

Mars 2010

vol. C no 3

L'Action NATIONALE



L'ACTION NATIONALE volume C numéro 3 — mars 2010

L'Action
NATIONALE

volume C numéro 3

MARS 2010

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

Hydro-Québec au Nouveau-Brunswick

Une mauvaise affaire

Langue et scolarité

Rien d'anormal

Manifeste des pluralistes

**La promotion vertueuse
du développement séparé**

En couverture

CLAUDE PICHER

CAP AVANT GROS-MORNE

Huile sur toile, 40X48, 1991

L'autorisation a été obtenue auprès de Mme Fleur Picher.

Claude Picher est né à Québec en 1927. Il commence à peindre à l'âge de sept ans. Très tôt, il fait preuve de talent et se fait remarquer. Il remporte plusieurs prix pour ses œuvres, et ce, dès l'âge de quatorze ans. À dix-neuf ans, il fait une exposition solo au Palais Montcalm.

En 1945 et 1946, il étudie à l'École des beaux-arts de Québec. Il n'y reste pas longtemps car il se rebelle contre le conformisme pédagogique. Il se livre donc à des recherches personnelles à New York. Il obtient une bourse du gouvernement du Québec et une du gouvernement français qui lui permettent d'étudier en France. Il s'inscrit à l'École du Louvre et à l'École nationale supérieure des beaux-arts. Il poursuit ensuite ses études dans les principaux musées d'Europe.

De retour à Québec, Picher continue sa production artistique tout en entreprenant une carrière administrative. Il devient, entre autres, directeur des expositions au musée du Québec de 1951 à 1958, représentant de la Galerie nationale du Canada, à Ottawa, de 1958 à 1961 et directeur adjoint du musée du Québec en 1963 et 1964.

Arrivé à Matane en 1971 pour enseigner au cégep, Picher se retire de l'enseignement après seulement quelques mois. Il s'installe alors sur une ferme de Saint-Léandre pour se consacrer exclusivement à la peinture. Claude Picher s'est donné pour mission de peindre la Gaspésie, un coin de pays qui n'a pas été assez peint, selon lui.

En 1991, Picher fait don de 50 tableaux à la Ville de Matane et promet d'en remettre 50 de plus, exploit qu'il réussit et dont les 100 toiles forment la collection « La Couleur de la Gaspésie » actuellement gérée par la Galerie d'art de Matane. Le peintre veut ainsi laisser un héritage à sa terre d'adoption. « C'est mon testament à ma terre d'adoption, la Gaspésie. Elle m'a tout donné » déclare-t-il. De plus, il veut intéresser les jeunes à la culture en leur donnant la chance de voir, dans leur milieu, les œuvres d'un peintre exposant dans le monde entier.

Il décède en 1998, à l'âge de 71 ans, des suites d'une longue maladie.

Galerie d'art de Matane

520, avenue Saint-Jérôme, bureau 101
Matane (Québec) G4W 3B5

Téléphone : (418) 566-6687

www.galerieartmatane.org

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

38 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807



L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533

Numéro sans frais: 1-866-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Dave Anctil, chercheur postdoctoral, Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (UQAM); Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Richard Gervais, philosophe; Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Claude Bariteau, anthropologue (Université Laval); Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur, (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque (politologue); Julien Goyette (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.





CURIEUX UN JOUR. CURIEUX TOUS LES JOURS.

ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆





Éditorial

L'apocalypse sera locale <i>Robert Laplante</i>	4
--	---

Articles

Une autre stratégie d'accession à la souveraineté du Québec <i>-André Binette</i>	11
La promotion vertueuse du développement séparé <i>-Pierre Serré</i>	23
Critiques du multiculturalisme canadien <i>-Danic Parenteau</i>	36
De la nécessaire indépendance <i>-Richard Weilbrenner</i>	47
Un pas important pour la participation actionnariale <i>-Louise Champoux-Paillé</i>	56
Langue et scolarité: Rien d'anormal <i>-Benoît Laplante, Patrick Sabourin et Alain Bélanger</i>	68
Hydro-Québec au Nouveau-Brunswick: Une mauvaise affaire <i>-François A. Lachapelle</i>	77

Primeur

Michael Ignatieff et le Québec <i>-Pierre Dubuc</i>	89
--	----

Entrevue

Contre la dépendance énergétique du Québec <i>-Guillaume Lamy, Normand Mousseau</i>	94
---	----

Lire

Note critique

BRIAN LEE CROWLEY Fearful Symmetry: The fall and rise of Canada's founding values	106
---	-----

Lire les essais

F. LESSEMAN ET J.-F. CÔTÉ (DIR.) La construction des Amériques aujourd'hui	118
F. PIERREBOURG ET M. JUNEAU-KATSUYA Ces espions venus d'ailleurs	120
ALLAN GREER La Nouvelle-France et le monde	126

Hommage

ANDRÉ BOUCHARD Marie-Victorin à Cuba	131
---	-----





4

ÉDITORIAL

Robert Laplante

L'APOCALYPSE SERA LOCALE

À tous ceux et celles que les fascicules du comité consultatif du ministre Bachand auront jetés dans le pessimisme le plus sombre, le budget Flaherty aura paru comme une véritable bulle de jovialisme. Ah le Canada! Heureusement que nous l'avons pour nous rappeler que la prudence est une vertu civique! Le curieux accueil qui a été fait au budget fédéral est un véritable révélateur de la condition politique québécoise en ces temps mous de la confusion intellectuelle et de la perte du sens de notre intérêt national.

Généralement accueilli avec un certain soulagement par les commentateurs et analystes que les *spins doctors* avaient préparés au pire pour mieux leur faire avaler la médiocrité, ce budget a laissé le Québec sous l'emprise de ses plus vieux et plus puissants démons, ceux-là qui le font gigoter de tous les réflexes de minoritaires. La plus grande part des commentaires, en effet, sont restés dans la plus stricte résignation provinciale. Il fallait veiller au grain, s'assurer que rien ne bougerait du côté de la péréquation et des transferts aux provinces et puisque rien, semble-t-il, ne bougera de ce côté, tout le reste ne serait plus qu'affaire de nuances et de compromis.





Le gouvernement du Québec qui nous avait sorti la veille du budget une Nathalie Normandeau inquiète de ce qu'il adviendrait des transferts, nous a tout à coup fait revoir notre premier sous-ministre, satisfait de ce que les frayeurs aient été sans fondement et toujours désireux de continuer à discuter pour le reste. Et le reste, il est très gros : 2,5 milliards de dollars pour l'harmonisation de la taxe de vente dont il n'a pas été question ! Le ministre Bachand va continuer de réclamer. C'est ainsi, paraît-il, quand on est un inconditionnel du fédéralisme unitaire : on laisse aller les choses, même s'il s'agit d'une somme qui représente à elle seule la moitié du déficit appréhendé du budget du Québec. Rien de moins. Et ce n'est toujours pas assez pour hausser le ton.

On le sait bien, on ne peut contraindre Ottawa, alors on contraindra les contribuables québécois : on peut toujours retourner contre soi une colère qu'on refoule devant les maîtres. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont reçu leur part, mais la province de Québec peut non seulement attendre, mais rester dans l'incertitude quant à savoir si les sommes lui seront bel et bien versées. La justice fédérale a de ces logiques qui ne peuvent jamais être tordues lorsque les affaires québécoises sont en cause : les choses sont claires, Ottawa dispose... et Québec s'arrange a posteriori pour s'inventer des justificatifs. Se faire tondre est une chose, mais se faire tondre en perdant la face, trop peu pour les inconditionnels, alors ils ratiocinent, appellent à la patience, à la discussion, à l'éternel atermoiement. Jusqu'à ce que la mémoire s'effiloche et qu'on passe à autre chose, mobilisés sur d'autres dossiers chauds que nous imposent Ottawa et sa dynamique *canadian*.

On l'aura compris, le dossier de l'harmonisation sera traité sans qu'aucun lien ne soit établi avec la dynamique budgétaire que cela impose au Québec. C'est une illustration de





plus de notre réflexe le plus délétère : l'éternelle minimisation des pertes. Il manquera 2,5 milliards de dollars ? Bof, après tout ce n'est pas si grave, ce n'est toujours pas une raison suffisante pour se convaincre de sortir d'une structure politique aussi inique. On peut le déplorer, s'en offusquer et après ? Et puis après, rien. Comme d'habitude.

Le budget Flaherty ne laissera que des grenailles pour l'industrie forestière après qu'Ottawa ait déversé près de dix milliards pour l'industrie automobile ontarienne et les politiciens déplorent... Rien de spécifique ni de substantiel pour le secteur manufacturier québécois, on déplore encore. Mais on est si content d'avoir échappé au pire qu'on minimisera les âneries militaristes (le budget augmentera) et le *nation building* qui veut encourager les monuments et autres symboles de la grandeur militaire du Canada. On est si content qu'on évitera de se poser la question de l'effet déstabilisateur de la confiscation par Ottawa des priorités de la recherche scientifique sur les besoins et les choix du Québec. Il y aura de l'argent pour la recherche, la Conférence des recteurs est satisfaite. Peu importe le vin, pourvu qu'on ait l'ivresse.

Cela n'aura duré que quelques jours, nous aurons eu droit au millième renoncement du pathétique Ignatieff et à un autre discours ambivalent du Bloc déplorant que le fédéralisme ne soit pas rentable pour le Québec et puis les projecteurs se seront de nouveau tourné vers Québec. C'est là que se passent les vraies affaires, celles qui nous font voir une situation catastrophique, celles qui nous dressent des bilans à semer la frayeur. Nous serions donc si insouciantes que nous n'avons pas honte de vivre au-dessus de nos moyens, c'est-à-dire au-dessus de ceux que le





Canada nous laisse. Nous serions des cancre au palmarès du CIRANO et des attardés incapables de comprendre les vertus de la privatisation telle que nous la fait voir l'IEDM. Nous serions, bref, d'une médiocrité égale à nous-mêmes et qui nous vaudra certainement de subir les foudres d'un budget provincial punitif.

Mais ne soyons pas trop durs pour nos réflexes d'autoflagellation : le budget ne sera pas si pire, c'est certain il faut minimiser les choses car au moment où ces lignes sont écrites le budget n'est pas connu, alors il faut s'en tenir aux réflexes de base. Nous sommes incapables de grandeur, même dans la bêtise, à en croire la rhétorique qu'on nous sert continuellement sur le Québec qui tourne en rond, qui ne règle rien, qui refuse de s'assumer comme une vraie province. Nous ne serions que des bons à rien... à rien que d'être de bons *Canadiens*, résignés à vivre dans les priorités que les autres nous assignent, avec les moyens qu'ils nous laissent et avec la morgue qu'ils nous servent pour nous dire que nous sommes les artisans de nos propres turpitudes.

Aux esprits inquiets de tous les malheurs dont les inconditionnels du Canada nous menacent, il n'y a qu'une seule réponse à fournir : ayez confiance, cela va finir par s'arranger parce que le Canada ne nous laissera pas tomber. À condition, bien sûr, que nous acceptions de normaliser notre situation, que nous reconnaissons que nos finances seraient en meilleures santé si nous vivions comme l'Ontario. Le comité indépendant [sic] sous la présidence du ministre Bachand nous l'a dit, notre différence nous coûte au moins 17 milliards. Vive l'Ontario comme idéal de société ! Il faudra souffrir un peu pour mériter du Canada.





Aux esprits chagrins qui insisteront pour que le Québec se pense comme une totalité, qu'il regarde ses finances en considérant la totalité des impôts qu'il verse, qu'il fixe ses priorités en fonction de ses aspirations, les inconditionnels du Canada peuvent toujours répondre que ce sont là des idées dépassées. Grâce au Canada nous savons que l'Apocalypse sera locale. □





Une épargne entreprenante
Une finance socialement responsable

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com





agir pour notre monde

***Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.***

***Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.***



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecosol.coop





UNE AUTRE STRATÉGIE D'ACCESSION À LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Depuis trente ans, le peuple québécois s'est prononcé trois fois dans des référendums de nature constitutionnelle. Deux fois, sa décision fut négative. En 1980, il a rejeté le projet de souveraineté-association du gouvernement de René Lévesque. En 1992, il a rejeté également le projet de réforme de la Constitution canadienne présenté par les gouvernements Mulroney et Bourassa.

En 1995, le résultat fut beaucoup plus serré. L'histoire officielle retient jusqu'ici que le projet de souveraineté assorti d'une offre de partenariat, formulé par le gouvernement de Jacques Parizeau, a échoué de justesse. Il aurait obtenu 49,4% des plus de cinq millions de voix comptabilisées, une marge d'environ 50 000 voix. Pour plusieurs, le résultat réel aurait été en fait différent.

De cette séquence historique de trois référendums, il faut d'abord retenir trois choses fondamentales :

1. Le peuple québécois a, à chacune de ces occasions, exercé le droit à l'autodétermination qui lui est inhérent et reconnu par le droit international. Puisque ce droit est incessible et imprescriptible, il peut à nouveau être exercé à l'avenir. Il n'est jamais éteint.

* Avocat, L.L.M. (droit constitutionnel)





2. Si l'on fait la synthèse des propositions soumises dans les trois référendums mentionnés, le peuple québécois a rejeté de manière décisive une version diluée du projet de souveraineté en 1980 et un projet majeur de réforme du fédéralisme canadien en 1992. Le résultat du référendum sur un projet plus ferme de souveraineté du Québec en 1995 n'a pas été décisif et s'apparente davantage à un match nul qui perpétue provisoirement le statu quo jusqu'à ce que la question soit définitivement tranchée.
3. Tant sur le plan juridique que sur le plan politique, le Québec pourra donc à nouveau se poser la question de la souveraineté dans les circonstances appropriées.

Le projet de souveraineté de 1995 était plus ferme que celui de 1980 parce que la souveraineté n'était plus liée de manière indissoluble à l'association avec le Canada (le fameux trait d'union), et parce que la question référendaire de 1980 prévoyait un second référendum pour faire approuver le résultat de la négociation avec le Canada. En 1995, le trait d'union et le second référendum avaient disparu. La souveraineté était assortie d'une offre de partenariat avec le Canada. Si elle avait été acceptée, cette offre aurait entraîné des négociations avec le Canada. Si l'offre de négocier avait été rejetée ou si les négociations n'avaient pas abouti à une entente, l'Assemblée nationale aurait été libre de procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance, qui aurait été soumise à la reconnaissance des autres États souverains.

L'approche du gouvernement du Québec en 1995 a été validée ultérieurement par la Cour suprême du Canada dans le *Renvoi sur la sécession du Québec* de 1998, qui lui a même ajouté une obligation juridique pour le Canada de négocier avec le gouvernement du Québec après un référendum de





nature constitutionnelle de manière à donner suite à un résultat affirmatif. Cette obligation juridique n'existait ni en 1980, ni en 1995, et d'ailleurs à ces époques les premiers ministres fédéraux Trudeau et Chrétien ne se gênaient pas pour déclarer qu'ils ne se sentaient pas tenus de négocier, ce qui était en soi un moyen de pression important sur le peuple québécois. L'obligation de négocier vient équilibrer davantage le débat pour l'avenir. Elle n'existe ni en droit international, ni dans les systèmes juridiques d'autres pays. Elle est unique au droit canadien depuis 1998.

Cela étant dit, comme l'a rappelé Jacques Parizeau dans son plus récent ouvrage (*La souveraineté du Québec, hier, aujourd'hui et demain*, Les éditions Michel Brûlé, 2009), la conjoncture et les circonstances historiques avaient évolué entre 1980 et 1995 de manière à justifier une nouvelle stratégie d'accession à la souveraineté. Il en est ainsi maintenant, quinze ans après le dernier référendum sur la souveraineté, soit le même nombre d'années qu'entre les deux premiers. Deux écueils sont à éviter, tenir un autre référendum perdant sur la souveraineté et attendre passivement que les conditions gagnantes se matérialisent. Il est possible de reprendre l'initiative et de créer nous-mêmes à notre manière les conditions gagnantes pour la réalisation de la souveraineté.

René Lévesque a lié de manière indissoluble l'idée de démocratie et l'idée de souveraineté, et il les a mises ensemble au cœur de notre vie politique. Jacques Parizeau nous a fait voir, presque malgré nous, que nous pouvions gagner, et il nous laisse le devoir de continuer. Après le match nul de 1995, qui était peut-être en réalité une victoire, la question nationale n'est toujours pas résolue. Il est tout à fait hors de question de cesser d'avancer.





Le contenu d'une nouvelle approche

Le Canada s'est radicalisé et s'est éloigné davantage des aspirations du Québec depuis l'échec définitif de la réforme constitutionnelle en 1992. Il est aujourd'hui difficile d'imaginer un gouvernement fédéral qui ferait des efforts sincères et soutenus pour satisfaire ces aspirations, comme ce fut le cas, selon certains, pour le gouvernement Mulroney élu en 1984. Ce gouvernement, avec le recul des années, paraît de plus en plus comme une anomalie dans la trajectoire de l'évolution politique du Canada. Il n'est plus réaliste de compter sur l'apparition d'un tel gouvernement à l'avenir.

Cependant, il peut être utile pour le Québec, y compris pour un gouvernement souverainiste du Québec, d'utiliser une dernière fois à son avantage les règles de modification constitutionnelle de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui nous ont été imposées. Même si elles n'ont jamais été ratifiées par l'Assemblée nationale du Québec, celle-ci s'est servie de ces règles à deux occasions. La première fois sous un gouvernement fédéraliste, le gouvernement Bourassa, qui les a invoquées en 1987 pour proposer une réforme de la Constitution canadienne appelée *l'Accord du lac Meech*, qui fut rejeté par le Canada en 1990. La seconde fois, un gouvernement souverainiste, le gouvernement Bouchard, a fait adopter par l'Assemblée nationale en 1997 une résolution de modification sectorielle de la Constitution canadienne, qui a donné lieu, après l'adoption d'une résolution correspondante au Parlement canadien, à la déconfessionnalisation des réseaux d'enseignement public au Québec. Dans les deux cas, la procédure de modification pertinente contenue dans la *Loi constitutionnelle de 1982* a été suivie par l'Assemblée nationale, qui agissait ainsi de manière conforme au droit canadien.





Une ultime démarche de cette nature pourrait être suivie peu après l'élection d'un gouvernement souverainiste au Québec, avec deux différences majeures :

1. *Une proposition constitutionnelle adoptée par l'Assemblée nationale devrait être approuvée par le peuple québécois dans un référendum.* Ce n'est qu'à cette condition que la proposition pourra être dotée d'un poids politique maximal et incontournable, et que l'obligation constitutionnelle de négocier élaborée par la Cour suprême pourra pleinement porter fruit. Selon la *Loi constitutionnelle de 1982*, le Canada disposera de trois ans pour donner une réponse à la proposition de l'Assemblée nationale. En pratique, la réponse sera connue plus rapidement.
2. *En cas d'échec de la proposition constitutionnelle, le gouvernement du Québec devrait tenir un référendum sur la souveraineté.* Dans le *Renvoi sur la sécession*, en 1998, la Cour suprême a indiqué que la sanction de l'échec des négociations constitutionnelles serait de nature politique. La sanction politique devrait être le retour immédiat au projet d'accession à la souveraineté intégrale. De cette manière, le Québec aura démontré sa bonne foi au monde entier en exprimant ses aspirations légitimes et sa volonté d'arriver à un règlement négocié à l'intérieur de la fédération canadienne avant de se résoudre à passer à la souveraineté. Le point de vue de la communauté internationale doit être constamment gardé à l'esprit ; il est à prévoir que, dans l'ensemble, celle-ci s'attendra à ce que des efforts raisonnables soient déployés à l'intérieur de la fédération canadienne avant d'accepter de reconnaître le Québec souverain. Le caractère déraisonnable du refus du Canada de négocier sérieusement avec le Québec doit pouvoir être démontré sur le plan international.





Échéancier

Le référendum initial sur la proposition constitutionnelle et le référendum sur la souveraineté pourront tous deux être tenus à l'intérieur du premier mandat du gouvernement souverainiste. La proposition constitutionnelle devrait être adoptée par l'Assemblée nationale trois mois après la prise du pouvoir, ce qui déclenchera le compte à rebours de trois ans imposé par la Constitution canadienne. Le référendum sur cette proposition devrait avoir lieu dans les six mois de la prise du pouvoir. Le gouvernement du Québec devrait être disposé à négocier la mise en œuvre de la proposition dès le lendemain d'un référendum affirmatif. Le Canada sera tenu de négocier par sa propre Cour suprême.

Ces différents facteurs devraient conduire le Canada à se prononcer plus rapidement sur la proposition du Québec que ce ne fut le cas avec l'Accord du lac Meech dans la période allant de 1987 à 1990. Les tergiversations du Canada jusqu'au refus final avaient alors occupé toute la période de trois ans, jusqu'à l'extrême limite, prévue par la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le Québec pourra raisonnablement exiger de savoir à quoi s'en tenir dans un délai plus court pour conserver l'initiative et se protéger de mesures purement dilatoires. Afin de donner plus de poids à cette demande, il pourra activer les préparations en vue d'un référendum sur la souveraineté un an après la tenue du référendum sur la proposition constitutionnelle si une réponse franche n'a pas encore été obtenue.





Le contenu de la proposition constitutionnelle

La proposition constitutionnelle devrait contenir les éléments suivants :

1. Elle devrait conférer à l'Assemblée nationale la possibilité de créer une citoyenneté du Québec.
2. Elle devrait faire du Québec un État français, ce qui donnerait pleine compétence à l'Assemblée nationale en matière de langue et de culture. La version initiale de la *Charte de la langue française* pourrait être réadoptée, et des mesures additionnelles pourraient être prises. Toute restriction à la compétence de l'Assemblée nationale provenant de la Constitution canadienne en ces matières serait supprimée.
3. La compétence exclusive et entière en matière de fiscalité et de taxation devrait être conférée à l'Assemblée nationale du Québec. Il ne s'agira pas uniquement de la perception des impôts, car alors la décision de lever ou de modifier des impôts et taxes resterait à la Chambre des Communes à Ottawa. Aucune loi fiscale ne s'appliquera plus au Québec si elle n'a pas été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Les citoyens du Québec paieront la totalité de leurs impôts et taxes au gouvernement du Québec.

Examinons brièvement chacun de ces trois éléments.





La citoyenneté du Québec

La possibilité pour l'Assemblée nationale de créer et de conférer la citoyenneté du Québec serait un puissant symbole et un catalyseur de l'identité nationale. Il n'existe pas actuellement dans le cadre constitutionnel canadien un espace juridique suffisant pour ce faire. Un référendum affirmatif sur ce sujet créerait l'obligation juridique pour le Canada de négocier afin que cette compétence soit octroyée à l'Assemblée nationale.

La langue et la culture

Il existe un consensus étendu au Québec afin de renforcer la compétence de l'Assemblée nationale en matière de langue et de culture. La *Charte de la langue française* devrait par exemple s'appliquer à toutes les institutions fédérales au Québec. Il n'existe aucune raison valable pour restreindre les pouvoirs de l'Assemblée nationale en ce domaine.

Le rapatriement des pouvoirs fiscaux

Il n'y a pas eu de coup de force constitutionnel après le référendum de 1995, contrairement aux événements de 1981-1982 connus sous le nom de *rapatriement de la Constitution*. Il y eut cependant un coup de force fiscal. Le gouvernement fédéral, qui connaissait depuis plusieurs années des déficits excessifs, a brutalement réduit ses transferts aux provinces, ce qui a eu un effet démesuré sur les finances publiques du Québec. La dépendance du Québec envers la péréquation et sur les autres transferts fédéraux est nocive, car elle donne un moyen de pression majeur à Ottawa sur le Québec. Les pouvoirs fiscaux plus importants du gouvernement fédéral lui permettent aussi de doter le Canada d'une politique industrielle contraire aux intérêts du Québec. Une politique fédérale pro-pétrolière a coûté des dizaines de milliards en dégrè-





vements fiscaux sur plusieurs décennies. Le gouvernement fédéral a également utilisé les impôts des Québécois pour maintenir le Québec dans un état de faiblesse et de dépendance à l'égard du Canada. Si le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale obtenaient la totalité des pouvoirs fiscaux, ils pourraient donner au Québec une politique industrielle et fiscale qui favoriserait la création de la richesse au Québec. Il faut mettre fin à notre dépendance malsaine et improductive envers la péréquation canadienne, et prendre l'entière responsabilité de notre économie afin d'en libérer toutes les possibilités. Au total, la répartition actuelle des pouvoirs fiscaux n'est pas à l'avantage du peuple du Québec.

La question référendaire

La question référendaire devrait être la suivante :

Approuvez-vous la proposition constitutionnelle adoptée par l'Assemblée nationale le xx xx 20xx [insérer la date] ?

La simplicité et la clarté d'une telle question ne pourraient pas être sérieusement mises en doute.

Cette proposition est susceptible de faire consensus au Québec. Le rapatriement des pouvoirs fiscaux obtiendrait l'appui de 60% des Québécois selon les sondages. En 1995, une nette majorité de Québécois d'origine francophone a appuyé pour la première fois le projet de souveraineté. Cet appui devrait être plus élevé lors d'un référendum sur la proposition constitutionnelle mentionnée.

Si cette proposition constitutionnelle était adoptée, le Québec continuerait de faire partie du Canada. Cependant, le Canada serait une fédération beaucoup plus décentralisée dans le sens des aspirations du Québec à une autonomie plus étendue.





L'objectif premier de la tenue d'un référendum sur cette proposition ne sera toutefois pas d'obtenir un accord avec le Canada, puisque l'expérience historique récente démontre qu'un tel accord n'est plus réaliste. Il faudra en tout temps éviter la dilution de nos aspirations. L'objectif sera plutôt de faire voir à la communauté internationale que les aspirations du Québec jouissent d'un appui populaire indéniable, ce qui justifiera par la suite la décision de procéder au troisième et dernier référendum sur la souveraineté, et ce qui rendra plus probable la reconnaissance des autres États.

Dans cet esprit, il est essentiel que la proposition constitutionnelle initiale contienne l'un des trois éléments constitutifs principaux de la souveraineté soit le pouvoir exclusif de lever des impôts, le pouvoir exclusif d'adopter des lois et le pouvoir exclusif de conclure des traités. Ces trois éléments ne sont pas tous d'égale importance. Ainsi, il ne serait pas justifié dans les circonstances actuelles de tenir un référendum sur la négociation de traités.

Si, par impossible, la proposition constitutionnelle était acceptée par le Canada après la tenue d'un référendum affirmatif, il pourrait être souhaitable, dans un second mandat du gouvernement souverainiste si la souveraineté n'est pas réalisée, de tenir un référendum sur le pouvoir exclusif d'adopter des lois sur le territoire du Québec et sur la mise en place de la République du Québec. Fort d'un premier succès majeur, le gouvernement du Québec pourrait de cette manière avancer à nouveau considérablement vers la souveraineté. La démarche proposée pourrait être reprise dans le second mandat si elle a bien fonctionné dans le premier. Encore une fois, la sanction de l'échec des négociations constitutionnelles serait la tenue d'un référendum sur la souveraineté.





Il faut que la proposition constitutionnelle qui fait l'objet d'un référendum soit mobilisatrice pour les souverainistes décidés et soit aussi de nature à faire consensus. Si elle est trop proche des propositions constitutionnelles qui ont déjà échoué, rien n'avancera, car le Québec et le Canada ont tous deux changé depuis, mais ont évolué dans des directions divergentes. L'objectif de la nouvelle proposition constitutionnelle sera de faire apparaître la vérité historique de cette incompatibilité de manière à donner une nouvelle impulsion au projet de souveraineté.

La démarche proposée pourrait être le plus sûr moyen de réaliser la souveraineté, car elle répond aux exigences de démocratie, de transparence, de sécurité et de prévisibilité de la majorité des Québécoises et des Québécois. Les souverainistes sont des démocrates qui ne souhaitent pas remettre en question le niveau de vie ou les acquis sociaux des Québécois. Ils sont au contraire convaincus que la souveraineté est le meilleur moyen d'accroître notre richesse collective et de renforcer notre démocratie.

Il faut cependant que la nouvelle démarche contienne des éléments essentiels du projet de souveraineté afin d'éviter la multiplication des référendums sectoriels sur des questions secondaires qui peuvent faire diversion et retarder l'avènement de la souveraineté. Les souverainistes sont des démocrates, mais pas des «référendistes». La démarche suggérée propose un ou deux référendums dans le premier mandat, et un ou deux autres dans le second mandat si nécessaire. Par la suite, que la démarche proposée ait donné des résultats par elle-même ou qu'elle ait pavé la voie à la tenue d'un troisième référendum sur la souveraineté, il est probable qu'une nouvelle dynamique politique aura été mise en place et que la souveraineté sera de toute façon une réalité beaucoup plus rapprochée. L'important, c'est que le Québec soit





renforcé définitivement, considérablement, profondément et conformément aux vœux de la majorité des membres du peuple québécois.

De plus, si l'approche suggérée était suivie dans les deux mandats habituels du gouvernement souverainiste et qu'elle produisait les résultats demandés par le peuple québécois à la suite de négociations avec le Canada, la souveraineté serait acquise à 90 %, puisque le Québec aurait obtenu le pouvoir exclusif de lever des impôts et d'adopter des lois. Dès lors, il ne serait plus nécessaire de tenir un troisième référendum sur la souveraineté. Il suffirait légalement que la souveraineté soit proclamée par une simple majorité parlementaire qui aurait obtenu un mandat électoral à cette fin.

Février 2010





Manifeste pour un Québec pluraliste

LA PROMOTION VERTUEUSE DU DÉVELOPPEMENT

SÉPARÉ

Le 3 février dernier, le quotidien *Le Devoir* publiait un manifeste signé par cinq universitaires et appuyé par 150 autres intellectuels. Le 9 février suivant, les auteurs opéraient en grandes pompes un lancement public dans le but d'assurer un maximum de retombées médiatiques au document. En date du 15 février, 665 universitaires s'étaient joints aux 155 signataires initiaux.

Les auteurs prétendent que le pluralisme au Québec est menacé par les attaques incessantes d'un courant nationaliste conservateur et d'un courant extrémiste préconisant une stricte laïcité des institutions québécoises. Ces deux courants se rejoignent, affirment-ils, dans leur intransigeance à l'égard des minorités, leur rejet des «accommodements raisonnables» et l'exigence formulée à l'endroit des minorités afin qu'elles se plient aux valeurs et à la vision de la société majoritaire. Les auteurs principaux accusent les «opposants au pluralisme» de promouvoir des valeurs auxquelles les minorités seraient par définition étrangères. Or ces valeurs de référence ne seraient en définitive que le reflet des fantasmes des nationalistes conservateurs et des laïcistes.

* Ph.D. sc. politique
pspedrito9@gmail.com





Pour les signataires, le pluralisme traduit de manière concrète la défense des droits individuels face à l'État et à la proposition de culture commune. Il s'agit de l'une des préoccupations centrales des démocraties occidentales modernes, tout particulièrement au sein des États unitaires à identité nationale unifiée. Appuyée sur les instruments légaux que sont la Constitution, les Chartes des droits et les différents textes internationaux, la défense des droits individuels contre les choix ou les dérives collectifs repose sur les politiques d'interculturalisme, de multiculturalisme, de laïcité ouverte et d'accommodements raisonnables, autant de réponses à la gestion des rapports entre minorités et majorité. Ainsi défini le débat, il en découle des accusations graves concernant les nationalistes conservateurs et les laïcistes du fait de leur opposition au pluralisme et aux droits individuels, éléments clés de la démocratie.

Il apparaît manifestement nécessaire de revenir sur ces propos incendiaires et de remettre les pendules à l'heure. Le pluralisme n'est pas incompatible avec le nationalisme, mais ne référant qu'aux seuls droits individuels, il devient une arme contre les droits collectifs des minorités nationales. Le défi est de permettre l'affirmation de ces dernières tout en laissant une place légitime aux droits individuels. Or, au Canada, l'exclusion du Québec du pouvoir via la formation des gouvernements fédéraux anéantit la réalisation des droits collectifs du Québec tandis qu'au Québec même, l'impuissance générée par le vote monolithique des non-francophones et les effets multiplicateurs du mode de scrutin majoritaire étouffe la construction d'un creuset identitaire, préalable à la construction de la nation québécoise.





Le pluralisme, construction humaine et non héritage divin

Parmi les critiques premières du manifeste se trouve le procès du nationalisme. Réduit au seul courant conservateur, il est décrit par les auteurs comme rétrograde et intransigeant en vertu de son opposition au pluralisme. Or le nationalisme québécois qui a le plus marqué notre histoire depuis la Révolution tranquille était on ne peut plus progressiste et inclusif, réunissant des nationalistes de tous les partis francophones (Parti québécois, Union nationale, Action démocratique du Québec) mais aussi des libéraux de Jean Lesage et Robert Bourassa. Cette nation et ce nationalisme se sont continuellement montrés inclusifs et ouverts aux revendications individuelles comme à celles des différentes minorités, accordant aux plus entreprenants de formidables carrières et plaçant la plupart des minorités anglicisées en bonne position dans la division culturelle du travail du Québec par opposition aux francophones. Bien des choses restent à faire, mais le Québec figure certainement parmi les États les plus accueillants au Canada et en Occident.

Les auteurs se définissent comme les héritiers des traditions démocratiques les plus profondes d'Occident. Pour eux, le pluralisme traduirait un ensemble de droits reçus en héritage des bâtisseurs de la démocratie, héritage qu'ils ont pour mission de défendre et de propager. En conséquence, les politiques découlant du pluralisme sont réputées indiscutables cependant que ses objecteurs, eux, sont suspectés de totalitarisme. Comme d'archaïques talibans québécois, ce serait des nationalistes nostalgiques et inquisiteurs qui propageraient une définition de la société référant à une société encore homogène et figée dans le temps. Cette société aux accents paysans n'offrirait évidemment aucun support aux immigrés pas plus qu'elle ne supporterait les individus présentant quelque différence sociale (autochtones, femmes,





handicapés, gays et lesbiennes, aînés, etc.). Voilà pourtant un portrait qui ne cadre pas avec les représentations habituelles du Québec.

Babel et l'apartheid contre creuset identitaire

Alors que l'étude de l'assimilation est éthiquement condamnable pour les «pluralistes», elle n'est pourtant qu'un phénomène social comme un autre qui appelle lui aussi à l'étude scientifique. Or, en discuter, ou même simplement l'évoquer, soulève des soupçons de totalitarisme et appelle aux condamnations les plus dures, voire au bannissement et à la marginalité de la «communauté scientifique». En réalité, le cheminement suivi par des générations d'immigrés est clair quant à l'inéluctabilité de ce phénomène, lorsque considéré sur deux ou trois générations, notamment en matière d'identité nationale. Il s'agit d'un processus lent et bien réel qui débouche sur l'acquisition d'une nouvelle identité nationale. Chez les minorités nationales comme les francophones du Québec, la recherche du maintien des identités immigrées va à contre-courant des processus d'intégration et d'assimilation. Sous prétexte de respect des droits des minorités immigrées, elle débouche au pire sur l'adhésion de celles-ci à l'identité nationale rivale, celle de la majorité – les Canadiens anglais, cela même sur le territoire québécois – ou, au mieux, sur la neutralité et le renforcement de l'identité immigrée.

Il est parfaitement arbitraire d'affirmer que le nationalisme est indifférent ou qu'il considère positivement la discrimination et l'exclusion, qu'il ne reconnaît pas ni ne respecte les expériences migratoires et les difficultés d'intégration. Au contraire, en recherchant activement un modèle d'intégration qui favorise la communauté francophone, les élus québécois de tous les partis ont constamment montré qu'ils





recherchaient activement l'intégration plutôt que l'exclusion. À l'inverse, le nationalisme canadien s'est à tout le moins montré nettement plus favorable au laisser-aller en matière d'intégration. On se demande par conséquent en quoi le nationalisme minoritaire signifie le rejet du pluralisme ou en quoi il condamne automatiquement la recherche d'accommodements raisonnables ou d'aménagements institutionnels visant une plus grande harmonie sociale. Le nationalisme québécois implique l'édification d'un creuset identitaire, soit la recherche de l'intégration à l'intérieur de normes communes définissant un vouloir-vivre commun... Il s'est en cela montré le contraire de la tour de Babel et du laisser-aller multiculturaliste.

La construction d'un creuset identitaire québécois inclut la laïcité des institutions. Contrairement aux prétentions des auteurs, l'État québécois est cependant loin d'être neutre en la matière. La «laïcité ouverte» débouche sur l'octroi de ressources à tous les groupes religieux, fussent-ils extrémistes ou tout à fait œcuméniques. Depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés, cette société laïque ouverte est devenue une société multi-confessionnelle et multi-identitaire avant tout, un modèle nouveau qui s'est imposé à la communauté francophone. Malgré cela, il demeure exact que les politiques publiques au Québec sont définies «indépendamment des groupes religieux». Il est cependant absolument faux de prétendre qu'elles rassemblent tous les groupes au sein d'un même système public autour d'une identité nationale commune.

Par ailleurs, et cela est autrement plus sérieux, l'État québécois est explicitement fondé sur l'«apartheid». Ce mot signifie «développement séparé»; le Québec permet aux anglophones de disposer d'un système d'éducation indépendant du reste des Québécois, du primaire à l'université,





d'un système de services sociaux, d'hôpitaux et de services de santé bien à eux. Grâce à cette séparation des communautés, les Québécois de langue maternelle anglaise nés au Québec, qui ne représentent pas plus que 5,6 % de la population, n'ont pas de devoir de solidarité envers le reste du Québec. Malgré cela, ils occupent une place favorable au sein de la division culturelle du travail. Ils sont à l'interface entre les maisons mères américaines et canadiennes et le marché québécois, soit une position de choix dans l'exploitation du marché québécois. Tous le savent, l'appartenance à la minorité anglo-québécoise est la voie royale menant aux postes les plus intéressants pour les membres de ces réseaux d'influence, ainsi qu'à la prime salariale qui s'y rattache. Après 50 ans de politiques sans reconnaissance de la division culturelle du travail au Québec, d'investissements publics dans les institutions anglo-québécoises avec, en retour, une faible implication dans la communauté et l'établissement d'une faible loyauté à l'égard du Québec, il n'est pas étonnant que l'ascension socio-économique des Anglo-québécois leur soit demeurée durant toutes ces années toujours plus favorable que celle connue par les francophones.

Le semblant de « creuset identitaire » québécois a permis la constitution d'écoles juives parallèles, puis grecques et arméniennes, et maintenant musulmanes (en plein essor) et, dernièrement, turque. Près de 15 000 élèves étudient actuellement dans ces écoles mono-ethniques, chacune développant une identité nationale qui a peu à voir avec l'identité québécoise, mais qui hésite peu à valoriser l'identité nationale canadienne-anglaise. Pour appuyer ces écoles, il existe des hôpitaux juifs, chinois, italiens, des services sociaux « adaptés » aux minorités et même... de la publicité électorale prônant la participation dans de nombreuses langues alors même que l'essence de la démocratie est la participation aux affaires de la cité... Il est pourtant banal





en politique d'affirmer que quelqu'un qui ne parle pas la langue nationale est nécessairement incapable de participer adéquatement aux affaires de la cité. Bref, le Québec est doté de multiples systèmes de développement séparés protégés par la Constitution canadienne et par la Charte des droits. Les demandes d'accommodements se greffent à ces systèmes sous le couvert de la revendication des droits individuels sans qu'aucune contrepartie soutenant l'idée d'un creuset identitaire n'en précise la portée acceptable pour la minorité nationale francophone.

Une communauté politique québécoise contre la volonté du Canada

Le problème principal, qu'identifiait partiellement le philosophe Michel Seymour dans son texte du 9 février (*Le Devoir*), est la reconnaissance du Québec au sein du Canada. Cette reconnaissance est elle-même fonction des institutions politiques dysfonctionnelles qui président aux destinées du Canada. Les gouvernements fédéraux, en effet, concentrent à chaque élection le pouvoir entre les mains de factions politiques toujours minoritaires aux voix. Élection après élection, les dirigeants fédéraux ne trouvent aucun intérêt dans la formation de gouvernements de coalition qui uniraient les deux nations. En situation de représentation proportionnelle, de tels gouvernements seraient pourtant la norme. Ils incluraient nécessairement un ou des partis représentant la nation québécoise, lesquels exigeraient différentes politiques essentielles à la pérennité du Québec français en retour de leur appui. En réalité, le pouvoir au Canada se limite à une succession de gouvernements fédéraux minoritaires aux voix qui sont idéologiquement ultranationalistes et répressifs et qui cherchent à accéder ou à se maintenir au pouvoir soit au pire en cassant du sucre sur le dos du Québec, soit au mieux en trompant les électeurs québécois à force de mensonges





et d'illusions. Non seulement le Québec est une minorité au sein du Canada, mais il est en plus structurellement exclu du pouvoir. Dans ce contexte, le Québec n'a pas à respecter une Constitution qui lui a été imposée en 1981-82, cela en rupture avec les promesses faites à l'époque et les revendications minimales nécessaires à sa pérennité.

En tant que minorité nationale, le Québec devrait légitimement pouvoir prendre des mesures de protection internes pour protéger sa communauté politique des effets pervers de sa position de dominé au sein du Canada. Pour avoir un Canada binational fonctionnel, il aurait fallu ajouter à une Charte des droits individuels une Charte des droits de la minorité nationale québécoise. Il faudrait admettre qu'au Québec, aucune identité nationale ne saurait être au-dessus de l'identité nationale québécoise, et que celle-ci n'est disponible qu'à la condition d'une participation civique minimale : comprendre la langue française et y résider depuis un certain temps. Ces suggestions étaient aussi illusoires dans le Canada d'hier que dans celui d'aujourd'hui... En outre, la Constitution du Canada ne prévoit pas l'existence de telles mesures de protection pour la minorité nationale. Sous l'égide de Pierre Elliott Trudeau, la Charte des droits a même été explicitement conçue pour les prévenir et les contrecarrer. La recherche d'un creuset identitaire par les Québécois et la construction d'une communauté politique québécoise n'ont jamais été bienvenues par le gouvernement fédéral, par ses institutions et par tous ceux qui en vivent, qu'ils soient en situation de pouvoir dans quelques postes gouvernementaux, péri-, para- ou non-gouvernementaux comme au sein des médias ou des universités québécoises. Mais la construction d'un tel creuset identitaire est essentielle à la pérennité du Québec. Compte tenu des exigences de la démocratie, elle ne peut que découler d'un nationalisme progressif et dynamique, soucieux des droits individuels dans la construction de la nation.





Des gouvernements provinciaux étrangement faibles

Reconnaître que la relation entre le Québec et le Canada anglais menace la construction d'un creuset identitaire québécois ne suffit pas pour expliquer pourquoi cette construction s'est révélée aussi faible et imparfaite au Québec même. Les gouvernements québécois aussi bien péquistes que libéraux ont montré à maintes reprises et avec éclat toute l'étendue de leur faiblesse dans la construction d'un creuset identitaire à même les pouvoirs sous leur propre responsabilité. Les accommodements raisonnables touchent nécessairement à la question de la survie de la communauté francophone, et cette question ne se joue pas qu'à Ottawa mais aussi à Québec et... à Montréal et dans l'Outaouais en particulier. Or accéder aux revendications minoritaires peut tout autant se faire à Québec qu'à Ottawa sans prendre en compte la nécessité vitale pour la communauté francophone d'établir un creuset identitaire pour assurer sa pérennité. Mais alors, les risques associés à l'absence d'un tel creuset sont ceux d'intenses conflits sociaux en faveur de minorités ethnoculturelles qui, une fois bien assises sur leurs droits acquis, croîtront nécessairement en importance le temps passant.

En outre, pourquoi une telle mollesse? Pourquoi un comportement de majorité chez les partis politiques québécois alors que la relation avec le Canada anglais rappelle inlassablement le statut de minorité du Québec? Les partis politiques québécois qui accèdent au gouvernement ont la capacité d'agir dans leurs champs de compétence et même au-delà. Ils choisissent cependant d'ignorer le statut de minoritaire des francophones, un statut duquel découleraient des mesures de protection interne que combattrait inévitablement le gouvernement fédéral. Leur choix habituel est de refuser le combat et de prétendre avoir déjà atteint la sécurité culturelle. Les gouvernements québécois





prétendent inexistantes les menaces à la pérennité de la communauté. Ils affirment sans conséquence les rapports de domination avec le gouvernement fédéral et n'attribuent pas davantage de conséquences aux droits acquis de tout un chacun. Ces mêmes gouvernements québécois, à l'origine de tant de négligences politiques, opèrent au refus d'exister et de référer à une culture nationale, à des valeurs et à une histoire communes ainsi qu'à des choix politiques visant l'intégration au sein d'un creuset identitaire. Dans cette optique de combat, on peut concevoir que les « accommodements raisonnables » ne sont pas la norme, mais qu'ils sont plutôt étroitement balisés par un vouloir-vivre collectif fort.

En lieu et place se trouve un laisser-aller généralisé devant la persistance et la croissance de multiples systèmes de développements séparés québécois, ces enjeux fondamentaux que taisent généralement les acteurs politiques. On peut tenter de comprendre pourquoi l'inaction devant une minorité qui jouit d'un réseau complet d'institutions qu'elle contrôle et qu'elle finance à même sa situation privilégiée au sein de la division culturelle du travail. Pensons à la construction du centre de santé universitaire de l'université McGill (le « CUSM »), à qui on a confié la responsabilité première de desservir des territoires massivement francophones qui correspondent à environ 25 % de la population québécoise (soit l'ouest de l'Île de Montréal, l'ouest de la Montérégie, les Laurentides, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nunavik), à l'autonomisation des frais de scolarité du MBA de McGill, à l'adhésion des autres universités à la répartition des fonds universitaires. Pensons au premier ministre Charest qui, lors de son voyage en Inde au début de février 2010, promettait d'y faciliter le recrutement de candidats à l'immigration au Québec. Les exemples sont tellement nombreux... toute la société québécoise n'est qu'apartheid. À l'époque de Babel, tout le Québec, tous les rapports entre groupes doivent être réinventés.





Des institutions construisant des rapports de force faussés

Il est déjà connu que les rapports de pouvoir entre groupes francophone et non francophone au Québec sont faussés par le vote bloc des non-francophones et le mode de scrutin majoritaire. En outre, ces deux facteurs conjugués font en sorte que le poids électoral des francophones est réduit par un facteur de six, ramenant la taille du groupe à celle des non-francophones (85 % divisés par 6 = un peu moins de 15 %, soit à peu près le poids des non-francophones, 15 %). Ce facteur passe à 4 fois à Montréal et à 9 fois hors Montréal ; il faut donc minimalement 4 fois plus de francophones pour faire élire un candidat nationaliste à Montréal, soit 80 % de francophones pour surmonter le vote de 20 % de non-francophones, tandis qu'il en faut 9 fois plus pour en faire autant hors Montréal, soit minimalement 90 % de francophones pour surmonter le vote de 10 % de non-francophones. En deçà de ces pourcentages, 80 % à Montréal et 90 % à l'extérieur, les francophones n'ont aucun poids électoral et ne participent pas par leurs représentants à la constitution des gouvernements québécois. Ces conséquences du vote bloc et du mode de scrutin majoritaire expliquent que les trois gouvernements Charest depuis 2003 ont été élus du fait de l'appui inconditionnel des non-francophones, le premier facteur explicatif du vote.

Ces aberrations ne se limitent pas à la scène provinciale ou fédérale. On peut également considérer la scène municipale, notamment Montréal, où Gérard Tremblay vient d'accéder à la mairie grâce exclusivement au vote massif de l'électorat non francophone. En 2009, le degré de corruption atteint par l'administration montréalaise demeurerait encore insuffisant pour entraîner son abandon par l'électorat non francophone. Il n'y a par ailleurs pas davantage de raison de ne pas considérer moins corrompus les autres





potentats municipaux, comme celui de Laval et ceux de bien d'autres des municipalités les plus importantes, telles Gatineau, Sherbrooke, Saguenay, jusqu'aux plus petits potentats, d'importance pourtant négligeable, telle la municipalité de Saint-Irénée, dans Charlevoix, témoin de magouilles louches.

Les caractéristiques communes de ces gouvernements étaient que tous s'appuyaient sur les élites libérales locales et que tous étaient protégés par la loi. Ainsi, que ce soit à Ottawa, Québec, Montréal, Saguenay ou Gaspé, les citoyens assistent aux rallyes d'élites qui se permettent parfois ouvertement d'imiter à qui mieux mieux l'exemple de l'ex-premier ministre fédéral Jean Chrétien, qui fut aux commandes de gouvernements comptant parmi les plus corrompus du Canada moderne. La véritable question est de savoir pourquoi ces rapports de pouvoir ne sont pas au cœur de la réflexion de ces membres de l'élite intellectuelle québécoise. Pourquoi leurs généreux élans envers les minorités excluent-ils un traitement similaire envers la minorité francophone ainsi qu'un regard critique envers la démocratie? Ainsi, leur analyse, si généreuse soit-elle, n'a aucune raison de refuser d'adhérer à l'adoption d'un mode de représentation proportionnelle ainsi qu'à l'adoption d'un mode de gouvernement défini par la suprématie des élus. Le régime de concentration des pouvoirs entre les mains des premiers ministres ne les rend pas moins vulnérables face aux pressions de groupes d'intérêts mieux disposés envers la liberté d'affaires qu'envers les libertés individuelles. Déjà, un enjeu concret consisterait à travailler à l'élargissement de l'espace de liberté à l'encontre d'un régime médiatique qui ne cesse de casser du Québécois.





Bref, au lieu du laisser-aller actuel, il y aurait lieu d'assumer la position de minoritaire des Québécois et de construire dès maintenant le creuset identitaire qui permettrait de renforcer la communauté politique québécoise. Il y a urgence d'agir. Une fois installés, les régimes de développement séparé sont certes beaucoup plus durs à renverser. □





36

ARTICLES

Danic Parenteau*

Une synthèse récapitulative

CRITIQUES DU MULTICULTURALISME CANADIEN

Le débat qui a récemment fait rage à la suite de la parution du rapport Quérin sur la visée multiculturaliste du nouveau cours d'Éthique et de culture religieuse a été l'occasion de réanimer toute la polémique qui entoure le multiculturalisme au Québec. Mon intention n'est pas ici de discuter de ce rapport ni de l'orientation idéologique de ce cours. Beaucoup a déjà été dit et écrit au sujet de ce dernier, tant par ses détracteurs que ses partisans. Dans une perspective plus large, je souhaite plutôt faire le point sur les principales raisons pour lesquelles les Québécois en général, à la différence des Canadiens, sont si peu enclins à embrasser ce modèle de société (et l'idéologie qui l'alimente), que nous impose le cadre politique fédéral. Quelles sont les principales raisons de l'aversion qu'éprouve le Québec à l'égard du multiculturalisme canadien ?

Avant d'offrir un bref survol de ces principales raisons, et afin de lever toute ambiguïté quant à l'intention de ce texte, il me faut préciser ce que j'entends par multiculturalisme. Ce terme désigne un modèle particulier d'intégration et de gestion des immigrants qui repose sur une certaine conception de la société dont la principale source idéologique est

* Professeur, philosophie et science politique, Collège militaire royal de Saint-Jean.

danic@parenteau.info





le libéralisme anglo-saxon. Ce modèle s'exprime principalement par une valorisation et une promotion du patrimoine culturel des différents individus qui composent la société, au premier plan, les nouveaux arrivants, et sous-groupes, notamment les communautés ethniques. Le multiculturalisme comme conception de la société refuse de reconnaître à celle-ci une quelconque identité nationale spécifique, outre celle qui, sous un mode composite et hétéroclite, s'exprime sous la forme de la « mosaïque » culturelle qui émane de la coexistence, au sein d'une même société, d'une pluralité de cultures. Adoptée par certains pays occidentaux à partir de la fin des années 1960, cette politique constitue si on peut dire l'idéologie officielle du Canada, ce dont témoigne notamment son inscription dans la Charte canadienne des droits et libertés, elle-même une partie intégrale de la Constitution de 1982.

Six principales raisons permettent, selon moi, de rendre compte de la méfiance qui anime la société québécoise à l'endroit du multiculturalisme canadien. Bien qu'elles soient irréductibles, ces raisons existent rarement de manière coupées les unes des autres, en ce qu'au gré des discours et en fonction des différentes tendances politiques ou différents contextes, elles savent se combiner et donner corps à des critiques qui, si elles s'expriment le plus souvent sous la forme d'un simple rejet, peuvent à l'occasion donner corps à de sévères critiques à l'endroit de la voie canadienne.

Le multiculturalisme, le discours d'une élite

D'abord, pour une majorité de Québécois, le discours multiculturaliste est perçu comme étant celui d'une élite. Selon une impression largement partagée au sein de la population québécoise, ce modèle participe en effet d'un discours qui trouve davantage écho parmi une certaine élite cultu-





relle, intellectuelle ou politique canadienne et québécoise, une élite qui, au Québec, incline plus en faveur du fédéralisme que du souverainisme. Reconnaître cela n'est pas dire que les valeurs de tolérance ou d'ouverture aux autres auxquelles les partisans du multiculturalisme associent ce modèle ne sont pas partagées par le reste de la population québécoise, mais que c'est davantage parmi une certaine frange de la population – cette élite –, que ces valeurs trouvent leurs plus fervents adhérents et assurément, leurs plus actifs défenseurs. Aussi, dans cette perspective, le multiculturalisme et les valeurs qui le portent sont-ils perçus comme quelque chose qui requiert d'être inculqué au peuple, lequel serait, entend-on, naturellement peu réceptif à ces valeurs. En guise d'illustration d'une telle perception, on ne peut s'empêcher de penser ici à Gérard Bouchard qui, à l'automne 2007, en cherchant à se défendre à la suite des propos maladroits qu'il aurait tenus à l'endroit des « gens qui ne sont pas des intellectuels et qui regardent les nouvelles à TVA ou à TQS », affirmait que « pour convaincre la population que la diversité ethnique c'est un enrichissement culturel, il faut des arguments, or ces arguments, je vous garantis qu'on les cherche (je souligne) ». Le multiculturalisme s'affiche ainsi comme la bonne nouvelle devant être prêchée au peuple.

Or, depuis la fin de l'emprise de l'Église et de son clergé sur la société québécoise, nombreux sont les Québécois – spécialement ceux qui vécurent cette époque –, à se méfier de toute nouvelle « foi », de tout nouveau discours prosélytes émanant d'une quelconque élite éclairée qui chercherait à révéler au peuple, la « bonne nouvelle ». La méfiance que vouent bon nombre de Québécois à l'endroit du multiculturalisme est en partie redevable à cet aspect du discours à l'aide duquel les défenseurs de ce modèle en font la promotion.





Le multiculturalisme, une norme morale

Ensuite, dans le discours de nombreux défenseurs du multiculturalisme, ce modèle est présenté comme une sorte de *norme morale*. En effet, ce modèle est souvent présenté par ses partisans comme l'horizon indépassable de l'ouverture à l'autre ou la perfection en matière de tolérance. Le multiculturalisme ne traduirait pas seulement une attitude d'ouverture aux autres, une tolérance à la diversité, mais bien en définitive une norme morale indépassable. Aussi, à la manière de la condamnation portée par Pierre Trudeau en 1977 à l'endroit du projet souverainiste québécois, toute remise en cause du multiculturalisme canadien consisterait-elle ni plus ni moins en un « crime contre l'histoire de l'humanité ».

Au cœur d'un tel argument largement présent dans le discours des défenseurs du multiculturalisme se trouve un faux dilemme : ou bien on accepte le multiculturalisme, ou bien, on est fermé aux autres, on est replié sur soi, voire on est xénophobe ou pis, raciste. Ainsi, toute critique, toute réticence, toute réserve à l'endroit du multiculturalisme serait le signe d'intolérance, consisterait en une preuve de fermeture d'esprit, voire, trahirait une xénophobie mal assumée.

Or, les Québécois savent voir au-delà de ce discours et reconnaître toute la fausseté de ce sophisme. De manière instinctive, peut-on dire, ils savent bien que par delà cette rhétorique laudatrice à l'égard de ce modèle, le multiculturalisme ne constitue qu'un modèle d'intégration parmi d'autres, qu'en outre ce modèle est celui qu'impose au Québec le pouvoir fédéral. C'est le modèle auquel une bonne partie de l'élite canadienne souscrit, et ce, depuis la fin des années 1960, un modèle auquel s'identifie aujourd'hui une large partie de la population canadienne, même si des critiques





à son endroit peuvent également être entendues partout au Canada, et ce, en provenance de plusieurs milieux, tant à gauche qu'à droite. Le *multiculturalisme ne possède pas le monopole sur l'ouverture à l'autre, sur la diversité, sur la tolérance*. On peut remettre en cause ce modèle sans faire preuve d'intolérance, de xénophobie ou de racisme. De même, il est tout à fait possible de condamner l'intolérance, la xénophobie ou le racisme sans pour autant adhérer au multiculturalisme et à la vision du monde sur lequel il se fonde. Rejeter le multiculturalisme, ce n'est pas rejeter le devoir d'ouverture sur le monde et les autres cultures, un devoir qui bien sûr s'impose au Québec comme à d'autres sociétés d'accueil.

Le multiculturalisme, une nécessité de l'histoire

Dans le prolongement du dernier élément de critique, le multiculturalisme est souvent présenté dans le discours de ses défenseurs comme *une nécessité de l'histoire*, c'est-à-dire comme le résultat d'un processus historique inévitable, d'un mouvement général qui frappe toutes les sociétés d'immigration et auquel, les sociétés canadienne et québécoise ne sauraient échapper. En bref, le multiculturalisme serait inévitable. Le sociologue des religions Kristof Talin, dans son réquisitoire acerbe contre le rapport Quérin paru le 14 décembre dernier dans les pages du *Devoir* («Le Lyssenko de la souveraineté») se fait le porte-parole d'un tel discours lorsqu'il écrit que «le multiculturalisme est nécessaire», puisque derrière ce mot, se cache selon lui un état de fait qui «s'impose comme une réalité». Pareil argument tire sa force d'une confusion, d'un amalgame, volontairement entretenu ou non par ceux qui y souscrivent, entre deux choses. D'une part, ce terme désigne ce qui à bon droit peut être considéré comme un fait empiriquement vérifiable, un état social, qui est celui du caractère de plus en plus *multieth-*





nique du Québec – qui est la résultante de l'arrivée de plus en plus importante d'immigrants venus des quatre coins de la planète depuis le milieu du siècle dernier. D'autre part, ce terme sert également à désigner un devoir d'ouverture à l'autre fondé sur un respect de la diversité. Ainsi, le vocable «multiculturalisme» recouperait-il indistinctement ces deux choses.

Or, si le caractère de plus en plus multiethnique du Québec ne fait aucun doute – un état de fait qu'il serait difficile de contester et face auquel la vaste majorité de Québécois semble à l'aise – il n'y a cependant rien qui rende le multiculturalisme, un modèle d'intégration parmi d'autres, inévitable et nécessaire. Là encore, conscients du fait que derrière le terme «multiculturalisme» se cache un modèle et non un état de fait, les Québécois savent que s'opposer au multiculturalisme n'est pas vaguer à contre-courant de l'histoire, mais simplement admettre que la réponse développée au Canada pour répondre à ce fait social a été et demeure ce modèle, mais que d'autres modèles, d'autres pratiques sont également possibles.

Derrière le multiculturalisme, une stratégie de neutralisation de l'identité nationale du Québec

Ensuite, si le multiculturalisme peut être l'objet d'une contestation au Québec, cela tient en partie au fait que les Québécois savent que derrière cette politique se cache une stratégie conçue par Pierre Trudeau en vue de neutraliser *l'identité nationale québécoise*. On ne peut en effet contester que celui qui fut l'architecte de cette politique et peut-être son plus grand promoteur savait très bien que ce modèle pouvait constituer une stratégie efficace en vue de contre-carrer le nationalisme québécois. Promouvoir le multiculturalisme devait en effet conduire à noyer la spécificité





identitaire nationale québécoise dans une différence indifférenciée, une mosaïque culturelle au sein de laquelle il n'y a plus que des minorités culturelles. Avec une telle conception multiculturaliste du Canada, la nation québécoise se voit déchuë, en tant qu'héritière des Canadiens-français, de son statut de «peuple fondateur», devenant alors une minorité parmi d'autres, à l'instar des Chinois de Vancouver, des Finlandais de Thunder Bay ou des Ukrainiens de l'AL-SAMA. Avec le multiculturalisme, le Canada n'apparaît dès lors plus qu'en tant qu'assemblage hétéroclite de minorités culturelles les plus diverses. Avec ce modèle, *exit* l'idée des deux peuples fondateurs et *exit* l'idée même de «nation» – même si celle-ci peut demeurer dans le discours politique en tant que pur symbole, ou sinon, uniquement adapté aux «Premières nations».

En guise d'illustration de la manière dont une telle conception multiculturaliste du Canada conduit à une neutralisation du peuple québécois comme nation, rappelons l'affaire Carroll. En septembre 2007, Jamie Carroll, le directeur général du Parti libéral du Canada avait été prié de démissionner de ses fonctions après qu'il eut refusé d'embaucher davantage de Québécois dans son équipe, en arguant que «Si j'embauche plus de Québécois, est-ce que je vais aussi devoir embaucher plus de Chinois?» Ce que dévoile cette déclaration est précisément une telle évacuation dans la représentation que les multiculturalistes se font du Canada, de la spécificité du peuple québécois comme nation. Dans cette représentation du Canada, le peuple québécois, déchu de tout statut particulier, se voit réduit à n'être plus qu'une communauté culturelle parmi d'autres, une communauté à laquelle il n'y aurait plus de raison de consentir quoi que ce soit, autrement dit, de lui reconnaître un quelconque statut distinct, dont devraient être privées les autres communautés qui composent le Canada.





Aussi, si les Québécois ont des raisons de se méfier du multiculturalisme, cela tient en partie au fait qu'ils savent que derrière ce modèle se cache une stratégie visant à noyer leur identité nationale en tant que peuple, c'est-à-dire une stratégie qui vise à rabaisser la nation québécoise au rang de simple communauté culturelles.

Le multiculturalisme, une doctrine foncièrement postnationale

En complément au dernier élément, pour plusieurs Québécois, et au premier plan ceux qui souscrivent le plus ardemment au nationalisme, le principal objet de récrimination à l'endroit du modèle multiculturel tient au fait que celui-ci repose sur *une conception postnationale de la société*. Trouvant assise sur une conception libérale à l'anglo-saxonne de la société, le multiculturalisme procède en effet d'une certaine « désubstantialisation » de la nation au profit d'une conception de la société suivant laquelle cette dernière n'est dès lors plus conçue qu'en tant que simple assemblage d'individus, un tout privé de substance propre, puisque sans identité spécifique, privé de toute profondeur, puisque réduite à sa seule dimension « horizontale », plan sur lequel ne s'offre plus à la vue que la cohabitation presque arbitraire de différents individus au sein d'un même espace sociétal. Ainsi, conçue à la lumière du multiculturalisme, la société québécoise serait dépourvue de toute identité nationale spécifique, privée de tout ce qui fait du Québec une nation distincte.

Une telle conception multiculturaliste dans laquelle la société se voit vidée de toute substance identitaire spécifique se laisse au premier plan saisir dans la valorisation que prêtent ses partisans à la Charte canadienne des droits et libertés ou à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec,





comme l'un des principaux fondements identitaires de la société. Exemple de cette logique est la manière dont les penseurs multiculturalistes Jean-Marc Larouche, George Leroux, Jean-Pierre Proulx et Louis Rousseau ont de penser le Québec dans le texte qu'ils ont fait paraître dans l'édition du 15 décembre dernier du *Devoir* (« Critique nationaliste : erreur de lecture »), « la Charte québécoise des droits et libertés de la personne est *au cœur de notre identité* (je souligne) ». Vidée de toute substance identitaire nationale, l'identité de la société se voit ainsi définie à l'aide des seuls repères dès lors accessibles, des symboles strictement formels, des documents juridiques et constitutionnels abstraits et incolores, pour ne pas dire insipides.

Or, une telle sacralisation de ces documents juridiques (le « chartisme »), qui repose sur une conception essentiellement « négative » de la société – l'identité de la société ne repose pas sur des repères positifs forts, mais sur des documents qui consacrent la liberté négative dont peuvent jouir les citoyens dans cette société –, est en porte à faux le plus complet avec toute conception nationale de la société. Cette conception de la société est en effet foncièrement incompatible avec toute conception qui voit dans le Québec une société marquée par une identité nationale, à titre de société distincte, une société ni meilleure, ni pire que les autres, simplement distincte.

Le multiculturalisme, un modèle en porte-à-faux avec la pratique québécoise

Enfin, si les Québécois se refusent toujours d'embrasser le multiculturalisme, modèle auquel pourtant tant de Canadiens souscrivent volontiers, c'est que le Québec, terre d'accueil d'immigrants depuis toujours, *possède déjà une pratique d'intégration spécifique*. En affirmant cela, je n'ai pas





en tête le modèle nommé «interculturalisme», dont une partie de l'élite québécoise tente depuis quelques années de nous faire croire qu'il s'agit là véritablement de la voie québécoise, alors qu'en vérité, derrière ce vocable, se cache, à quelques détails près, le multiculturalisme canadien¹. À défaut d'avoir un modèle théorique aussi largement soutenu par des écrits et des études, à l'instar du multiculturalisme canadien, les Québécois possèdent néanmoins une pratique d'intégration qui fonctionne bien – malgré quelques incidents récents, au premier plan, ceux liés à la pratique des accommodements raisonnables, incidents dont les origines ne sont pas tant à trouver dans la pratique québécoise comme telle, mais bien dans le conflit émanant de l'imposition du modèle multiculturaliste canadien au Québec, d'un conflit entre deux modèles d'intégration. En tant que société d'accueil, ouverte à l'immigration depuis pratiquement le début de son histoire, le Québec possède bel et bien une certaine *pratique* d'intégration des immigrants, inscrite dans des manières de faire, certaines responsabilités à l'endroit des nouveaux arrivants, une certaine représentation de l'autre et de la société qui lui est propre, une pratique qui, malgré les efforts qui sont consentis par les défenseurs du multiculturalisme d'imposer leur modèle au Québec, persiste dans les faits. Si le multiculturalisme est le modèle choisi par les Canadiens, il n'est tout simplement pas celui des Québécois. Plutôt que de mettre de l'avant un vivre-ensemble dans la différence, tel que celui auquel aspire le multiculturalisme, la pratique québécoise, tel que Charles-Philippe Courtois et Guillaume Rousseau ont pu nous le rappeler dans leur article du 25 janvier dans *Le Devoir* («Intégration et laïcité – D'autres voies sont possibles»), valorise

¹ Danic Parenteau, «Interculturalisme, multiculturalisme : blanc bonnet, bonnet blanc», *L'Action nationale*, novembre-décembre 2008.





plutôt l'idée de convergence culturelle et d'intégration nationale. La pratique québécoise trouve appui sur une certaine conception positive de la société, qui voit en elle l'expression d'un certain idéal national marqué par un fort désir de survivance et un attachement à une langue, la française.

Le modèle du multiculturalisme constitue l'expression d'une pratique sociétale, d'une représentation de la société, d'une vision du monde propre aux Canadiens, laquelle, si elle n'est pas totalement étrangère aux mœurs québécoises, se heurte toutefois au sein de la population québécoise à certaines divergences fondamentales que l'on ne saurait nier – que nombre de multiculturalistes se refusent toutefois d'admettre au nom de la prétendue supériorité et du caractère supposément universaliste de leur modèle. Dire cela n'est pas affirmer que ce qui se fait ici est mieux que ce qui se fait là-bas, ou à l'opposé, que tout ce qui vient du Canada n'est pas bon pour le Québec. Simplement dit, nombreux sont les Québécois à se questionner sur la pertinence d'adopter ici un modèle imaginé au Canada et conçu pour le Canada en conformité avec la manière dont la majorité des Canadiens ont de se représenter leur pays, alors que nous possédons déjà une pratique d'intégration distincte. Pourquoi devrions-nous nous débarrasser d'une pratique qui fonctionne bien pour adopter ce modèle venu d'Ottawa? □





Richard Weilbrenner

DE LA NÉCESSAIRE INDÉPENDANCE

Élire un gouvernement libéral, ce serait réaffirmer l'adhésion des Québécois au fédéralisme, mais ce serait aussi enliser davantage le Québec dans la stagnation politique et dans des jeux mesquins d'équilibrisme qui sont aux antipodes de la vraie politique. Ce serait accrédi-ter la politique de ceux qui croient qu'on peut encore gagner des élections par le recours à la peur... »

Claude Ryan, Éditorial, *Le Devoir*, 14 novembre 1976

L'homme d'aujourd'hui (...) est l'homme privé de feu (...) pour qui la liberté n'est qu'un luxe qui peut attendre.

Albert Camus, « Prométhée aux enfers », dans
Noces, suivi de L'été, Gallimard, coll. Livre de poche,
1959, p. 121.

Dans l'édition du 18 août 2009 du *Devoir*, Christian Lamontagne livrait une réflexion et une analyse qui se voulaient raisonnées et réfléchies quant à la morosité dans laquelle le Québec aurait sombré à force de débattre de la question nationale, et ce, au détriment de problèmes autrement plus sérieux et actuels comme l'éducation, la santé, l'environnement, le transport, l'agriculture, l'énergie, les communautés autochtones, « pour ne nommer [sic] que ceux-là ».





Le Québec se retrouverait dans une impasse qu'il se serait créée lui-même dans la poursuite d'un projet de pays qu'une majorité de ses citoyens aurait au demeurant rejeté deux fois par référendum, et la population aurait glissé « dans une sorte de léthargie et un désir d'oublier tout ça dans un chapelet de “partys”, certes bien faits, mais vides de sens. »

À cet égard, l'avenir serait tellement bouché que seule « une confrontation majeure sur des enjeux réels, urgents, concrets et bien compris de toute la population » pourrait faire en sorte que la souveraineté redevienne une option intéressante et soit remise à l'ordre du jour.

Mais Christian Lamontagne ne croit plus à une telle éventualité, le projet souverainiste n'ayant plus la capacité de stimuler « la créativité québécoise, aussi bien sur le plan culturel qu'économique ». Et, selon lui, il y aurait tout lieu de s'en féliciter.

Car, libéré enfin d'un anachronisme paralysant, le Québec pourrait désormais s'attaquer à des enjeux pressants, former et réaliser des projets de grande envergure, relever des défis exaltants...

Voilà qui ressemble à s'y méprendre aux vieilles rengaines des Lucien Bouchard et autres apôtres de la génuflexion, qui quittent la patinoire avant la fin de la partie, et qui ont malgré tout le sermon facile.

En ce qui concerne Christian Lamontagne, je le connais assez bien pour savoir que cet intellectuel intègre croit sincèrement ce qu'il affirme. Seulement voilà, ce qu'il y a d'intéressant dans sa rhétorique, c'est moins ce qu'il dit que ce qu'il ne dit pas.





Et ce qu'il ne dit pas, et que, peut-être, il ne sait pas, c'est que si le Québec est tombé dans une telle stupeur après l'aventure référendaire de 1995, c'est que la société civile aura été défaite par un adversaire riche et puissant, sans scrupules, un adversaire malveillant qui ne se sera privé d'aucune manœuvre, basse ou déloyale, illégale ou criminelle; un adversaire qui aura bafoué les règles d'engagement des débats politiques et piétiné les principes démocratiques – un adversaire qui aura été jusqu'à violer la *Loi du Québec sur la consultation populaire* et, partant, aura fini par se disqualifier comme État de droit et par invalider sa « victoire » au regard de l'histoire.

Au lendemain du 15 novembre 1995, il n'y aura eu ni vainqueur ni vaincu sur le champ de bataille, mais que des perdants. Christian Lamontagne doit bien savoir que le camp du Non aura miné pour longtemps toute prétention du Canada au titre de protecteur des lois et de la justice pour avoir réprimé aussi brutalement un mouvement d'émancipation nationale pacifique et parfaitement honorable, et qui, de surcroît, était guidé autant par la raison que par le cœur.

Il doit savoir aussi que, dans le camp du Oui, on aura sous-estimé la détermination de l'adversaire, et qu'on n'aura pas vu que, devant les sondages qui plaçaient le Oui en avance sur le Non, celui-ci prendrait les moyens nécessaires pour couper les ailes à cette alouette qui en prenait un peu trop à son aise.

J'ajoute qu'il était déjà clair que les Canadiens ne comprenaient pas ou refusaient de comprendre les motivations des Québécois indépendantistes, la propagande fédéraliste les ayant convaincus que la « séparation » avait pour but et aurait pour conséquence de détruire le Canada, ce qui est une absurdité sans nom. Ceux qui leur avaient mis ça dans la tête sont des menteurs et les plus vils manipulateurs des consciences que le Canada aura jamais portés.





À cet égard, la déclaration spontanée de Monsieur Parizeau concernant l'argent et le vote ethnique n'exprimait peut-être rien de plus qu'une triste vérité : pour gagner un référendum au Canada, il faut savoir tricher. Cette sortie de Monsieur Parizeau ne méritait certainement pas l'anathème qu'au nom d'un conformisme politique affligeant son propre parti aura prononcé contre lui. Et de cela, il n'y a pas lieu de se féliciter.

Oui : tricher. Toute l'affaire était là : jouer la carte de la peur, de l'intimidation et du chantage; mentir aux Canadiens, mentir aux Néo-Canadiens, mentir aux Autochtones, mentir à la Chambre des communes du Canada et à l'Assemblée nationale du Québec – mentir et encore mentir sur toutes les tribunes... et venir brailler dans les rues de Montréal par centaines de milliers le mensonge le plus grossier de toute cette affaire : « *WE LOVE YOU QWAYBEC !!!* »

Je me dois de rappeler ici à Christian Lamontagne, même s'il refuse de l'admettre, que près des deux tiers des électeurs de langue française (qu'on peut présumer être de « nationalité québécoise ») avaient répondu Oui à la question référendaire. Ces chiffres sont vérifiables auprès du Directeur général des élections, et ils sont d'une évidence à toute épreuve.

On dira ce qu'on voudra, la soi-disant victoire du Non est une fumisterie et couvre de honte les Chrétien, Johnson, Charest, Tobin, Guitté, Desmarais, Gagliano et autres coquins qui auront trempé dans ce complot odieux ourdi non seulement contre les « séparatistes », qu'il fallait « écraser » et « tuer », entendons-nous bien, mais aussi contre les institutions politiques et les traditions démocratiques du Canada lui-même. Et contre le peuple, il ne faut pas l'oublier.





Christian Lamontagne ne peut pas ignorer non plus que les mêmes tricheurs qui ont saboté le processus référendaire en 1995 sont maintenant au pouvoir à Québec, et que le premier ministre Charest ne donne pas l'exemple d'un homme qui fasse grand cas des mises en garde de sa conscience morale, et qui, de toute évidence, fait encore moins de cas des inquiétudes des citoyens face à l'orientation qu'il entend donner à l'administration de la chose publique, à sa manière d'avancer et de reculer en même temps, de ne pas gouverner tout en se gardant de faire trop de vagues.

Ce n'est pas le lieu ici de faire la nomenclature des décisions contestées qu'il a prises puis reniées depuis qu'il a «les deux mains sur le volant», mais on peut observer qu'il n'est pas facile de saisir quelles sont ses véritables intentions et à quels motifs ses projets répondent.

Sur la scène fédérale, si le Parti conservateur n'a pas pris une part active aux magouilles du Parti libéral tout au long de l'épisode des commandites, il n'en a pas moins conservé un silence complice qui continue d'obscurcir l'horizon d'un nuage inquiétant pour nos institutions démocratiques.

Il manque aussi à l'analyse de Christian Lamontagne une réflexion approfondie sur le mauvais vaudeville que nous offrent trop souvent les acteurs de l'actualité politique, et qui explique aussi bien la démobilisation et le cynisme des citoyens que la réalisation, pour une nation déterminée à assumer son propre destin, d'avoir été flouée.

*

Certes, la leçon est amère, et l'on pourra comprendre que bien des Québécois soient désenchantés et tentés de se résigner à tourner la page et passer à autre chose. Nous





connaissions tous des militants de longue date qui avouent ne plus croire à la possibilité de l'accession du Québec à son indépendance, qui sont déçus du Parti québécois et de ses atermoiements, du manque apparent de sens politique et de courage de ses dirigeants, de leurs stratégies incohérentes... et qui baignent dans l'attentisme d'ici à ce que se concrétisent les conditions gagnantes d'un autre référendum.

Je dis au contraire que l'heure n'est pas venue de déposer les armes. J'affirme qu'il faut plutôt reprendre la charge, rouvrir la plaie, et poursuivre la réflexion sur l'opportunité de faire l'indépendance.

Pour ma part, je ne jetterai jamais mes idées, mes convictions et mes espoirs au pied d'une bande de lâches qui n'ont de force que celle de l'argent et de l'inertie. J'ajoute que la souveraineté est nécessaire plus que jamais et que chaque jour qui passe la rend encore plus urgente.

Le Canada risque de regretter un jour son entêtement à nier au Québec toute autre personnalité juridique que celle d'une *province* – une province qui n'en est pas une, et qu'on se garde bien à Ottawa d'appeler un *État*, sans doute par crainte de lui conférer une stature qui paraîtrait aussi suspecte aux yeux des fédéralistes que le fut naguère la simple notion de société distincte.

Ce n'est pas que le Québec, en effet, qui subit les contre-coups et les effets délétères du *malentendu* qu'attisent pour des raisons occultes ceux qui tirent les ficelles dans les coulisses. Le Canada donne déjà aujourd'hui l'exemple d'un pays divisé, qui ne s'entend pas sur des enjeux essentiels comme le partage de la richesse collective, la protection de l'environnement, la justice pénale, et combien d'autres questions sur lesquelles le fameux Conseil de la Fédération





dont s'enorgueillit Jean Charest n'arrive pas à adopter l'ombre d'une position commune.

L'improbable *United Canada*, si précieux aux fédéralistes inconditionnels et à leurs alliés Bill Clinton et Nicolas Sarkozy, est une vue de l'esprit et n'existe qu'en théorie.

Et puis, pourquoi ne pas le dire : le Canada n'est plus le pays *glorieux* qu'un folklore laminé s'acharne péniblement à présenter au monde. Au tour des Canadiens fédéralistes d'avaler la pilule et de recommencer à réfléchir. De se retrousser les manches et faire eux aussi l'effort d'examiner honnêtement des solutions au contentieux Canada-Québec qui iraient plus loin que les déclarations oiseuses de Stephen Harper à la Chambre des Communes. Et de se choisir des chefs qui voient plus loin que le bout du nez du premier bonimenteur venu.

*

Tout compte fait, l'argument de Christian Lamontagne tombe à plat, tout comme celui de ces soi-disant « lucides », Lucien Bouchard en tête, qui ont perdu le feu, ô paradoxe ! et qui osent enjoindre leurs compatriotes à s'asseoir et à se taire.

Mais alors, l'indépendance du Québec serait-elle donc la solution privilégiée devant tout ce ramassis de rencontres stériles entre des premiers ministres qui défendent les intérêts de leurs propres petites chapelles et évitent de chatouiller leur électorat ? Je le crois. Je crois aussi qu'il est possible de la réaliser et qu'elle mettra fin à un énorme gaspillage de temps et d'énergie.





J'entends déjà qu'une condition fondamentale devra être remplie pour cela, et j'y souscris sans réserve : l'indépendance politique du Québec poindra à l'horizon quand les souverainistes de toutes allégeances uniront leurs forces et mettront fin à leurs stupides querelles intestines et à leurs affrontements absurdes sur des points de détail.

Il est incompréhensible que deux partis aussi rapprochés sur le fond que Québec solidaire et le Parti québécois n'arrivent pas à faire front commun, sachant très bien que leur division profite à leurs adversaires, qui doivent bien s'amuser à leurs dépens.

J'invite donc les membres et militants de toutes les formations politiques et de tous les mouvements favorables à la souveraineté du Québec à demander à leurs porte-étendard de prendre une position claire et de faire preuve de ce pragmatisme politique qui leur a fait si cruellement défaut jusqu'ici.

Faire des compromis avec un frère d'armes, ce n'est pas diluer ses convictions. C'est les enrichir. Ce n'est pas en donnant des coups de pied dans les jambes de son partenaire qu'on apprend à mieux danser.

Sutton, le 17 février 2010





Le Québec se retrouve donc face à ce défi fantastique pour son avenir : orienter son développement par des politiques qui visent l'indépendance énergétique dans le but garantir à tous les acteurs économiques qui le compose (privés comme publics) une assurance de stabilité et de prévisibilité à cet égard ; ce qui leur permettra de mieux faire face aux autres défis de tailles qui se présenteront à eux. □





56

ARTICLES

Louise Champoux-Paillé*

**La nouvelle Loi des sociétés
par actions du Québec**

**UN PAS IMPORTANT
POUR LA PARTICIPATION
ACTIONNAIRE**

À la fin de 2007, le gouvernement du Québec lançait une consultation publique dans le but de mettre à jour la Loi sur les compagnies¹ (Québec) (ci-après désignée la «LCQ»). Comme mentionné dans le document de consultation² émis en décembre 2007, la LCQ accusait un retard important par rapport aux autres lois canadiennes et internationales sur les compagnies, sa dernière révision importante remontant à 1981. Notamment, en ce qui a trait à la protection des actionnaires, nous pouvions y lire :

La Loi québécoise sur les compagnies se démarque par rapport à la LCSA et aux autres lois provinciales par le fait qu'elle accorde aux actionnaires moins de droits, moins de pouvoirs et moins de protection. La réforme de la Loi est donc l'occasion de choisir : convient-il de laisser en l'état actuel les droits, les pouvoirs et la protection dont bénéficient les actionnaires ? de les accroître ? ou de les réduire, en augmentant la protection des administrateurs ?

* Ancienne présidente du Bureau des services financiers. Secrétaire institutionnelle et membre du conseil d'administration du MÉDAC (Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires).

www.medac.qc.ca

¹ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_38/C38.html

² http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_reformeLoiCompagnies.pdf





De telles questions interpellant au premier chef le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), nous avons déposé en 2008 des recommandations lesquelles ont été retenues majoritairement par le législateur dans son projet de loi qui fut présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 7 octobre 2009, adopté le 1^{er} décembre 2009 et sanctionné le 4 décembre 2009³. La nouvelle Loi devrait entrer en vigueur au cours de l'année 2011.

L'objectif de cet article est de faire ressortir les principales modifications apportées à la Loi qui donneront aux actionnaires minoritaires une plus grande protection et leur permettront de participer plus activement aux assemblées d'actionnaires. Huit thèmes principaux seront abordés : le dépôt des propositions, le droit de dissidence, la consultation des états financiers des filiales, la vente de l'entreprise, le vote par catégorie, le vote cumulatif, les recours pour oppression et la présentation de quelques mesures distinctives permettant à la nouvelle Loi *non seulement de s'harmoniser à la loi canadienne mais à la devancer*.

Dépôt de proposition aux assemblées annuelles

Selon la loi canadienne, un actionnaire minoritaire peut soumettre à la société un avis de toute question qu'il se propose de soulever à l'assemblée des actionnaires. Au Québec, le gouvernement modifiait en décembre 2004 sa loi afin de prévoir un mécanisme similaire. Toutefois, ces articles ne sont jamais entrés en vigueur, les règlements n'ayant pas été approuvés.

Ce droit donné aux actionnaires de déposer des propositions d'amendements aux statuts et règlements au cours d'une assemblée annuelle est l'un des éléments fondamentaux de la démocratie actionnariale.

³ <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2009C52F.PDF>





L'article 194 reconnaîtra ce droit :

Tout actionnaire d'une société qui est un émetteur assujéti ou qui compte 50 actionnaires et plus et dont les actions comportent un droit de vote, de même que tout bénéficiaire de telles actions, peut soumettre au conseil d'administration, au moyen d'un avis, des questions qu'il entend proposer lors d'une assemblée annuelle.

Droit de dissidence

La Loi canadienne sur les sociétés par actions⁴ (LCSA) prévoit un droit de dissidence pour les actionnaires minoritaires advenant que les actionnaires majoritaires veuillent imposer des modifications importantes de structure ou d'orientation de la société. Il permet à l'actionnaire qui se prévaut d'un tel droit de forcer la société à lui racheter ses actions à leur juste valeur, dès l'entrée en vigueur des mesures approuvées par la résolution visée par cette dissidence.

L'article 373 de la nouvelle Loi intègre ce droit et « confère à un actionnaire détenant des actions de la catégorie ou série visée le droit d'exiger le rachat par la société de la totalité de ses actions de cette catégorie ou série ».

Consultation des états financiers des filiales

L'article 228 donne dorénavant à l'actionnaire le pouvoir de consulter sur demande les états financiers. Toutefois, la société peut refuser de faire droit à la demande lorsque le montant de la valeur des actifs, celui des produits et celui des bénéfices avant impôts de la filiale ou de la personne morale représentent chacun moins de 10 % du montant correspondant dans les états financiers de la société. Toutefois, l'article 229 donne à la société le pouvoir de demander au

⁴ <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-44/TexteCompleet.html>





tribunal d'interdire la consultation des états financiers d'une de ses filiales ou d'une personne morale dont l'information est consolidée à la sienne, si elle démontre le préjudice qu'elle ou l'une de ses filiales pourrait subir par suite de cette consultation.

Vente de l'entreprise

Présentement, aucune autorisation ou approbation n'est requise de la part des actionnaires advenant que le conseil d'administration veuille vendre l'entreprise exploitée par la compagnie ou une partie substantielle des éléments d'actif de la compagnie. Comme il y a fort à parier que les membres du conseil ont été choisis par les actionnaires majoritaires, les actionnaires minoritaires ne peuvent rien faire pour s'y opposer à moins qu'il y ait eu abus de pouvoir ou manœuvre frauduleuse ou qu'un droit de veto quelconque ne leur ait été accordé par convention unanime des actionnaires.

La nouvelle Loi stipulera que la société ne peut procéder à une aliénation de ses biens, si par suite de cette aliénation, elle ne peut poursuivre des activités substantielles, à moins que l'aliénation ne soit autorisée par les actionnaires ou qu'elle ne soit faite en faveur d'une filiale de la société dont celle-ci est l'unique actionnaire (art. 271).

Vote par catégorie

Présentement, dans la LCQ, le vote par catégorie n'est prévu qu'en cas de fusion, le règlement de fusion, pour être valide, devant être ratifié par au moins les deux tiers des voix des actionnaires détenteurs des actions de chaque catégorie dont les droits sont affectés par la fusion. Autrement, les actionnaires ou une catégorie d'entre eux qui craignent qu'un compromis ou arrangement proposé par la compagnie ne





porte atteinte à leurs droits, doivent sur demande sommaire au tribunal, obtenir qu'un juge de la Cour supérieure ordonne qu'une assemblée des actionnaires soit tenue où le règlement sujet du litige devra être approuvé par les trois quarts des actionnaires ou de la catégorie d'actionnaires dont les droits sont visés.

L'article 191 prévoit dorénavant le vote par catégorie, même pour les actions sans droit de vote, à l'occasion de tout changement qui porte atteinte aux droits des détenteurs d'une catégorie ou série d'actions. Ajoutons l'article 192 qui précise :

La résolution spéciale qui autorise la société à réduire le montant de son capital-actions doit être approuvée de la même façon que la résolution spéciale qui porte atteinte aux droits conférés par l'ensemble des actions d'une catégorie ou d'une série aux actionnaires les détenant.

Vote cumulatif

Rappelons que le vote cumulatif est une façon de protéger les intérêts d'une minorité des actionnaires avant que des troubles ne surviennent en donnant à cette minorité une représentation dans le conseil d'administration. Nous croyons que ce mécanisme est efficace pour accéder à la représentation minoritaire au conseil et veiller à ce que celui-ci soit relativement autonome vis-à-vis de la direction.

L'article 111 le prévoit dorénavant.

Recours pour oppression

La LCQ ne disposait pas de recours similaires à la Loi canadienne conférant au tribunal des pouvoirs importants en vue de redresser toutes sortes d'abus et d'injustices au





niveau des compagnies et de leurs administrateurs. Avec la nouvelle Loi, les actionnaires bénéficieront d'un nouveau régime de mesures de surveillance et de contrôle judiciaires. Ainsi, ils pourront exercer les recours statutaires suivants :

- demande d'enquête (art. 421 sqq.) ;
- recours en cas d'abus ou d'iniquité (art. 450 sqq.) ;
- contestation d'élection (art. 454 sqq.) ;
- rectification des livres (art. 456 sqq.) ;
- demande d'ordonnance en cas d'inobservation de la Loi, des statuts, du règlement intérieur ou d'une convention unanime des actionnaires (art. 460).

De plus, à l'occasion de plusieurs de ces recours, les actionnaires seront dispensés de fournir un cautionnement pour frais (art. 442) ou pourront obtenir le paiement de frais provisoires (art. 443).

Mesures de distinction

Si l'un des principaux objectifs de la révision était l'harmonisation avec la loi fédérale, certains articles permettront toutefois de l'en distinguer :

- les règles de procédure des assemblées d'actionnaires ne pourront être modifiées sans leur approbation (art. 113, alinéa 2) ;
- le président d'assemblée doit permettre aux actionnaires d'y prendre la parole et de discuter dans une période raisonnable, de questions dont l'objet principal est lié aux activités ou aux affaires internes de la société (art. 187) ;
- la possibilité accordée à tout actionnaire de vérifier les bulletins de vote et les procurations (art. 189, alinéa 2)





- l'interdiction pour le conseil d'administration de déléguer la fixation de la rémunération des hauts dirigeants, ce qui a pour conséquence de le forcer à prendre directement ses responsabilités en la matière (article 118, 3°);
- le resserrement des règles relatives aux conflits d'intérêts dont notamment le devoir de ne pas assister en plus de ne pas voter (art. 127) et l'approbation des contrats de la société par une majorité d'actionnaires non intéressés (art. 122 sqq.).

Conclusion

La nouvelle Loi sur les sociétés par actions du Québec se comparera donc avantageusement à celle d'autres juridictions. Toutefois, elle comporte des lacunes que nous nous permettons de soulever :

- la limitation du nombre de propositions pouvant être déposées par un actionnaire;
- l'absence du vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants;
- la balise de 10 % pour la consultation des états financiers des filiales.

Limitation du nombre de propositions pouvant être déposées par un actionnaire

L'article 194 de la nouvelle loi comporte la possibilité de restreindre le nombre de propositions déposées par un actionnaire. Le MÉDAC souhaite que le législateur ne prévoie aucune limite à ce droit compte tenu de la qualité des propositions déposées, de leur pertinence et de leur contribution significative à l'amélioration de la gouvernance de nos entreprises. Prenant notre organisation à titre de référence, nous avons déposé au cours de la dernière décennie plus





d'une soixantaine de propositions portant notamment sur la gouvernance, le droit des actionnaires et la rémunération des hauts dirigeants. L'ensemble de ces propositions aura permis d'améliorer de manière sensible la gouvernance de nos organisations. Afin d'illustrer notre propos, mentionnons les propositions suivantes :

- la séparation des postes de chef de la direction et de président du conseil d'administration ;
- la divulgation des honoraires des vérificateurs ;
- la divulgation du nom des conseillers en rémunération et de leurs honoraires ;
- la divulgation préalable de l'expérience d'administrateur des candidats au conseil d'administration ;
- la divulgation préalable des clauses d'indemnités de départ ;
- la divulgation préalable des clauses de régimes de retraite ;
- le vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants.

Plusieurs de nos propositions font dorénavant partie des codes de saine gouvernance les plus reconnus et servent de critères pour évaluer la saine gouvernance chez les grandes entreprises canadiennes. Plus est, soulignons que les banques à charte canadiennes, qui sont nos principales cibles depuis notre création, ont toutes amélioré de manière sensible leur performance en matière de gouvernance. Nous présentons ci-après un tableau témoignant de l'amélioration de leur performance dont les données de base proviennent d'une enquête effectuée par le *Globe and Mail* depuis 2002 sur la gouvernance des sociétés :





Institutions bancaires/année	Rang	
	2009*	2002**
Banque Toronto-Dominion	1	19
Banque de Montréal	3	6
Banque Scotia	4	32
Banque Royale du Canada	4	15
Banque CIBC	7	10
Banque Nationale du Canada	18	71
Banque Laurentienne	29	29

* <http://v1.theglobeandmail.com/series/boardgames/charts/chart1-static.html>

** <http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/board-games/board-games-2009/article1375949/>

et

http://beta.images.theglobeandmail.com/archive/00348/Board_Games_2009_-_348541a.xls

L'absence du vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants ex aequo

Depuis sa création, le MÉDAC n'a cessé de déposer des propositions visant la limitation de la rémunération des hauts dirigeants. D'ailleurs, sa première proposition d'actionnaires en 1997 fut la suivante :

Il est proposé que la rémunération globale du dirigeant le plus haut salarié de la Banque, incluant le salaire annuel, primes, gratifications, versements en vertu de programmes de bonification à long terme et toutes autres formes de rémunération, n'excède pas vingt (20) fois la rémunération moyenne des employés de la banque.

Lors de la dernière année, treize grandes sociétés canadiennes ont accepté de consulter leurs actionnaires sur la politique de rémunération de leurs hauts dirigeants. Notre





persévérance a porté ses fruits. Toutefois, nous estimons que le vote consultatif devrait être intégré dans la Loi. Je me permettrai ici de rappeler les observations de la juge Pierrette Rayle dans un jugement fondateur du droit des actionnaires⁵ (Cour supérieure du Québec, 9 janvier 1997). Dans le cadre d'un recours judiciaire entrepris par le président fondateur du MÉDAC, Yves Michaud, contre certaines banques qui refusaient d'inclure des propositions d'actionnaires dans leurs circulaires de sollicitation de procurations, la juge obligeait alors ces dernières à les inclure tout en étayant son jugement des réflexions suivantes :

- « L'expertise des premiers [les institutions financières] ne les autorise pas à ignorer l'opinion des seconds [les actionnaires]. L'actionnaire qui se manifeste ne doit pas être perçu ni traité comme un adversaire ou un intrus. »
- « Non seulement les propositions sont-elles pertinentes, mais le tribunal croit qu'une décision sereine, civilisée sur les questions qu'elles soulèvent, servira l'intérêt prochain et lointain des banques intimées. »
- « Donc, dans l'état normal des choses, l'actionnaire d'une banque ne se prononcera que sur les seules questions soumises par la direction. Ainsi, la rémunération des dirigeants ne serait jamais soumise à l'examen critique des actionnaires puisqu'elle est du ressort du conseil. Pourtant, cette question retient l'attention du public à travers le Canada. Tous auraient droit à leur opinion sur la question... sauf les actionnaires? Leur droit à la dissidence devrait se limiter au seul privilège de se départir de

⁵ http://medac.qc.ca/1997-01-09_jugement_rayle.pdf





leur investissement? [...] Les administrateurs qui siègent au conseil d'administration participent au prestige de la banque et de son président. Ils sont l'entourage de celui-ci et leur réélection dépend des recommandations qui sont formulées en haut lieu annuellement...»

- «Si les affaires des banques affectent tous les Canadiens, elles méritent certainement l'attention vigilante de leurs actionnaires qui ont le droit de contribuer par leurs interventions à façonner l'image présente et future de l'institution bancaire, leur banque.»

Le retrait de la balise de 10 % pour la consultation des états financiers des filiales

Rappelons que la LCSA prévoit ce droit. L'article 228 du projet de loi déposé en novembre aux fins de consultation, permettait d'assurer aux actionnaires de sociétés québécoises les mêmes droits que ceux accordés aux actionnaires de sociétés régies par la Loi canadienne, corrigeant ainsi une lacune importante de la Loi québécoise.

Pour notre organisme, ce droit à l'information est fondamental et nous a d'ailleurs conduits à entreprendre des démarches judiciaires pour consulter les états financiers de *Power Corporation*. En plus d'être utile aux investisseurs dans le cas notamment de vente ou d'achat d'entreprise, un tel accès à l'information peut contribuer à améliorer la protection des épargnants et aider à prévenir ou à éviter ou des fraudes. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle sont arrivées la Cour supérieure et la Cour d'appel dans leur interprétation de l'article 157 de la LCSA en statuant qu'un actionnaire devait avoir accès à l'ensemble des données pour évaluer son risque d'investissement.





Nous souhaitons donc que la nouvelle Loi soit amendée avant qu'elle n'entre en vigueur afin de lever cette balise de 10 %.

Cela étant dit, il est nécessaire que cette nouvelle Loi sur les sociétés par actions du Québec entre en vigueur le plus rapidement possible afin que les actionnaires québécois puissent être mieux protégés et participer aux assemblées annuelles. □





Benoît Laplante, Patrick Sabourin
et Alain Bélanger*

Langue et scolarité

RIEN D'ANORMAL**

Dans le numéro de février 2010 des *Données sociodémographiques en bref*, l'Institut de la statistique du Québec publie une étude sur la scolarité selon la langue maternelle, dont deux conclusions sont percutantes : les francophones du Québec sont proportionnellement moins nombreux que les allophones et les anglophones du Québec à détenir un grade universitaire ; ils sont également proportionnellement moins nombreux à détenir un grade universitaire que les Franco-Ontariens.

Ces conclusions sont trompeuses. Elles reposent sur plusieurs erreurs. L'analyse de l'ISQ confond dans les groupes linguistiques des populations très différentes, notamment les personnes qui sont nées dans la province où elles habitent encore, les personnes qui n'habitent plus dans la province où elles sont nées et les personnes qui sont nées à l'étranger. Ces conclusions ont pour conséquences, entre autres, de compter, parmi les Franco-Ontariens, les Québécois francophones détenteurs d'un grade universi-

* Benoît Laplante et Alain Bélanger sont professeurs au Centre – Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique. Patrick Sabourin, y est candidat au doctorat.

** Note technique de l'IRFA (Institut de recherche sur le français en Amérique), février 2010, publié avec la permission de l'organisme. Titre original : *Les francophones du Québec ne sont pas anormaux !*

www.irfa.ca





taire qui se sont installés en Ontario parce qu'ils occupent un emploi dans la fonction publique fédérale à Ottawa ou dans l'entreprise privée, par exemple à Toronto.

Nous proposons ici un examen de la scolarité selon la langue maternelle¹ qui montre que la proportion des détenteurs d'un grade universitaire chez les francophones «de souche» du Québec est identique à celle des détenteurs d'un grade universitaire chez les anglophones «de souche» de l'Ontario, alors qu'elle est plus élevée chez les anglophones «de souche» du Québec et plus faible chez les Franco-Ontariens. Notre examen montre également que les différences entre ces proportions et les résultats percutants de l'étude de l'ISQ s'expliquent par la mobilité interprovinciale des diplômés et les règles de l'immigration qui favorisent la sélection des personnes qui détiennent un grade universitaire.

Nous utilisons les données du fichier de microdonnées à grande diffusion du recensement de 2001; le recensement de 2006 n'a pas recueilli l'information sur la province de naissance d'une manière qui permette de réaliser l'analyse que nous souhaitons. Pour simplifier la présentation, nous nous limitons aux personnes âgées de 25 à 34 ans au moment du recensement. C'est dans cette classe d'âge qu'on devrait, en principe, percevoir le mieux les différences qui pourraient être dues au système d'enseignement postsecondaire du Québec ou au manque d'intérêt des francophones du Québec pour les études universitaires. Nous examinons quatre tableaux:

¹ Réponses uniques





- 1) le portrait d'ensemble, qui monte des proportions semblables à celles qui fondent les conclusions percutantes du rapport de l'ISQ;
- 2) la situation des populations «historiques», qui montre que la situation des francophones «de souche» du Québec est semblable à celle des anglophones «de souche» de l'Ontario et meilleure que celle des Franco-Ontariens;
- 3) la situation des Québécois et des Ontariens «de souche» qui vivent dans l'autre province et qui, comme tous les migrants qui proviennent de sociétés développées, sont en moyenne plus scolarisés que la population qui ne migre pas;
- 4) la situation des immigrants qui, étant donné les critères de sélection de la loi sur l'immigration, sont plus scolarisés que la population de la société qui les accueille.

Les résultats

Le premier tableau reprend la comparaison du niveau d'éducation des habitants du Québec et de l'Ontario selon leur langue maternelle sur laquelle le rapport de l'ISQ fonde ses conclusions les plus percutantes. On voit que, en 2001 comme en 2006, les francophones qui habitent le Québec sont proportionnellement moins nombreux à détenir un grade universitaire que les anglophones ou les allophones. En Ontario, la proportion des francophones qui détient un grade universitaire est légèrement plus élevée que celle des anglophones et nettement plus faible que celle des allophones. Si nous interprétons ces propositions comme on le fait dans le rapport de l'ISQ, on devrait conclure que les francophones du Québec sont moins instruits même que les francophones de l'Ontario et que le système d'éducation du Québec, particulièrement le système francophone, est manifestement inefficace.





Tableau 1

Le portrait d'ensemble

Personnes âgées de 25 à 34 ans qui détiennent un grade universitaire selon leur langue maternelle et la province où elles habitent.

LANGUE MATERNELLE

	Anglais	Français	Autre
Québec	32,3 %	22,5 %	30,5 %
Ontario	25,8 %	26,7 %	36,3 %

Le deuxième tableau compare le niveau d'éducation des habitants du Québec et de l'Ontario selon leur langue maternelle, mais en se limitant aux personnes nées au Canada de parents eux-mêmes nés au Canada et qui habitaient, au moment du recensement, dans la province où elles sont nées. On voit ici que la proportion des francophones nés et vivant au Québec qui détient un grade universitaire est de 21,0 %; elle est, à toutes fins utiles, égale à celle des anglophones nés et vivant en Ontario qui est de 21,2 %. La proportion des allophones qui vivent dans la province où ils sont nés et qui détiennent un grade universitaire est faible et semblable dans les deux provinces : 14,2 % au Québec et 13,6 % en Ontario. La proportion des francophones nés et vivant en Ontario qui détiennent un grade universitaire est un peu plus faible que celle des anglophones nés et vivant

Tableau 2

Les populations « historiques »

Personnes âgées de 25 à 34 ans qui détiennent un grade universitaire selon leur langue maternelle et la province où elles habitent.

Personnes nées au Canada de parents nés au Canada
qui habitent la province où elles sont nées.

LANGUE MATERNELLE

	Anglais	Français	Autre
Québec	25,3 %	21,0 %	14,2 %
Ontario	21,2 %	18,8 %	13,6 %





en Ontario et un peu plus faible que celle des francophones nés et vivant au Québec. La proportion des anglophones nés et vivant au Québec qui détiennent un grade universitaire est la plus élevée : elle est plus élevée que celle des francophones nés et vivant au Québec et plus élevée que celle des anglophones nés et vivant en Ontario.

Le troisième tableau compare le niveau d'éducation des habitants du Québec et de l'Ontario selon leur langue maternelle, toujours en se limitant aux personnes nées au Canada de parents eux-mêmes nés au Canada, et en se concentrant sur celles qui, au moment du recensement, habitaient en Ontario si elles étaient nées au Québec et sur celles qui habitaient au Québec si elles étaient nées en Ontario. On voit ici que la proportion des personnes qui détiennent un grade universitaire atteint 35,7 % chez les francophones nés au Québec qui vivent en Ontario, 38,5 % chez les anglophones nés au Québec qui vivent en Ontario et 36,5 % chez les anglophones nés en Ontario qui vivent au Québec. Ces proportions sont élevées et semblables, bien que celle chez les anglophones nés au Québec qui vivent en Ontario soit un peu plus élevée. Cette proportion est plus faible chez les francophones nés en Ontario qui vivent au Québec et nettement plus faible chez les allophones nés au Québec qui vivent en Ontario et chez les allophones nés en Ontario qui vivent au Québec.

Tableau 3

Les migrants interprovinciaux

Personnes âgées de 25 à 34 ans qui détiennent un grade universitaire selon leur langue maternelle et la province où elles habitent.

Personnes nées au Québec ou en Ontario de parents nés au Canada, mais qui habitaient la province voisine au moment du recensement.

LANGUE MATERNELLE			
	Anglais	Français	Autre
Québec	36,5 %	24,6 %	16,6 %
Ontario	38,5 %	35,7 %	17,6 %





Niveaux de participation aux études supérieures: Les francophones du Québec ne sont pas anormaux

Le quatrième tableau compare le niveau d'éducation des habitants du Québec et de l'Ontario selon leur langue maternelle, en se limitant aux personnes nées à l'étranger ou dont au moins un des parents est né à l'étranger. On voit que la proportion des personnes qui détiennent un grade universitaire est élevée dans tous les groupes linguistiques et est la plus élevée chez les francophones.

Ce qui se passe vraiment

Le deuxième tableau décrit la situation des populations «historiques» du Québec et de l'Ontario: les francophones «de souche» du Québec, les Franco-Ontariens, les Québécois anglophones «de souche» et les Ontariens anglophones «de souche». La proportion de détenteurs de grade universitaire est, à toutes fins utiles, la même dans les deux populations historiques majoritaires. Elle est plus élevée chez les Québécois anglophones «de souche» et plus faible chez les Franco-Ontariens. Ces proportions sont tout à fait celles auxquelles on devrait s'attendre. Les Québécois anglophones «de souche» sont concentrés dans les strates supérieures de la société québécoise, les Franco-Ontariens dans les strates

Tableau 4

Les immigrés

Personnes âgées de 25 à 34 ans qui détiennent un grade universitaire
selon leur langue maternelle et la province où elles habitent.

Personnes nées à l'étranger ou dont au moins un des parents est né à l'étranger.

LANGUE MATERNELLE

	Anglais	Français	Autre
Québec	36,5 %	41,2 %	31,2 %
Ontario	30,9 %	45,4 %	36,7 %





inférieures de la société ontarienne. L'offre de formation universitaire en anglais est abondante au Québec; l'offre de formation universitaire en français est pauvre en Ontario. Il n'est pas étonnant que la proportion de détenteurs d'un grade universitaire soit élevée chez les Québécois anglophones «de souche» et faible chez les Franco-Ontariens. Les francophones «de souche» du Québec sont majoritaires au Québec et répartis dans toutes les strates de la société québécoise, comme les Ontariens anglophones «de souche» sont encore majoritaires en Ontario et répartis dans toutes les strates de la société ontarienne. L'offre de formation universitaire en français est abondante au Québec, comme l'offre de formation universitaire en anglais est abondante en Ontario. Il n'est pas étonnant que la proportion de détenteurs d'un grade universitaire soit la même dans les deux populations.

Le troisième tableau décrit la situation d'une fraction spéciale des populations «historiques» du Québec et de l'Ontario: celle des personnes qui sont nées dans une des deux provinces et qui vivent dans l'autre. On voit que la proportion des détenteurs d'un grade universitaire est élevée et similaire chez les francophones «de souche» du Québec qui vivent en Ontario, chez les Québécois anglophones «de souche» qui vivent en Ontario et chez les Ontariens anglophones «de souche» qui vivent au Québec. Elle est plus faible chez les Franco-Ontariens qui vivent au Québec. En fait, la structure des rapports entre ces proportions est identique à celle des rapports entre les proportions correspondantes du deuxième tableau, mais le niveau de chaque proportion du troisième tableau est plus élevé que le niveau de la proportion correspondante du deuxième tableau. Cela n'est pas étonnant. Les personnes plus scolarisées sont plus mobiles: le fait de détenir un grade universitaire augmente la probabilité de s'établir loin du lieu où l'on est né. Les «expatriés» sont donc généralement plus scolarisés que leurs compatriotes restés au pays.





Le quatrième tableau décrit la situation des immigrants de première et de deuxième génération. Le Canada choisit une partie importante de son immigration sur la base de la scolarité : détenir un grade universitaire accroît les chances de pouvoir immigrer au Canada. Les règles de l'immigration font donc que la population des immigrés est proportionnellement plus nombreuse que la population « native » à détenir un grade universitaire. En règle générale, être né d'un ou de deux parents qui détiennent un grade universitaire accroît les chances d'en obtenir un soi-même. On s'attend donc à ce que la proportion des détenteurs d'un grade universitaire soit élevée chez les enfants d'immigrés.

La dernière colonne des deuxième et troisième tableaux permet de faire apparaître un autre fait connu par ailleurs. Être né au Canada de parents eux-mêmes nés au Canada sans avoir le français ou l'anglais pour langue maternelle réduit les chances de détenir un grade universitaire : c'est la situation de descendants d'immigrants marginalisés.

Le premier tableau ne fait pas les distinctions que nous venons de faire. Le groupe des francophones du Québec confond notamment les Québécois francophones « de souche » et les immigrés francophones, les premiers proportionnellement moins nombreux que les seconds à détenir un grade universitaire. De la même manière, le groupe des anglophones de l'Ontario confond notamment les Ontariens anglophones « de souche » et les immigrés anglophones, les premiers proportionnellement moins nombreux que les seconds à détenir un grade universitaire. Le groupe des anglophones du Québec confond les Québécois anglophones « de souche », les immigrés anglophones, deux groupes où la proportion des détenteurs d'un grade universitaire est élevée, et les Ontariens anglophones « de souche » vivant au Québec. Le groupe des francophones de l'Ontario





ajoute aux Franco-Ontariens les Québécois francophones «de souche» vivant en Ontario et les immigrants francophones, deux groupes où la proportion des détenteurs d'un grade universitaire est élevée.

C'est l'ajout de ces deux groupes, nettement plus scolarisés, aux Franco-Ontariens relativement peu nombreux et peu scolarisés qui crée l'illusion que les Franco-Ontariens sont proportionnellement plus nombreux que les francophones «de souche» du Québec à détenir un grade universitaire.

La plus grande partie de tout cela est bien connue des spécialistes. Les anglophones «de souche» du Québec sont plus scolarisés que les francophones «de souche» du Québec. Les Franco-Ontariens sont moins scolarisés que les anglophones «de souche» de l'Ontario. Les personnes nées à l'étranger sont plus scolarisées que celles qui forment la société qui les accueille parce que la loi le veut ainsi. Nos tableaux font apparaître un élément moins connu : les francophones «de souche» du Québec sont, en proportion, aussi nombreux à détenir un grade universitaire que les anglophones «de souche» de l'Ontario, la seule population à laquelle il est raisonnable de les comparer. Ce résultat montre que rien, dans les données du recensement de 2001, ne permet de conclure que la situation scolaire des francophones du Québec est anormale. Il montre aussi que rien ne permet de conclure que le système d'enseignement postsecondaire du Québec nuit aux études universitaires des francophones du Québec, ni que les francophones du Québec s'intéressent moins aux études universitaires que les anglophones de l'Ontario. Les données du recensement de 2006 mèneraient sans doute aux mêmes conclusions si on pouvait les analyser de la même manière. □





77 ARTICLES

François A. Lachapelle*

Hydro-Québec au Nouveau-Brunswick

UNE MAUVAISE AFFAIRE

L'électricité que les Québécois paient 7¢/kWh avant taxes, Jean Charest l'offre à 3¢/kWh au Nouveau-Brunswick. Le 20 janvier 2010, les premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick ont confirmé leur intention de conclure une transaction qui coûtera dès le début 3,2 milliards \$ au Québec selon des conditions inquiétantes.

Effectivement, si l'entente se concrétise, il y aura vente de feu de l'hydroélectricité du Québec. J'ai déjà parlé d'un rabais de 25 % offert aux néo-brunswickois. Grave erreur, c'est plutôt un rabais de 66 % qui leur est présenté sur un plateau d'argent.

La situation chaotique d'Énergie NB existe depuis des décennies. Plusieurs décisions ont été prises sous la pression de dossiers difficiles en matière de production d'énergie électrique au Nouveau-Brunswick. C'est sans compter sur les pressions des citoyens qui se plaignent des tarifs élevés et des méfaits de ces tarifs sur l'essor de leur économie et qui ont amené le premier ministre actuel Shawn Graham à faire les premiers pas vers Jean Charest du Québec en 2009.

* Retraité d'Hydro-Québec





Que ce soit l'aventure du combustible vénézuélien nommé « orimulsion » aux centrales Dalhousie et Coleson Cove, que ce soit les difficultés et les retards dans la rénovation de la centrale nucléaire Pointe Lepreau, retards qui atteindront les 800 millions de coûts supplémentaires en janvier 2011, les politiciens du Nouveau-Brunswick se cassent les dents sur la société d'état Énergie NB. Ce fut le cas de Bernard Lord défait en 2006 et Shawn Graham joue gros maintenant et lors des prochaines élections provinciales en septembre 2010.

Revenons à certains points nébuleux qui se cachent dans la deuxième entente d'achat d'actifs d'Énergie NB par Hydro-Québec annoncée le 20 janvier 2010 au coût de 3,2 milliards \$.



1^{er} point

Parlons du prix de 3¢/kWh et non de 7,35¢/kWh.

Un des engagements importants contenu dans la deuxième entente est l'obligation pour le Québec de fournir 14 TWh (milliards de kilowatt heure) chaque année et à perpétuité. Pour les cinq premières années du contrat, le prix est fixe et garanti à 7,35¢/kWh franco à bord à la frontière du Québec et du Nouveau-Brunswick. Question primordiale : quelle sera la provenance de ces 14 TWh l'an ? En provenance à 100 % du Québec ? Impossible selon notre source. Les trois interconnexions existantes entre le Québec et le Nouveau-Brunswick sont utilisées au maximum et leur capacité de 1200 MW ne permet que le passage du tiers (33 %) des besoins estimés à 14 TWh annuel.

Dans l'entente de 3,2 milliards \$, 1,8 milliard \$ est destiné à acheter des actifs d'Énergie NB qui comprennent sept (7) centrales hydrauliques (895 MW) sur le fleuve St-Jean et deux (2) centrales thermiques d'appoint (499 MW). On ne paie pas un tel montant pour placer ces actifs dans la boule à mites. De plus, Énergie NB demeure propriétaire de deux centrales thermiques qui continueront à produire de l'électricité. Ce sont la centrale Belledune au charbon (450 MW) et la centrale Coleson Cove au mazout (978 MW). Toute cette puissance (2830 MW), située au Nouveau-Brunswick, est opérationnelle et peut continuer de produire de l'électricité. Rappelons que les mille employés d'Énergie NB transférés à Hydro-Québec possèdent toute la compétence pour exploiter « leurs » centrales.

Avant l'Entente du 20 janvier 2010 et avant l'arrêt de Pointe Lepreau, voici la répartition des sources de production d'électricité en % au Nouveau-Brunswick :





- 50 % par le charbon et le pétrole
- 25 % par le nucléaire
- 25 % par l'hydraulique.

Après l'Entente du 20 janvier 2010 et considérant l'arrêt de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau en rénovation, voici la nouvelle configuration des sources de production en 2010 :

- 42 % par le charbon et le pétrole
- 0 % par le nucléaire
- 25 % par l'hydraulique
- 33 % importations d'Hydro-Québec

Pour l'année 2010, voici l'effet de l'Entente sur les prix unitaires du kilowatt heure (kWh) caché derrière le 7,35¢/kWh. Dans le tableau ci-dessus, nous remarquons qu'Hydro-Québec fournit 33 % et que le 67 % restant est produit par les installations existantes au Nouveau-Brunswick. Il est possible de connaître le prix moyen unitaire du kWh produit par les installations d'Énergie NB à l'aide du dernier rapport annuel d'Énergie NB et du site internet. Comme prix moyen le kWh facturé à Moncton pour le résidentiel, nous retenons 12¢/kWh duquel nous retirons 10 % pour les frais d'administration et le bénéfice net et retirons 1¢/kWh pour les frais de transport, nous obtenons un prix brut de production moyen de 9,8¢/kWh. Les coûts réels associés aux installations d'Énergie NB ne changeront pas par le simple fait de la signature entre MM. Graham et Charest. À l'aide d'une équation à un inconnu, nous pouvons déterminer quel est le prix de production moyen unitaire qu'Hydro-Québec se verra obligé de consentir pour respecter le prix moyen final de 7,35¢/kWh de l'Entente.





Le premier segment de l'équation est l'électricité produite par le Québec et le deuxième segment est l'électricité produite par les installations du Nouveau-Brunswick:

$$(33\% \times x \text{¢/kWh}) + (67\% \times 9,8 \text{¢/kWh}) = 100\% \text{ de } 7,35 \text{¢/kWh.}$$

$$33x + 0,065 \text{¢/kWh} = 7,35 \text{¢/kWh}$$

$$x = 2,6 \text{¢/kWh arrondi à } 3 \text{¢/kWh}$$

C'est ainsi qu'Hydro-Québec, pour respecter un prix de gros de 7,35¢/kWh moyen pour 14 TWh/ an, devra brader l'électricité du Québec à moins de 3¢/kWh.





2^e point

Parlons du rabais de 66 % consenti par Hydro-Québec

En consultant la page 10 du dernier rapport annuel d'Hydro-Québec, nous apprenons que pour 2008, le prix moyen de gros des ventes d'électricité « hors Québec » est de 9,8¢/kWh. En 2007, ce prix moyen est de 10,3¢/kWh et de 11,6¢/kWh en 2006.

En comparant les derniers chiffres, soit la braderie de 3¢/kWh vendu au Nouveau-Brunswick et le 9,8¢/kWh, c'est ainsi que nous découvrons un rabais substantiel à la hauteur de 66 %.

Mais, dites-moi, pourquoi accorder un tel rabais à un client qui demande, qui est en manque ? Il ne s'agit pas d'exploiter ce gentil voisin. Tout simplement, il s'agit de vendre notre électricité au même niveau moyen de prix que nous exportons aux autres clients « hors Québec », ni rabais, ni extorsion. Pourquoi les conseillers de Jean Charest ne lui ont pas dit de préférer l'approche simple : augmenter nos exportations vers le Nouveau-Brunswick lorsque de nouvelles lignes d'interconnexions seront construites.

Disposons rapidement de la prétendue place stratégique du réseau du Nouveau-Brunswick pour desservir le marché de la Nouvelle-Angleterre. Ces opportunités d'exportations vers la Nouvelle-Angleterre sont virtuelles. Selon une source bien informée, l'interconnexion entre le réseau du Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Angleterre sert maintenant surtout pour importer de l'électricité en direction des besoins du Nouveau-Brunswick. De plus, depuis l'ère de Robert Bourassa et la signature de contrats à long terme avec la Nouvelle-Angleterre, le chemin pré-





féré pour desservir nos voisins du sud est situé au sud et à l'est de Montréal comme par le poste Des Cantons construit près de la ville de Windsor. Emprunter un nouveau corridor par le Nouveau-Brunswick est s'imposer un détour coûteux.





3^e point

Parlons de la stratégie du Québec lors de la négociation des conditions « inquiétantes » de la deuxième entente

Imaginez qu'une personne en mauvaise situation financière créée par elle (Norbouurg et cie) vienne frapper à votre porte pour demander votre aide. Pour une raison occulte, cette personne vous impose ses conditions. Elle vous demande de baisser vos exigences et de lui faire des cadeaux, sinon... il ne se passera rien. Mais vous vous empressez d'accepter ses conditions. Cette situation n'existe pas dans la vraie vie à moins que vous habitiez le Canada.

Effectivement, il est très difficile de comprendre comment le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en grave situation de pénurie d'électricité, en situation de manque, réussit à convaincre le représentant du Québec, riche en hydroélectricité, de lui consentir une baisse de 66 % du prix en plus d'un gel des tarifs durant les 5 premières années représentant une valeur de 5 milliards \$, valeur que je crois surestimée. Le vrai chiffre serait plus proche de 30 millions \$ par année.





4^e point

Quels sont les arguments de Jean Charest pour nous convaincre qu'il faut courir au secours d'Énergie NB et de ses 370 000 clients?

Je retiens quatre arguments :

- Hydro-Québec acquiert des *actifs de qualité*;
- C'est une entente de *gros bon sens*;
- C'est une *transaction historique*;
- Hydro-Québec est assuré d'un rendement de 10% la première année.

On nous assure qu'Hydro-Québec acquiert des *actifs de qualité*, que c'est une transaction de *gros bon sens*, même que nous sommes témoin d'une *transaction historique* auquel est attaché un rendement de 10 % sur l'équité du prix d'achat dès la première année.

Les actifs de qualité

Les *actifs de qualité* sont mis en doute par les pauvres résultats des États financiers de l'entreprise Énergie NB qui est une entreprise chaotique depuis des décennies. Allez voir les chiffres sur internet. En 2008, un gros profit de 70 millions \$. Si le ratio de 1/10 avec Hydro-Québec était respecté, ce devrait être un profit de 300 millions \$ que cette entreprise dégagerait.

Le gros bon sens

Quant au *gros bon sens* qui préside à cette entente du 20 janvier 2010, il y a *zéro de gros bon sens*. C'est plutôt cul-par-dessus-tête que nous observons. On dit parfois «pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer!»





La transaction historique

Et la transaction historique, si elle voit le jour, ce sera une erreur et une perte perpétuelle pour Hydro-Québec et ses citoyens qui achèvera dans la honte. Et parlons de la promesse de notre premier ministre d'une *rendement assuré de 10 % la première année*. Le journaliste de *La Presse* a chiffré ce 10 % à 60 millions \$. Par prudence, il eut été intéressant de connaître les conditions pour que se réalise ce 10 %.

Par exemple, selon nos sources, puisque une partie du 14 TWh sera produite à partir de centrales thermiques situées au Nouveau-Brunswick, une hausse de 10 \$ le baril de pétrole représente une dépense additionnelle de 40 millions \$ par année. Puisqu'il est peu probable que le prix du pétrole baisse, il est plus plausible que ce prix augmente durant les prochaines années. Et rappelons -nous que selon l'entente, les tarifs sont gelés pour les cinq prochaines années, donc aucune possibilité d'ajustement du prix en fonction d'une hausse du baril de pétrole pour aujourd'hui et à perpétuité à moins que le contrat final en parle. Nous devons pouvoir lire ce contrat final dans le détail avant sa signature.

Élémentaire!





5^e point

Les différentes autres conditions que le contrat final devra préciser

Par exemple, les parties peuvent-elles mettre fin au contrat selon des conditions raisonnables comme avec un préavis de douze mois, avec une méthode pour évaluer la valeur de l'entreprise selon les appréciations et les dépréciations des équipements, comme avec un droit de premier refus pour Énergie NB. Un contrat à perpétuité est long et les conditions d'exploitation d'une entreprise productrice d'électricité doivent pouvoir s'ajuster à des centaines de facteurs en mouvement. Ces facteurs sont-ils pris en compte ? Hydro-Québec est-elle prise au piège au profit d'un agenda caché ?



6^e point

Pourquoi pas des capitaux du Nouveau-Brunswick?

Je suis encore sceptique devant le fait que les milliards de capitaux privés du Nouveau-Brunswick n'aient pas été interpellés par leurs gouvernants pour sauver Énergie NB, vous savez les réseaux d'amis, les lobbies. Il y a un gros pourquoi attaché à cette réflexion. La première réponse qui me vient à l'esprit est le niveau de risque financier trop élevé rattaché à l'entreprise Énergie NB. Ces personnes d'affaires ont mis en pratique leur prudence et se sont tus. Au même moment, Jean Charest a ouvert grand les bras.

Ce politicien a tellement de chaudrons chauds sur le poêle qu'il faut distraire les marmitons, les Québécois s'entend.

Conclusion

La démonstration que l'Entente du 20 janvier 2010 est bonne pour Hydro-Québec et pour le Québec n'est pas faite lorsqu'on fouille en dessous. Il faut agir en conséquence.



Je dédie cet article à mes deux petites-filles de moins de 10 ans que nous gardons pendant leur semaine de relâche. Elles doivent elles aussi partager la fierté d'être hydro-québécoises encore dans cinquante ans.

Montréal, 5 mars 2010





Pierre Dubuc*

MICHAEL IGNATIEFF ET LE QUÉBEC**

Ignatieff reconnaît au Québec le droit à un statut particulier au plan linguistique, «même si, depuis l'adoption de la loi 101, un conflit permanent oppose deux orientations politiques irréconciliables, l'une qui accorde la primauté aux droits individuels, l'autre qui reconnaît aussi les droits de la collectivité». La légitimité de la position du Québec repose, nous explique-t-il, sur deux critères en matière de droits collectifs. «Premièrement, sont-ils absolument essentiels à la survie du groupe concerné? Deuxièmement, ces privilèges sont-ils institutionnalisés de façon à ne pas violer les droits des individus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe?» Et que répond-il à ces deux questions? «Les Canadiens anglais ne l'admettent pas facilement, mais la législation linguistique du Québec satisfait à ces deux critères.»

Mais, attention, ces droits collectifs sont des «droits privilèges» et «le privilège est acceptable dans un régime de droits quand il est temporaire et qu'il est destiné à corriger des injustices passées». Comme Ignatieff nous a déjà dit dans *Blood and Belonging* que le Québec avait rattrapé son retard économique et s'était intégré dans l'économie globale, que ses griefs nationaux ne reposaient pas sur

* Directeur de *L'Aut'journal*.

** Extrait de *Michael Ignatieff, au service de l'empire. Une tradition familiale*. À paraître ce printemps aux Éditions Michel Brûlé.





des expériences réelles, mais étaient des mythes, qu'il ne croyait pas que la langue française soit toujours menacée, il pourrait décréter assez rapidement qu'il est temps de mettre fin aux privilèges. Il faut aussi noter qu'il réduit le caractère distinct du Québec aux droits linguistiques, en somme à «la petite différence» de Freud. Pourtant, nous savons que ce caractère distinct du Québec comprend son histoire, sa culture, son économie avec ses institutions, son territoire.

«Le Québec, écrit Michael Ignatieff, a pleinement le droit d'être reconnu comme société distincte, avec ses lois sur la langue et sur l'immigration, et avec un système scolaire qui diffère de ceux du reste du pays précisément pour protéger sa différence.» Pour lui, «ce n'est pas la nature des exigences du Québec qui est insupportable, mais la menace de sécession qui les accompagne». Un projet qui, selon lui, est soutenu par un courant minoritaire — et nécessairement minoritaire étant donné ce qu'il considère abusivement être la très grande hétérogénéité de la nation québécoise résultant de «siècles d'intermariage entre anglophones, francophones et autochtones» [!] — parce qu'il n'est porté que par les «pures laines» qui voient «le Québec comme la patrie des Québécois de “vienne souche”» et qui envisagent l'indépendance «avant tout comme un moyen d'assurer la domination de la majorité ethnique».

L'autodétermination, précise-t-il, «n'implique pas nécessairement le droit à la sécession. La sécession et l'indépendance se justifient pour une nation menacée de destruction, et seulement si la possession des pouvoirs d'un État souverain garantit son salut». Cela n'est de toute évidence pas le cas du Québec pour Ignatieff. «L'existence





du Québec n'est pas en péril, et les Québécois n'ont pas besoin d'un État indépendant pour diriger leurs affaires», déclare-t-il. Autrement dit, c'est comme si le droit au divorce n'était accordé qu'aux femmes battues.

Puis, Ignatieff met cartes sur table.

Le vrai problème est que nous n'avons pas la même vision de l'histoire. Ce n'est pas une question de pouvoirs ou de droits, mais de vérité. Nous n'habitons pas la même réalité historique. Et il est grand temps d'y parvenir. Deux générations de Canadiens anglais ont demandé respectueusement : *What does Quebec want?* Le temps est venu pour nous, Canadiens anglais, de dire qui NOUS sommes et ce qu'est NOTRE pays. Et la réponse est celle-ci : nous sommes un partenariat de nations, une communauté de peuples unis dans une citoyenneté commune et l'égalité des droits. Nous avons une histoire commune et, bon gré mal gré, il nous faut partager une même vérité.

Puis, il énonce la «vérité» que nous devons partager : «Et voici la vérité du Canada anglais. La Conquête britannique de 1763, loin d'étouffer le fait français en Amérique du Nord, a apporté l'autonomie aux Canadiens français pour la première fois.» Martelant à nouveau que «la vérité est la vérité, le droit est le droit», Ignatieff en remet et affirme que c'est la Conquête qui «a assuré la survie d'un Québec démocratique en Amérique du Nord». C'est sans doute la Conquête qui a également assuré la survie des autochtones et des Métis qui, eux aussi, ont été confrontés à la «vérité» du Canada anglais ! Rappelons les propos de Michael Ignatieff dans *Terre de nos aïeux*, alors qu'il résumait l'affrontement entre les Métis et son aïeul George Monro Grant : «Grant souhaitait que des fermiers blancs et anglophones s'installent dans l'Ouest. Riel, lui, voulait que l'Ouest soit francophone et métis et autochtone. C'est





le rêve de *Ocean to Ocean* qui l'a emporté.» En effet, quelques années plus tard, la voie ferrée, à la construction de laquelle George Monro Grant avait contribué avec ses travaux d'arpentage, allait permettre aux troupes fédérales d'apporter aux Métis la «vérité» du Canada anglais et sa «démocratie» en écrasant la deuxième rébellion menée par Louis Riel.

Le message est drôlement clair. Même s'il franchit tous les obstacles placés sur son chemin — campagne de commandites fédérales, chantage économique, menaces de partition, Loi sur la Clarté, — le mouvement d'émancipation de la nation québécoise se butera, même au terme d'un référendum gagnant, à la «vérité» du Canada anglais. Il en va de même pour les peuples autochtones. Ignatieff est prêt à reconnaître aux Québécois et aux autochtones des droits, mais pas le droit à l'autodétermination. L'unité du pays est un principe inviolable!

Constatant la faillite de l'approche de Pierre Elliott Trudeau fondée uniquement sur la reconnaissance des droits individuels, Michael Ignatieff introduit un nouveau principe pour préserver l'unité du Canada: la réciprocité de la reconnaissance. «L'unité du pays repose sur l'égalité des droits et la réciprocité de la reconnaissance: les minorités acceptent la majorité, la majorité accepte les minorités.» Le partage, écrit-il, doit s'entendre dans les deux sens. «La reconnaissance des peuples autochtones par la majorité doit s'accompagner d'une reconnaissance par les autochtones de la légitimité de nos droits sur leur territoire.» Comme dans le cas du Québec, l'enjeu est le territoire, la menace de sécession. C'est la négation pure et simple du droit à l'autodétermination des peuples. Michael Ignatieff enchaîne: «Tous bénéficient de la protection des lois





qu'ils respectent puisque tous ont contribué à l'élaboration des lois» écrit-il en feignant d'ignorer que la loi constitutive du pays, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, n'est pas un pacte entre trois nations ni «un pacte de tous ses habitants en 1867» comme il l'affirme, mais bien une loi du Parlement de Londres qui n'a jamais été soumise à l'électorat de l'époque pour approbation.

Ignatieff fait voler en éclats le vernis «démocratique» qui enrobait le nationalisme civique canadien en donnant le feu vert au Canada anglais pour qu'il exprime le chauvinisme le plus abject — sa «vérité» — afin de nier le droit démocratique fondamental du Québec et des autochtones à l'autodétermination. Ses analyses, appliquées à des situations dans d'autres parties du monde où la question nationale est un enjeu nous montrent, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, que s'il était au pouvoir dans le cas d'un référendum victorieux, il n'hésiterait pas à invoquer le «droit d'ingérence» pour justifier une intervention militaire, sans doute pour répondre à l'appel de membres de la minorité anglophone de Montréal qui ne manqueront pas de crier au «nettoyage ethnique». Sans parler des menaces de partition du territoire québécoise avec lesquelles il flirtait déjà dans *Blood and Belonging* en parlant de la réaction possible des autochtones du Nord québécois à l'éventualité de l'indépendance du Québec.





94

ENTREVUE

Guillaume Lamy,
Normand Mousseau*

CONTRE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Normand Mousseau en est à son deuxième livre sur cette question névralgique. Pour lui, les combustibles fossiles occupent trop de place dans le profil de notre consommation énergétique. En 2008, dans son livre précédent, *Au bout du pétrole*, il décortiquait les mécanismes de l'explosion des prix du pétrole avant que celle-ci ne soit interrompue par la crise financière.

L'Avenir du Québec passe par l'indépendance énergétique est la suite de son livre précédent. Dans ce dernier, tout en se fondant sur de solides descriptions, Normand Mousseau passe en mode propositions. Il y évoque les divers scénarios, optimistes ou pessimistes, vers lesquels le Québec de demain pourrait se diriger. Une chose est bien certaine pour le professeur de physique, l'indépendance énergétique est un projet réaliste et le Québec dispose de tout ce qu'il faut pour être un des premiers endroits au monde à relever un tel défi. Entrevue.

* Normand Mousseau est professeur de physique à l'Université de Montréal. Il s'intéresse aux propriétés des matériaux complexes, à la vulgarisation scientifique et aux questions énergétiques.

Guillaume Lamy est animateur de l'émission *Les Publications universitaires* diffusée à la radio dans plusieurs villes: Montréal (101,5 FM), Québec (88,3 FM), Ottawa (89,1 FM) et accessible dans Internet: www.publications-universitaires.qc.ca





Q : Dans votre livre vous dites qu'il y aura deux crises bout à bout. Une fois la crise financière d'aujourd'hui terminée, il y aura une relance économique et nous aurons à faire à une autre crise : la crise énergétique...

R : En effet. Tout d'abord, il faut se rappeler que de 2002 à 2008, les prix du pétrole ont connu une hausse constante pour atteindre un sommet à 150 \$ le baril. La crise économique a mis un terme à cette augmentation galopante du prix de cette ressource en faisant chuter le prix à une quarantaine de dollars au plus creux de la crise. Actuellement, le prix a repris de la vigueur et se situe à 80 \$, un prix médian entre les deux extrêmes qu'on a connu. Or, il faut souligner que ce prix est quand même assez élevé lors qu'on l'envisage dans un contexte historique et, ce, malgré la récession. Bien que la demande en pétrole ait diminué de 5 % par rapport à l'an dernier, le prix se maintient à un niveau 3 fois supérieur à la valeur historique du baril de pétrole. Il est évident que celui-ci augmentera sensiblement une fois la relance établie. Voilà où le bât blesse, un prix de l'énergie très élevé heurte l'économie et déstabilise les marchés. Si on peut le dire ainsi, la crise financière nous a permis de laisser une autre crise de côté.

Q : Dans votre livre vous dites que le Québec est particulièrement bien placé, au niveau mondial, pour faire face à la crise énergétique...

R : Notre province est déjà l'un des États les plus verts au monde, près de 50 % de l'énergie consommée sur notre territoire est d'origine renouvelable. De ce chiffre, 40 % sont générés par l'hydroélectricité et le 10 % restant est généré par la biomasse. Le seul pays qui fait mieux que nous à ce chapitre est la Norvège, puisque 50 % de son énergie provient de l'hydroélectricité.

En comparaison, des pays communément considérés comme des pays «propres», c'est-à-dire, le Danemark ou l'Allemagne, dépendent à plus 80 % des combustibles fos-





siles (charbon, gaz naturel, pétrole). Bien sûr, le portrait de notre consommation présente des lacunes importantes, surtout en matière d'efficacité. De ce côté, nous sommes loin d'être les premiers; nous figurons plutôt parmi les plus grands consommateurs d'énergie dans le monde.

Q: À propos du pétrole, vous dites que notre dépendance à cette ressource est un moyen formidable de déséquilibrer la balance commerciale du Québec...

R: Il faut savoir qu'au Québec, nous sommes des nains en matière de production pétrolière. Nous produisons quelques barils de pétrole par jour en Gaspésie, mais dans l'ensemble notre production s'approche du zéro absolu. Selon une analyse produite par Équiterre cet automne¹, le Québec a consommé pour 13 G\$ en produits pétroliers en 2007. C'est donc l'intégralité de cette somme qui a servi à acheter des produits qui sont faits ailleurs et non ici. Cette fuite de richesse se répète d'année en année et elle ira en s'aggravant avec la hausse des prix de l'essence suscitée par la crise énergétique qui nous guette. Il est intéressant de noter que, l'an dernier, notre déficit commercial général au Québec correspondait à la valeur de nos importations de produits pétroliers... On pourrait aussi parler longtemps des effets de notre dépendance à l'automobile puisque nous en achetons des dizaines de milliers par année, alors qu'il n'existe plus aucune usine qui en fabrique au Québec. Pour reprendre le titre de mon livre, on voit donc toute la pertinence dans l'avenir pour un projet d'indépendance énergétique au Québec.

Q: La hausse future de la demande en pétrole dans le monde ne pourrait-elle pas être comblée par l'exploitation accélérée des réserves de pétroles qui existent dans les sables bitumineux?

¹ DUCHAINE, T. et SÉGUIN, H. (2009). *Pour un Québec libéré du pétrole en 2030*, Québec, Équiterre, 68 pages.





R : En valeur exploitable aujourd'hui, il est vrai que les sables bitumineux de l'Alberta contiennent autant de pétrole que les réserves « classiques » de l'Arabie saoudite, c'est-à-dire environ 40 milliards de tonnes. Avec une consommation mondiale de quatre milliards de tonnes par année actuellement, ces deux régions regroupées pourraient théoriquement subvenir à la demande mondiale pendant deux décennies au total... Mais, attention. Il y a une asymétrie entre ces deux types de réserves. Pour le pétrole liquide du Moyen-Orient, il suffit de planter une tige et de pomper. En revanche, la nature des sables bitumineux exige beaucoup plus de ressources en eau et en énergie lors de l'extraction. De plus, les eaux usées sont produites en énormes quantités et les risques de contamination pour les nappes phréatiques sont élevés. La réalité est que plus on misera sur cette seconde forme de pétrole, plus les prix à payer seront élevés, autant pour l'environnement qu'économiquement.

Q : Dans votre livre, vous dites que la théorie du pic pétrolier qui a été longtemps ignorée et ridiculisée se voit maintenant prise au sérieux...

R : Cette théorie est le fruit du travail d'un géologue Marion King Hubbert (1903-1989) qui avait fait des prédictions sur l'état des réserves de pétrole aux États-Unis et dans le monde. Dans les années 1950, Hubbert avait prédit que le zénith de la production de pétrole aux États-Unis serait atteint en 1970. Au niveau du pétrole continental (en excluant l'Alaska), Hubbert a vu juste puisque les États-Unis produisent aujourd'hui 60 % de ce qu'ils produisaient il y a 40 ans.

Là où Hubbert n'a pas tout à fait réussi sa prédiction, c'est à propos du pic de production mondiale qui, selon ses estimations faites en 1968, devait être atteint aux environs de l'an 2000 ; alors qu'on estime aujourd'hui que le pic devrait plutôt être atteint aux alentours de maintenant. L'explication de l'écart entre les deux dates réside dans le fait qu'Hub-





bert n'avait pas prévu les deux crises des années 70 qui ont entraîné une chute significative de 15 % à 20 % de la consommation de pétrole dans le monde jusqu'au milieu des années 80.

Mais, outre les dates, la théorie du pic d'Hubbert est indéniable : on ne peut pas extraire toujours plus, chaque année, d'une ressource naturelle non renouvelable comme le pétrole et la production finira par décroître, inévitablement. C'est ce qui est sur le point d'arriver dans le cas du pétrole, si ce n'est pas déjà le cas...

Il faut savoir qu'on compte, grosso modo, 70 000 gisements en exploitation dans le monde. Parmi ces dizaines de milliers de lieux de production, le gisement de Ghawar en Arabie saoudite produit à 8 % du pétrole consommé cette année sur la planète. Lorsqu'on regroupe les 16 plus gros gisements du monde, on découvre que ce pourcentage dépasse les 25 %. Or, parmi ces 16 gisements, 14 accusent une perte de productivité. Par exemple, le champ pétrolier de Cantarell au Mexique a connu une décroissance de 40 % de sa productivité depuis 2001. Techniquement, plus la proportion de pétrole extrait d'un gisement est grande, plus il est difficile d'en extraire davantage. Il est inévitable donc qu'on ait à fermer des gisements ou à réduire considérablement la productivité de certains champs. Or, le problème est énorme. On ne découvre plus d'aussi gros gisements de nos jours qu'il y a 20 ans. Lorsque ces mégagisements qui nous servent si bien aujourd'hui seront devenus inexploitable, il faudra les compenser en ouvrage des milliers d'autres gisements pour assurer une même productivité à l'échelle mondiale ; ce qui complexifie la donne...





Q: Dans votre avant-dernier livre², comme dans celui-ci, vous êtes assez dur envers la politique énergétique du Canada. Que lui reprochez-vous au juste?

R: Si vous voulez que je parle de la politique canadienne de l'énergie, je serai très bref parce qu'il n'y en a pas. Le Canada est le seul pays grand producteur et exportateur de pétrole au monde qui soit dépourvu de politique énergétique. Nous sommes assis sur les plus grosses réserves de pétrole au monde et nous ne contrôlons pas notre industrie. Pour faire une comparaison, la politique américaine de l'énergie date de 1890. Dès cette époque, les États-Unis – qui produisaient déjà du pétrole à l'époque – ont mis de côté d'énormes réserves de kérogène à fin de se garantir des réserves à très long terme. Ces réserves n'ont toujours pas été exploitées aujourd'hui. Tous les pays producteurs de pétrole tiennent à avoir le contrôle sur leurs ressources de pétrole. Pas nous.

La politique énergétique du Canada en matière de pétrole est définie par l'ALENA. Dans ce traité, on retrouve une clause qui oblige le Canada à considérer les besoins américains dans la même mesure que ses propres besoins. Ceci signifie que dans le cas où surviendrait une crise énergétique au Canada, il serait impossible de statuer que la production canadienne de pétrole irait prioritairement aux Canadiens...

Q: C'est ce qui vous fait dire que le Canada ne peut pas continuer cette politique de «mauviette»...

R: Oui. Même le Mexique, qui n'est pas un pays aussi influent que le Canada, a refusé de signer cette clause. Les Mexicains, qu'on ne peut pas qualifier d'ultraprotectionnistes à l'endroit des États-Unis, ont compris depuis longtemps que le pétrole était une question nationale. Aujourd'hui, le Canada n'a pas le contrôle sur son pétrole.

² *Au bout du pétrole. Tout ce que vous devez savoir sur la crise énergétique*, Montréal : Multimondes, 2008.





Q : C'est cette réalité qui fait que les provinces de l'est du Canada sont contraintes d'importer leur pétrole d'outre-mer plutôt que de s'approvisionner directement des ressources albertaines ?

R : Oui. Le Canada produit 150 millions de tonnes de pétrole par année. On en exporte environ 100 millions et on en consomme 100 millions. Mathématiquement, si on exporte 100 de nos 150 millions de tonnes et qu'ensuite on consomme 100 autres millions de tonnes, on se retrouve avec un déficit à combler de 50 millions de tonnes par année. On doit donc importer cette quantité de pétrole pour fournir les provinces de l'est du pays. On l'importe de la mer du Nord, de l'Algérie et du Moyen-Orient; 99,9 % du pétrole qu'on exporte se dirige vers les États-Unis et 0,1 % se destinent aux Caraïbes.

Il faut comprendre qu'au Canada, la production et la consommation n'ont pas lieu au même endroit. L'Ouest produit et exporte. L'Est consomme et importe de l'étranger une grande partie de ce dont elle a besoin en pétrole. Au Canada, le circuit de production-consommation de pétrole est avant tout nord-sud plutôt qu'est-ouest.

À ce sujet, la clause énergétique de l'ALENA est munie d'un effet de cliquet. Si on augmente la proportion de notre production à destination des États-Unis à hauteur, par exemple, de 65 %, il n'est plus possible par la suite d'exporter moins que cette proportion de notre production. Cette disposition légale est donc perverse pour l'est du pays, puisque si cette partie du Canada augmente ses importations venant d'ailleurs, le pourcentage global d'exportation du Canada vers les États-Unis augmentera et il ne sera plus possible de retourner au niveau d'avant – un vrai cliquet. La belle affaire.





Q: Malgré tout, le Canada ne tire-t-il pas de bons revenus des droits d'exploitations pour son pétrole?

R: C'est relatif. Dépendamment d'avec qui on se compare, il est possible d'en douter... Le tiers du budget de l'Alberta découle des redevances sur l'exploitation du pétrole. Mais, lorsqu'on compare les bénéfices que les Albertains en tirent par rapport à d'autres, on réalise qu'ils font un véritable cadeau à l'industrie. Pour comparer, l'Alaska exige 11,7 \$ en droits pour chaque baril, la Norvège 14 \$ et l'Alberta 4,31 \$.

Puisque les richesses du sous-sol sont de juridiction provinciale, les droits d'exploitation du pétrole ne profitent pas à tous les Canadiens. L'insolence frappe surtout quand on apprend que l'industrie pétrolière continue de recevoir des subventions. En 2002, le gouvernement fédéral offrait encore 1,5 milliard \$ en subventions à l'industrie pétrolière du Canada. De même, le taux d'imposition de cette industrie a de quoi faire sursauter. Proportionnellement, une compagnie pétrolière paie moins d'impôts au Canada qu'une banque ou même qu'un dépanneur.

Q: Quelle est la province qui se trouve dans la situation la plus critique en matière de dépendance énergétique au Canada?

R: L'Ontario est dans une situation dramatique. Comme le Québec, elle doit importer tous ses combustibles fossiles, mais, de plus, elle a fait le choix il y a 40 ans d'opter pour le nucléaire pour produire son énergie. C'est d'ailleurs cette source qui subvient à 50 % de ses besoins. Ensuite, on retrouve le charbon et le gaz naturel qui occupent 25 % de cette tarte, le restant étant assuré par l'hydroélectricité. Or, les centrales nucléaires vieillissent rapidement. Elles devront être remises à niveau ou fermées, ce qui implique d'en construire de nouvelles. Dernièrement, le gouvernement voulait construire deux réacteurs et croyait que la facture serait de 7 milliards; or, les soumissions





déposées par les constructeurs l'été dernier se chiffraient plutôt autour 26 milliards \$ ou plus... Face à cette explosion des coûts du nucléaire, l'Ontario se retrouve devant une impasse. On ne voit pas comment elle subviendra aux besoins de sa population à moyen terme. Le gouvernement a mis en place un programme de développement d'énergie propre, mais il sera insuffisant pour combler le manque. Que fera l'Ontario ? Ça reste à savoir.

Q : Pour vous, l'indépendance énergétique est un des principaux enjeux auquel fera face le Québec des prochaines décennies...

R : Évidemment, et à ce sujet, il ne faut pas attendre qu'un mouvement populaire en fasse la demande. Comme René Lévesque l'a compris en procédant à la nationalisation de l'énergie, l'indépendance énergétique est prioritaire puisqu'elle est le levier économique dont il faut prendre possession si on veut pouvoir garder la main sur notre propre développement économique. La question des prix de l'énergie est cruciale.

À ce propos, chez le gouvernement en place on ne voit pas d'orientation claire en matière d'indépendance énergétique. On nous a annoncé l'achat d'Énergie Nouveau-Brunswick en surprise et on lance des projets de développement hydroélectrique qui visent à augmenter notre capacité d'exportation. C'est une avenue intéressante. Par contre, puisque nous rencontrons déjà des surplus de production qui ne trouvent pas toujours des débouchés à l'exportation, il pourrait être pertinent d'employer une bonne partie de ce développement énergétique pour favoriser notre développement à l'interne, par exemple en créant un *label vert* qui attirerait des industries qui sont de grandes consommatrices d'énergie et qui pourrait ensuite utiliser l'argument d'une production sans émission de gazes à effet de serre (GES). Ceci finira par compter dans





la balance surtout lorsque l'Europe mettra en place des taxes sur le carbone présent dans les exportations des pays pollueurs et émetteurs de GES...

Mais, surtout, ce qu'on néglige lorsqu'on imagine l'avenir énergétique du Québec, c'est que nous occupons une position privilégiée dans le monde pour devenir une référence mondiale en matière d'indépendance énergétique. Partout dans le monde, la clé de la richesse est celle de la configuration d'une économie où il se crée beaucoup de valeur ajoutée. Celle-ci oblige une qualification qui crée de bons emplois et attire la main-d'œuvre qualifiée. Le Québec ne doit pas être qu'un fournisseur de matière première. Il a tout le potentiel, surtout hydroélectrique et éolien, pour développer l'expertise qu'on recherchera partout ailleurs.

À cet effet, il faut accepter que l'État oriente et facilite un développement en ce sens. Parce que si on s'attend à ce que le marché résolve le problème, rien ne garantit que ça se produira avant l'irruption de crises puisque le marché réagit plus qu'il ne prévoit. Le problème avec le marché de la consommation est qu'il ressemble à un paquebot qui ne peut dévier de sa trajectoire rapidement. Puisqu'on parle d'intervention étatique, je précise, que ce changement nécessaire ne passe pas obligatoirement par des politiques de gauche. Un changement dans les normes de constructions des maisons et des voitures par exemple est une étape essentielle pour diminuer le choc de la crise des prix des combustibles fossiles qui frappera les automobilistes et les foyers qui en ont besoin pour le chauffage. Ces mesures ne font pas du privé un ennemi, au contraire, elles lui permettent d'avoir une vision vers laquelle se diriger et lui permettent de savoir où investir. □

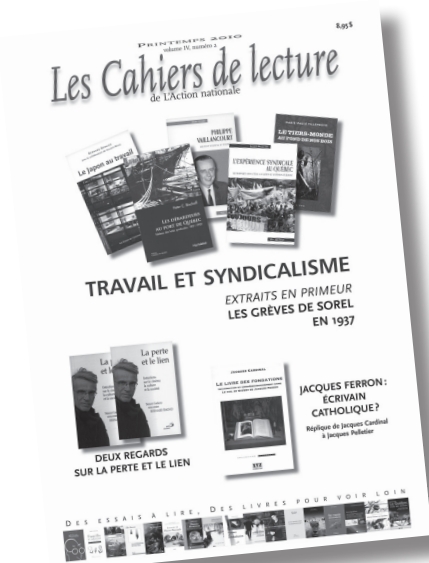




Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

Pour tout savoir sur les essais publiés au Québec



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Commande par la poste:
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

À la boutique internet
www.action-nationale.qc.ca

36 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année

Points de vente

Montréal

Renaud-Bray Du Parc
5117, avenue du Parc

Renaud-Bray Côte-des-Neiges
5252, chemin de la Côte-des-Neiges

Librairie de l'Université de Montréal
Pavillon Jean-Brillant
3200, rue Jean-Brillant

Renaud-Bray St-Denis (Champigny)
4380, rue St-Denis

Renaud-Bray Fleury
1691, rue Fleury Est

Terrebonne

Librairie Lincourt
191, rue Saint-André

Québec

Zone Université Laval
2305, rue de l'Université,
Pavillon Desjardins, Local 1100

Librairie Pantoute St-Roch
286, rue Saint-Joseph Est

Trois-Rivières

COOPSCO
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boul des Forges, Local 1255
Pavillon Albert-Tessier

Librairie Clément Morin
4000, boul. des Forges

Sherbrooke

COOP Université de Sherbrooke
2500, boul de l'Université, B5-012
Pavillon multifonctionnel

Rimouski

Librairie L'Alphabet
120, rue Saint-Germain Ouest





LIRE

Lire

Note critique

BRIAN LEE CROWLEY

**Fearful Symmetry: The fall and
rise of Canada's founding values** 106

Lire les essais

F. LESSEMAN ET J.-F. CÔTÉ (DIR.)

**La construction des Amériques
aujourd'hui** 118

F. PIERREBOURG ET M. JUNEAU-KATSUYA

Ces espions venus d'ailleurs 120

ALLAN GREER

La Nouvelle-France et le monde 126

Hommage

ANDRÉ BOUCHARD

Marie-Victorin à Cuba 131





106

NOTE CRITIQUE

Benoît Dubreuil*

Une symétrie qui fait peur

LE QUÉBEC ET LE DÉCLIN DU CANADA

BRIAN LEE CROWLEY

Fearful Symmetry: The fall and rise of Canada's founding values, Toronto, Key Porter Books, 360 pages

Brian Lee Crowley est connu au Canada anglais pour avoir fondé et dirigé pendant une quinzaine d'années l'Atlantic Institute for Market Studies (AIMS), think tank jouant dans les provinces maritimes un rôle équivalent à celui du Fraser Institute dans le reste du Canada ou de l'Institut économique de Montréal au Québec. Après la victoire conservatrice en 2006, Crowley a occupé le poste d'«économiste invité Clifford Clark» au ministère fédéral des Finances. Le livre *Fearful Symmetry* est issu de son passage à Ottawa. Le matériel qui y est présenté semble avoir été accumulé au cours des cinq ou six dernières années et trace un portrait du «déclin» du Canada et de ses valeurs fondamentales.

Soyons clair: il s'agit d'un livre sur le Québec. Le récit général présente le déclin du Canada comme le produit de deux causes: la compétition entre Québec et Ottawa pour la loyauté des Québécois d'une part, et l'arrivée massive sur le marché du travail des baby-boomers d'autre part. L'auteur ne laisse planer aucun doute, la première cause est plus fondamentale que la seconde.

* Chercheur postdoctoral, Université du Québec à Montréal





Notons en même temps qu'il ne s'agit pas que d'un livre sur le Québec ou sur les baby-boomers. Plusieurs chapitres proposent de longues digressions, pour la plupart bien argumentées, sur l'importance du travail, de la famille et des enfants pour l'épanouissement personnel, sur l'expansion du « pseudo-travail » dans la fonction publique et les entreprises publiques fédérales, sur l'importance de favoriser la mobilité interprovinciale de façon à laisser les travailleurs « saisir les opportunités » là où elles se trouvent (c'est-à-dire dans les sables bitumineux), sur les défis du vieillissement, sur la nécessité de retenir les travailleurs âgés en emploi ou sur la faible natalité au Canada.

On trouve également un chapitre courageux où l'auteur n'hésite pas à dire tout haut ce que toute personne sensée sait depuis longtemps : l'immigration n'offre pas une solution au problème de renouvellement de la population et on peut même douter sérieusement de ses bienfaits pour l'économie canadienne, dans un contexte où les immigrants reçus ont de plus en plus de difficulté à intégrer le marché du travail. L'auteur soutiendra que tous ces thèmes sont liés d'une manière inextricable, ce qui n'est pas faux dans la mesure où, comme disait le poète, « tout est dans tout ». La réalité est probablement davantage que Crowley a construit son livre sur du matériel accumulé à des occasions différentes, que l'éditeur n'a pas jugé bon de recommander une réorganisation majeure du contenu, préférant voir paraître un livre un peu trop long et manquant d'unité.

Les chapitres les plus importants portent évidemment sur le Québec et le lecteur les reconnaîtra sans peine. L'argument général est assez simple. Depuis la Révolution tranquille, les gouvernements québécois et canadien se sont livrés à une véritable surenchère pour obtenir la loyauté des natio-





nalistes québécois. Ce combat a conduit à une expansion de l'État québécois, puis de l'État canadien. L'expansion tentaculaire des fonctions et des services publics a provoqué le déclin des bonnes vieilles valeurs canadiennes et ont miné l'économie canadienne par rapport à l'économie américaine. Au Québec, la croissance de l'État a provoqué un déclin économique et social inégalé en Amérique du Nord.

Le style de l'auteur et le traitement réservé au Québec rappellera aux lecteurs d'autres essais classiques dans la même veine. Nous pensons évidemment à *Goodbye... et bonne chance! Les adieux du Canada anglais au Québec*, de David Bercuson et Barry Cooper (Le Jour, 1991), mais aussi à *The Patriot Game: Canada and the Canadian question revisited*, de Peter Brimelow (Hoover Institution Press, 1986). Comme ses prédécesseurs, Crowley entend montrer que le Québec est la véritable cause de la perte des valeurs traditionnelles et du déclin de l'économie canadienne. Minutieux, Crowley recense tous les faits susceptibles d'appuyer sa thèse. Moins minutieux, il néglige cependant de discuter dans le détail ceux susceptibles de produire un tableau plus nuancé.

Le premier problème, et le plus important, est que Crowley n'établit pas une corrélation entre la croissance de l'État canadien et la peur du nationalisme québécois ou, pour le dire dans ses mots, la volonté d'un «apaisement de la liste infinie des demandes des nationalistes québécois» (p. 23). Premièrement, l'auteur mentionne le fait (tout en lui accordant peu d'importance) que les principaux éléments de la sécurité sociale canadienne (l'assurance-chômage, les allocations familiales et les pensions) ont été mis en place avant la Révolution tranquille. Bien sûr, les prestations ont continué de croître par la suite, mais l'auteur ne donne pas de raisons de penser que le Québec a joué un rôle déterminant dans cette croissance.





La thèse de Crowley semble la plus plausible pour les années Trudeau, puisque l'idée d'une « société juste » visait en partie à mieux intégrer les francophones à l'ensemble canadien. La multiplication des programmes et initiatives bidons pendant les années 1970, ce que l'on peut appeler la « katimavikisation » de l'appareil fédéral, coïncide parfaitement avec le développement du « pseudo-travail » critiqué par Crowley. On peut se demander dans quelle mesure ce développement canadien, qui trouve des contreparties dans les autres pays occidentaux, doit être lié au Québec, plutôt qu'à l'hégémonie d'un certain progressisme dans les partis de centre-gauche à l'époque.

À partir des années 1980, cependant, la thèse ne tient plus du tout. Alors que le nationalisme québécois est en léthargie, l'État canadien connaît une expansion soutenue. Les années 1990 présentent quant à elles des développements directement opposés à la thèse de Crowley : le nationalisme québécois n'a jamais été aussi menaçant (entre 1993 et 1997), mais le gouvernement libéral impose la réduction la plus drastique des dépenses sociales que le Canada n'ait jamais connu. Avec les années 2000, une nouvelle vague de katimavikisation du Canada survient (pendant les dernières années Chrétien et l'interrègne de Martin) alors que le souverainisme est donné pour mort au Canada anglais.

L'argument n'est pas plus convaincant lorsqu'on considère la situation actuelle. L'auteur appuie sa thèse d'un Sonderweg canadien sur une comparaison avec les États-Unis et l'Australie : « Les deux pays ont été confrontés à des baby-booms d'une ampleur considérable, mais ont maintenu la croissance de l'État dans des limites largement plus étroites que le Canada, tout en bénéficiant globalement d'un chômage relativement peu élevé. » (p. 25) Or, si l'on se fit aux dernières données comparatives de l'OCDE (2005),





les dépenses sociales, qui préoccupent particulièrement l'auteur, occupent une part tout à fait comparables du PIB pour les trois pays : Australie (17,1 %), États-Unis (15,9 %) et Canada (16,5 %)¹. En valeur absolue, le Canada y consacre même moins d'argent que les deux autres pays.

L'auteur mentionne correctement l'écart considérable de PIB per capita entre le Québec et le Canada, puis entre le Canada et les États-Unis. Il oublie cependant de mentionner que la distribution tout à fait particulière des revenus aux États-Unis – où une plus grande proportion du revenu total est concentrée au sommet de la distribution – fait en sorte qu'une grande majorité de Québécois jouit d'un niveau de vie tout à fait comparable à celui des Américains. Il oublie aussi de mentionner qu'une bonne partie des revenus supplémentaires des Américains sert à payer pour des soins de santé presque deux fois plus chers qu'au Canada (environ 7290 \$ contre 3895 \$ annuellement²). Il ne fait finalement qu'évoquer (de façon négative) le fait que les Québécois travaillent un peu moins que la moyenne canadienne, environ une heure par semaine, et ne soulève pas la possibilité qu'un horaire moins chargé puisse contribuer à la qualité de vie³.

La démonstration de l'inefficience québécoise est au centre de l'argumentation, mais n'occupe qu'un des quatorze chapitres de l'ouvrage. Le portrait est trop impressionniste pour convaincre. Voici quelques exemples.

1 W. Adema et M. Ladaïque, « How Expensive is the Welfare State? Gross and Net Indicators in the OECD Social Expenditure Database (SOCX) », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 92, 2009, p. 26.

2 « Dépenses de santé », *Eco-Santé OCDE* 2009, OCDE (consulté le 30 novembre 2009). <http://stats.oecd.org>

3 « Travail – Nombre d'heures travaillées au Canada », *Indicateurs de mieux-être au Canada*, Ressources humaines et développement des compétences Canada (consulté le 30 novembre 2009).

<http://www4.hrsdc.gc.ca/.3ndic.1t.4r@-fra.jsp?iid=19>





Lorsqu'il présente les chiffres sur la croissance économique ou sur la croissance globale de l'emploi (p. 182 et p. 192), Crowley oublie de mentionner que l'essentiel de l'écart entre le Québec et le reste de l'Amérique du Nord s'explique par une plus faible croissance démographique.

Lorsqu'il critique l'ampleur de la dépendance à l'aide sociale au Québec, il choisit des données datant de 1994 et ne fait que mentionner au passage que le nombre de prestataires a diminué depuis ce temps (p. 192-193). Ce nombre n'a pas que «diminué», il a chuté d'un tiers, de sorte que la majorité des personnes qui étaient aptes au travail à l'époque ne dépendent plus de l'aide sociale aujourd'hui⁴.

Lorsqu'il discute de la dépendance à l'assurance-chômage (p. 192), il mentionne l'écart traditionnel entre le Québec et le reste du Canada, mais ne souligne pas que cet écart s'est réduit au fil des ans. Le fait que le chômage soit aujourd'hui plus faible au Québec qu'aux États-Unis (et même qu'au Canada) ne semble pas déranger l'auteur qui n'y voit qu'un développement conjoncturel relié à la crise. Crowley ne considère pas en revanche l'hypothèse, défendue par de nombreux économistes américains, que la forte croissance et le faible chômage des dernières années aux États-Unis puisse avoir été en partie gonflé par la bulle immobilière et l'endettement massif des ménages et des administrations publiques⁵.

Lorsqu'il discute de la faible natalité québécoise, qu'il attribue à la déliquescence de l'institution du mariage, il oublie de mentionner que le Québec a rattrapé puis dépassé la

4 *Statistiques sur les prestataires du Programme d'aide sociale*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (consulté le 30 novembre 2009).

<http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/aide-sociale/index.asp>

5 Daniel Indiviglio, «Natural unemployment to increase to 7%?», *The Altantic*, 28 septembre 2009.





moyenne canadienne au cours des cinq années. Lorsqu'il défend l'exemple américain en matière de fécondité, il oublie aussi de mentionner que le taux de fécondité y est gonflé par la population noire et, surtout, par la population hispanique. Il aurait dû souligner que les Américaines qui n'appartiennent pas à ces catégories plus pauvres ont une fécondité comparable à celle des femmes québécoises⁶.

Lorsqu'il associe la faible natalité québécoise au recours plus fréquent à l'avortement (p. 206-207), il oublie de mentionner que les grossesses adolescentes sont un véritable fléau aux États-Unis et qu'elles sont en grande partie responsable d'une épidémie de délinquance dont le Québec, l'endroit le plus sécuritaire en Amérique du Nord, demeure largement éparignée (bien qu'elle ait atteint certains quartiers de Montréal)⁷.

Lorsqu'il décrie l'embonpoint de l'État québécois (p. 196-197), il néglige de le mettre en perspective avec la situation qui prévaut dans les autres provinces. Il est vrai que le budget du Québec est proportionnellement plus important que celui des autres provinces, mais la fonction publique elle-même n'y est pas plus importante. Exactement 24 % des fonctionnaires provinciaux au Canada sont à l'emploi du Québec, ce qui équivaut à peu près au poids démographique de la province (23,2 %). Qui plus est, ces fonctionnaires ne reçoivent que 22,8 % des salaires versés aux fonctionnaires provinciaux au Canada⁸.

6 Jane Lawler Dye, « Fertility of American Women : 2006 », *Current Population Reports*, P20-558. U.S. Census Bureau, 2008.

7 « Sécurité – Taux de criminalité », *Indicateurs de mieux-être au Canada*, Ressources humaines et développement des compétences Canada (consulté le 30 novembre 2009).

<http://www4.hrsdc.gc.ca/.3ndic.1t.4r@-fra.jsp?iid=57>

8 *Emploi, salaires et traitements dans le secteur public, par province et territoire*, Statistique Canada (consulté le 30 novembre 2009).

<http://www40.statcan.gc.ca/lo2/cst01/govt62a-fra.htm>





Toujours pour ce qui est de la fonction publique, l'idée d'un État fédéral grossissant pour satisfaire les demandes des Québécois résiste bien mal à un fait central : le Québec a toujours été désavantagé dans la distribution des fonctionnaires fédéraux. Encore aujourd'hui, seulement 20,7 % des 400 000 fonctionnaires fédéraux sont logés au Québec. La situation est équivalente pour le personnel militaire (20,7 % de 90 000 employés) et encore pire dans les entreprises publiques fédérales (18,7 % de 100 000 employés)⁹. Au total, si le gouvernement fédéral décidait de loger au Québec une proportion d'employés équivalente à son poids démographique (23,2 %), il y créerait d'un seul coup 18 000 emplois directs. Cette décision finirait de combler l'écart de chômage structurel entre le Québec et le reste du Canada.

Ce dernier point soulève un problème plus général. Si le gouvernement du Québec avait voulu acheter les Québécois, pourquoi les désavantageraient-ils dans la distribution des emplois fédéraux (qui suit de près la distribution des investissements dans les infrastructures fédérales)? On peut anticiper la réponse de Crowley : ce que le Québec perd ici, il le récupère largement avec la péréquation. Bien, mais alors pourquoi ne pas aussi considérer tous les domaines de dépenses où le Québec ne reçoit qu'une part largement inférieure à sa contribution, comme les pêcheries, l'agriculture, les affaires indiennes, la défense ou l'énergie? Pourquoi ne pas mentionner que, lorsqu'on considère l'ensemble des dépenses de programme de l'administration fédérale, le Québec reçoit traditionnellement moins que son poids démographique (22,4 % de 179 milliards en 2006)¹⁰?

⁹ Ibid.

¹⁰ « Dépenses de programme de l'administration fédérale, 1997-2007 (Tableau 13.3) », *Comparaisons interprovinciales*, Institut de la Statistique du Québec (consulté le 30 novembre 2009).

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/TSC/pdf/chap13.pdf





Bien sûr, on peut revenir aux généreuses aides fédérales à Bombardier ou à la décision de Mulroney de confier à cette entreprise plutôt qu'au Manitoba l'entretien des F-18. Mais sans vouloir chagriner nos amis de Winnipeg, il convient de leur souligner que les dépenses en biens et services du gouvernement fédéral dans leur province sont depuis quinze ans supérieures à la moyenne canadienne (1596 \$ par habitant en 2006 par rapport à une moyenne de 1495 \$), alors que le Québec a toujours reçu moins que son poids démographique (1383 \$ en 2006, soit un écart de 800 millions de dollars pour cette seule année)¹¹. Si on ajoute dans l'équation les deux lettres suivantes – GM, et les sept milliards investis par Ottawa pour maintenir en emploi des travailleurs ontariens non compétitifs – on ne comprend tout simplement plus la stratégie fédérale pour acheter les Québécois. Pourtant, nous sommes bel et bien corruptibles. Pourquoi ne pas simplement nous envoyer l'argent ?

Ne nous trompons pas, Crowley vise juste à plusieurs endroits. Il est légitime de se questionner sur le caractère contreproductif de certaines pratiques de subvention aux entreprises que l'on retrouve au Québec. Il est aussi légitime de s'inquiéter de la faible participation au marché du travail des travailleurs québécois plus âgés. Si le taux d'emploi au Québec a plus ou moins rejoint la moyenne canadienne pour les différentes tranches d'âge (notamment à cause de l'expansion de l'offre de services de garde), il demeure largement inférieur pour les travailleurs de 55 et

11 « Dépenses courantes nettes du fédéral en biens et services, 1997-2007 (Tableau 13.2) », *Comparaisons interprovinciales*, Institut de la Statistique du Québec (consulté le 30 novembre 2009).

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/TSC/pdf/chap13.pdf





plus¹². Une partie de cet écart reflète sans doute un retard historique, mais il faut aussi donner raison à Crowley lorsqu'il critique Québec de ne pas avoir encore resserré les incitatifs afin de garder les travailleurs plus longtemps en emploi.

Il a aussi très certainement raison lorsqu'il insiste sur la nécessité d'imposer une cure minceur au mastodonte fédéral, mais il faut rappeler que le seul parti à avoir suggéré de réduire massivement la taille de la fonction publique est le Bloc québécois, à l'initiative de Daniel Paillé, qui a proposé de s'inspirer de la politique de remplacement d'un fonctionnaire sur deux mise en place à... Québec. Crowley a aussi en partie raison dans sa critique du parasitage des finances publiques par les groupes d'intérêt au Québec et au Canada, mais on ne comprend pas encore une fois comment cela vient appuyer son argument général. Les syndicats québécois ont traditionnellement revendiqué une extension de l'assurance-chômage, mais les syndicats canadiens ont fait la même chose. La stratégie de Crowley consiste à dire que les groupes d'intérêt canadiens anglais ont imité le Québec, sous-entendant qu'ils auraient été trop stupides pour comprendre eux-mêmes qu'on pouvait tirer profit de l'État-providence.

Si l'inefficacité induite par les syndicats au Québec et ailleurs est largement discutée par Crowley, d'autres groupes sont complètement épargnés par sa critique. Parmi ceux-ci, l'on retrouve curieusement les médecins qui sont pourtant protégés par des corporations empêchant toute compétition et leur permettant à leurs membres d'arracher des

12 «Taux d'activité des hommes selon certains groupes d'âge, moyennes annuelles, Québec, Ontario, Canada, 1976-2008», *Indicateur du marché du travail*, Institut de la Statistique du Québec (consulté le 30 novembre 2009).

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/parnt_etudn_march_travl/pop_active/tab5.htm





sommes colossales au pouvoir public québécois. Ce n'est pas un point mineur dans la mesure où la masse salariale des quelque 20 000 médecins québécois se rapproche de celle des quelque 86 000 employés de la fonction publique provinciale¹³. Pourquoi Crowley n'évoque-t-il pas ce parasitage des deniers publics qui, en chiffres absolus, représente sans aucun doute la plus grande perte d'efficacité pour les finances publiques québécoises? Une possibilité est que le Québec a mieux réussi que les autres juridictions nord-américaines à contrôler les demandes salariales outrancières des médecins.

Au total, le portrait du Québec tracé par Crowley n'ajoute rien de particulier à celui qui a été proposé au cours des dernières années par les intellectuels associés de près ou de loin à l'Institut économique de Montréal. Chez l'un comme chez les autres, des récriminations raisonnables et bien ciblées se perdent dans un flux d'arguments présentés de façon trop rapide et biaisée afin de produire un portrait sans nuance. L'originalité de Crowley consiste à établir un lien causal

¹³ La masse salariale de la fonction publique québécoise s'élevait en 2008 à 4,8 milliards de dollars, voir *Emploi, salaires et traitements dans le secteur public, par province et territoire*, Statistique Canada (consulté le 30 novembre 2009, <http://www40.statcan.gc.ca/lo2/csto1/govt62a-fra.htm>). La masse salariale des médecins est quant à elle plus difficile à évaluer puisque de nombreux médecins sont inactifs (ou peu actifs) et qu'une partie des coûts facturés par les autres sert à couvrir les frais relatifs à leurs pratiques. On compte au Québec 9632 médecins omnipraticiens et 9982 médecins spécialistes (Répartition générale des médecins, Collège de médecins du Québec. Consulté le 30 novembre 2009, <http://www.cmq.org/Public/TravailObligations/Statistiques/RepartitionMedecins.aspx>). Une estimation offerte par la Fédération des médecins spécialistes fixe le salaire annuel moyen des omnipraticiens à 159 000\$ et celui des spécialistes à 233 000\$ (Anne Lacoursière, « Les médecins spécialistes craignent un exode massif de leurs membres », *La Presse*, 2 avril 2009). En soustrayant les 20% des médecins facturant le moins, la Fédération des médecins omnipraticiens arrive plutôt à 193 000\$ pour ses membres et 295 000\$ pour les spécialistes (FMOQ, Écart de rémunération démesurée entre les médecins omnipraticiens et spécialistes, 28 mai 2009). Dans les deux cas, on obtient une masse salariale globale supérieure à 3,8 milliards de dollars.





entre la volonté fédérale de faire plaisir aux nationalistes québécois et l'expansion spectaculaire de Béhémoth centralisateur. Crowley a construit son récit autour de cette idée séduisante, mais il a visiblement été si bien porté par elle qu'il n'a pas ressenti le besoin d'argumenter sérieusement en sa faveur. Pourtant, ni l'histoire du Canada, ni les comparaisons internationales ne semblent appuyer son récit. La trajectoire suivie par l'État canadien au cours du dernier demi-siècle ressemble à ce point à ce que l'on observe partout ailleurs en Occident (incluant aux États-Unis) qu'on est obligé de refuser le rôle singulièrement sinistre qu'il entend faire jouer au nationalisme québécois.

Mais il est aussi possible que tout cela ait finalement peu à voir avec le Québec. Après tout, le livre ne s'adresse pas aux Québécois. Il s'inscrit dans une guerre idéologique qui anime le Canada anglais. Le credo de Crowley est au fond celui d'un certain conservatisme canadien qui, depuis longtemps, cherche à nier la canadianité des partisans libéraux et néodémocrates du mammouth fédéral. Ces derniers, en obtenant l'expansion de l'État central, viendraient non seulement nuire à la compétitivité de l'économie canadienne, mais également détruire les valeurs fondamentales du pays en les alignant sur les mauvaises pratiques québécoises. Peu importe que cela soit vrai ou non, les nationalistes québécois ne peuvent que souhaiter bonne chance à Crowley et applaudir à toute réduction de l'État central que ses recommandations pourraient justifier. □



**FRÉDÉRIC LESSEMAN ET JEAN-FRANÇOIS CÔTÉ (DIR.)**

La construction des Amériques aujourd'hui. Regards croisés transnationaux et transdisciplinaires, PUQ, Québec, 2009, 388 pages

Un ouvrage collectif, un de plus! Treize chercheurs réunis dans le GIRA (Groupe interdisciplinaire sur les Amériques) provenant de sociologie, science de la connaissance, communication, aménagement, études urbaines, anthropologie, histoire. Leur fil conducteur: mesurer et comprendre «*des transformations survenues en Amérique tant sur les plans politique, sociologique et anthropologique*». L'ouvrage passe ainsi en revue différents champs: institutionnels et culturels, interaction sociale et politique puis d'actions collectives.

Le titre exprime bien l'essence de l'ouvrage: il s'agit d'entrevoir comment, dans le processus de globalisation en cours, les différentes sociétés qui constituent les Amériques évoluent, se transforment et s'adaptent à ces bouleversements identitaires, culturels, politiques, économiques et autres. Selon les auteurs, nous assistons à un vaste processus de métissage culturel et de brouillage des frontières. C'est ce que le GIRA qualifie de transculturation. On utilise aussi le terme d'hybridité culturelle, produit de ce processus continu de transculturation.





Curieusement, à la page 6 de l'ouvrage, les auteurs mettent l'accent sur ce qui me semble, très modestement, être un lieu commun, à savoir que les sociétés américaines se sont instituées en «*fonction d'un processus fondamental de transculturation menant à une hybridité culturelle*» ; autrement dit, la rencontre des Européens et des Autochtones a accouché d'un produit hybride, plus tout à fait européen, mais pas indigène. On retrouve là, condensé et en d'autres termes, les intuitions fondamentales de l'École de Chicago en ce qui concerne le processus d'assimilation, intuitions encore pertinentes, mais qui datent déjà d'une cinquantaine d'années.

La démarche s'inscrit dans le croisement interdisciplinaire et la méthodologie comparative. Les auteurs ont cherché à entrevoir les effets de ce grand processus de transculturation induit par la mondialisation à différents niveaux sociétaux et dans différentes sociétés. Une douzaine de chercheurs ont ainsi développé différents aspects du phénomène dans les Amériques : historiques, théoriques, politiques, action collective, etc. Une grande place est faite aux «*études de cas*» : Geneviève Meloche s'est intéressée aux questions identitaires liées aux luttes des *Tampograndnidos* au Pérou et concernant un projet d'exploitation minière, Jean Goulet a exploré l'univers des bidonvilles de Port-au-Prince à travers ses réseaux, Félipe de Alba parle de la problématique de l'eau et des conflits sociaux à Mexico, Béatriz Vélez traite de l'émigration des femmes colombiennes et de ses effets sur la société, Marie-José Nadal analyse les mouvements autonomes indiens de l'État d'Oaxa au Mexique et les propos d'Alexandro Arellano portent sur les porteurs du chemin de l'Inca à Curzo en lien avec le développement de l'industrie touristique au Pérou.

Daniel Gomez



**FABRICE DE PIERREBOURG ET MICHEL JUNEAU-KATSUYA**

Ces espions venus d'ailleurs : Enquête sur les activités d'espionnage au Canada, Montréal, Stanké, 2009, 358 pages

Ce livre est issu de la rencontre entre un expert en sécurité, Michel Juneau-Katsuya, et un journaliste d'enquête, Fabrice de Pierrebourg, qui nous a également livré *Montréalistan : Enquête sur la mouvance islamiste* (2007). Les auteurs proposent d'offrir un portrait des activités d'espionnage au Canada – espionnage militaire, industriel et politique – mais aussi un plaidoyer pour un renforcement des activités de renseignement et de sécurité. Depuis la fin de guerre froide, soutiennent les auteurs, une indifférence s'est installée au Canada face au problème de l'espionnage, de même qu'une méconnaissance de ses formes contemporaines. Sans minimiser l'importance de la menace terroriste, les auteurs soulignent que l'attention qu'elle a reçue depuis le 11 septembre 2001 a conduit les Canadiens à négliger les autres dangers qui nous guettaient.

Les politiciens, mais aussi les entrepreneurs, ignorent pour l'essentiel les activités menées en territoire canadien par les gouvernements étrangers. De Pierrebourg et Juneau-Katsuya souhaitent leur faire connaître et ainsi les convaincre d'investir davantage et mieux dans le Service canadien de renseignement et de sécurité (SCRS), mais aussi dans les services privés de sécurité. On comprend bien ici que Juneau-Katsuya, ancien dirigeant du bureau Asie-Pacifique du SCRS et président de l'une des principales firmes privées de renseignement et de sécurité au Canada, prêche pour sa paroisse. Mais bon, s'il ne le fait pas, qui le fera à sa place ?

Les deux premiers chapitres de l'ouvrage sont consacrés aux activités de l'ex-URSS et de la nouvelle Russie au Canada.





Le traitement prend la forme d'une suite d'anecdotes, pour la plupart captivantes, sur les plus célèbres espions à la solde de l'URSS, sur la naïveté des entrepreneurs canadiens ayant accepté au moment de la chute de l'URSS de se lancer dans des entreprises conjointes (*joint venture*) noyautées jusqu'au trognon par les services secrets russes, sur la prise de contrôle de l'appareil politique et industriel russe par les services secrets depuis l'arrivée de Poutine, ou encore sur le cas *louchissime* de Paul William Hampel, espion russe expulsé du Canada en 1996.

Le troisième chapitre présente un portrait plus synthétique de l'espionnage aujourd'hui. Les auteurs y distinguent les principales formes d'espionnage, mettant l'accent, d'un côté, sur l'espionnage économique, industriel et militaire et, de l'autre, sur la surveillance de la dissidence et l'ingérence politique étrangère. Les auteurs offrent une liste des principaux pays impliqués dans chacun des types d'activité, certains étant plutôt actifs dans l'espionnage économique et industriel (Argentine, Brésil, Espagne, États-Unis, France, Japon, etc.), d'autres plutôt portés sur la lutte contre la dissidence (Algérie, Arabie saoudite, Inde, Malaisie, Maroc, Tunisie, etc.), d'autres encore agissant sur les deux fronts (Chine, Corée du Nord, Iran, Israël, Russie, Vietnam, etc.).

De Pierrebourg et Juneau-Katsuya décrivent aussi les principaux acteurs du monde de l'espionnage. Si la plupart des espions agissent sous couvert diplomatique, de nombreux autres ne le font pas :

Toutes les couvertures pouvant donner accès à l'information privilégiée sont utilisées. On trouve des espions dans les universités comme professeurs, chercheurs ou étudiants, on les voit comme ingénieurs stagiaires ou invités, artistes de tout acabit et journalistes. Bref, l'habit de fait pas le moine (p. 139).





Parmi les principales menaces qui guettent le Canada, la Chine figure, et de loin, au premier rang. Dans le domaine économique, les entreprises canadiennes voyageant en Chine, recevant chez elles des stagiaires chinois, ou créant des partenariats avec des entreprises chinoises, négligent complètement les risques de l'espionnage industriel, oubliant que la Chine est un pays où les grandes entreprises sont sous le contrôle étatique et travaillent étroitement avec les services de renseignement.

Au Canada, l'espionnage chinois peut s'appuyer sur une représentation diplomatique hypertrophiée. La Chine, avec 120 diplomates en poste au Canada, jouit d'une délégation deux fois plus nombreuse que celle des États-Unis, notre principal partenaire économique (p. 153). Mais la diplomatie chinoise n'est que la pointe de l'Iceberg. De Pierrebouurg et Juneau-Katsuya montrent dans le détail comment les services secrets chinois parviennent à mettre au service de l'Empire du Milieu un réseau bien tissé d'amis de la Chine, aussi bien au sein de la diaspora qu'en dehors. Ils nous mettent en garde contre l'expansion spectaculaire des instituts Confucius, multipliant les liens avec les étrangers potentiellement favorables à la Chine, et contre les initiatives du « ministère du Front du travail uni », chargé notamment du recrutement d'informatique au sein de la diaspora et du contrôle des groupes d'étudiants chinois.

Ces derniers semblent d'ailleurs jouer un rôle particulièrement important dans la lutte contre les principaux ennemis de la Chine, à savoir ceux que Pékin n'hésite pas à qualifier de « cinq poisons » : le Falun Gong, les Tibétains, les Ouïghours, les partisans de l'indépendance de Taïwan et les militants en faveur de la démocratie. Les services secrets peuvent souvent compter sur des partisans enthousiastes au sein de la diaspora chinoise, prêts à servir leur





État avec zèle et à lutter contre les opposants au régime totalitaire.

Les auteurs décrivent ainsi dans le détail le travail des autorités chinoises pour mobiliser les étudiants et les communautés chinoises à travers le monde – incluant à Montréal – pour crier leur haine du dalaï-lama, que les Chinois considèrent toujours comme un chef séparatiste partisan d'un féodalisme théocratique. Les mêmes partisans sont mobilisés pour manifester contre les adeptes du Falun Gong, mouvement qui devient, dans le vocabulaire maoïisant des autorités, une secte « antihumanité », « antisociété » et « antiscience » (p. 215). Ce dernier mouvement semble d'ailleurs retenir largement l'intérêt des services de sécurité chinois. Une unité d'une dizaine de personnes aurait même été mise en place à l'ambassade chinoise pour identifier et suivre les faits et gestes des adeptes du mouvement (p. 210).

Lorsque les résidents d'origine chinoise sont moins enthousiastes à participer à la lutte contre les « cinq poisons », les services secrets ne manquent pas de moyens pour les mettre en mouvement. L'utilisation de bourses d'études semble être un outil particulièrement efficace pour motiver les étudiants chinois, qui jouent souvent un rôle de premier plan dans l'intimidation des opposants au régime. Sinon, il est toujours possible d'avoir recours à l'intimidation, aux pressions sur la famille restée au pays ou, plus intéressant encore, à la menace de construire à l'individu non coopératif un passé criminel en Chine.

À cela s'ajoutent, bien entendu, les activités ciblant les dirigeants canadiens eux-mêmes. En cette matière, la principale stratégie des autorités chinoises consiste à faire miroiter de lucratifs contrats ou investissements. Les entrepreneurs, politiciens et autres amis de la Chine au Canada peuvent dès





lors faire eux-mêmes pression pour inciter le gouvernement canadien à limiter au minimum ses critiques de la Chine. Cette technique semble particulièrement efficace dans les milieux d'affaires proches du Parti libéral du Canada et peut expliquer en partie les critiques acerbes de l'approche plus dure qu'avait adoptée Harper sur la question des droits de l'homme en Chine. Dans certains cas, l'audace de la Chine va même jusqu'à présenter aux services secrets du Canada des listes d'opposants – à leurs yeux de dangereux criminels – à surveiller (p. 197).

Si la Chine est de loin l'État le plus actif en matière d'espionnage, ses méthodes ne sont pas toutes originales. À quelques variantes près, d'autres États en utilisent de semblables. Les passages sur les activités de l'Iran contre l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien (OMPI), le groupe islamo-marxiste dont fut longtemps proche le député Amir Khadir (*Le Journal de Montréal*, 12 février 2008), sont particulièrement intéressants. On lira également avec intérêt les passages sur l'utilisation de la diaspora et des étudiants tunisiens au Québec dans la lutte et l'intimidation des défenseurs des droits et de la démocratie en Tunisie.

L'ouvrage se termine par deux chapitres où les auteurs décrivent les techniques d'espionnage et expliquent aux Canadiens comment mieux se protéger. La plupart de leurs recommandations s'adressent aux entrepreneurs qui doivent prendre conscience des risques qui les guettent et évaluer les moyens de les contrer. Les auteurs insistent sur les limites des moyens technologiques et sur l'importance du facteur humain. L'écrasante majorité des espions provenant de l'intérieur de l'entreprise, il suffit rarement de contrôler les entrées et les sorties. Il faut savoir repérer les individus à risque, notamment en réalisant des enquêtes de sécurité et en cherchant à savoir à qui l'on a affaire.





Si la matière de l'ouvrage est abondante et souvent captivante, son organisation est déficiente. Le lecteur passe de l'espionnage industriel à l'ingérence politique, de la Chine à la Russie, de l'étude de cas aux considérations plus générales, puis de la description au plaidoyer, sans trop comprendre l'ordre de présentation des faits et des arguments. Ce déficit d'organisation entraîne par ailleurs certaines redites qui auraient dû être corrigées par un éditeur minutieux.

Cela ne change rien au fait que *Ces espions venus d'ailleurs* soit un ouvrage particulièrement éclairant, notamment pour ce qui est de la description des activités d'ingérence étrangère, qui jette une lumière sombre sur la dynamique en vigueur au sein de certaines communautés culturelles et souligne l'incapacité du gouvernement canadien à protéger de nombreux citoyens d'origine étrangère. Mentionnons également le courage des auteurs dont l'ouvrage a sans doute causé une petite commotion à l'ambassade chinoise. Alors que de nombreux partis politiques, entrepreneurs et groupes d'intérêt cherchent à convaincre le gouvernement conservateur d'adopter sur la Chine l'approche mielleuse des années Chrétien et Martin, il est rafraîchissant de voir formuler une critique si franche du totalitarisme du milieu.

Benoît Dubreuil

Chercheur postdoctoral, Université du Québec à Montréal



**ALLAN GREER**

La Nouvelle-France et le monde, Boréal, Montréal, 2009, 306 pages

Au cours l'automne dernier, l'historien canadien-anglais Allan Greer faisait paraître son dernier ouvrage *La Nouvelle-France et le monde*, un recueil de ses textes portant sur l'histoire coloniale de la Nouvelle-France, mais aussi des Amériques où l'auteur propose d'élargir le terrain d'enquête traditionnellement conscrit aux frontières nationales à une histoire postnationale, voire transnationale qui se redéfinirait non plus à partir des États actuels, mais plutôt à l'échelle du continent.

Dès la première page du livre, Greer annonce ses couleurs : l'histoire nationale réduit le champ de vision de l'historien et cloisonne inutilement la discipline. Il invite donc ses collègues à faire comme lui en dépassant les frontières étatiques.

Trois parties composent le livre. La première étant consacrée à une sorte d'état des lieux de l'historiographie de la Nouvelle-France. Le premier chapitre est une présentation de l'historiographie de la Nouvelle-France des historiens des États-Unis où l'auteur propose un survol des principaux travaux réalisés au Québec, au Canada et aux États-Unis.

Dans les deuxième et troisième chapitres, Greer salue les travaux des historiens nord-américains qui se sont efforcés de présenter la Nouvelle-France dans un contexte continental puisque selon lui, la colonie française ne doit pas être nécessairement vue comme le « chapitre initial et constitutif de l'histoire du Canada français ou du Québec » (p. 7).

C'est principalement à l'intérieur de cette première partie de l'ouvrage que l'auteur construit son argumentation en faveur de l'émergence d'une histoire postnationale qui d'une part, reconnaîtrait enfin que bien avant l'arrivée des





colons européens, le continent était déjà occupé par différentes nations autochtones qui ne délimitaient pas les frontières de la même manière qu'eux. D'autre part, une histoire coloniale continentale tiendrait mieux compte des différentes redéfinitions territoriales qui se sont opérées à travers les époques depuis la colonisation. Il affirme :

Bien sûr que toutes ces approches nationalisatrices ont une certaine valeur : la Nouvelle-France correspond au moment où des immigrants venus de France ont posé les fondations d'une société francophone dans la vallée du Saint-Laurent [...] Pourtant, comme la génération actuelle d'historiens l'a découvert, l'histoire coloniale n'entre que malaisément à l'intérieur de limites nationales, et de nombreuses distorsions se produisent quand on projette les frontières ethniques et politiques contemporaines sur le passé prénational (p. 8).

À cela on pourrait bien évidemment répondre qu'il est tout à fait normal qu'un peuple, par le biais de ses historiens, fasse le récit de ses origines et cela, sans nier les autres angles de vue possibles. Il s'agit d'un choix tout à fait légitime, comme il est possible d'en faire bien d'autres. Par la suite, de nouveaux champs historiographiques émergent et viennent compléter le portrait des événements. Rappelons à Greer qu'on peut difficilement parler de progrès et d'élargissement des horizons si, à mesure que de nouveaux champs voient le jour, on bannit les anciens. Réjouissons-nous, car à la fin du troisième chapitre, Greer se désole du fait que ses collègues historiens n'aient pas encore tout à fait sauté dans le train de l'histoire transnationale.

Et qu'en est-il de la génération actuelle des spécialistes de l'histoire coloniale ? Ont-ils fait mieux ? Après un long XX^e siècle dominé par l'histoire nationale, ces historiens semblent chercher à s'approprier le vaste champ de vision continental de Parkman, alors même qu'ils s'efforcent de se défaire des essentialismes raciaux, nationaux et de sexe





qui structurent son interprétation. [...] Un examen de certaines études récentes, tous des ouvrages marquants écrits par d'excellents universitaires, donne à penser que l'élan transnational n'a pas encore surmonté les tendances nationalisatrices enracinées dans ce domaine (p. 68-69).

Les chapitres suivants sont consacrés à différentes études où Greer pratique l'histoire postnationale pour montrer l'exemple quant à la diversité des champs d'études désormais disponibles lorsqu'on ne se limite pas aux frontières traditionnelles. La deuxième partie de l'ouvrage regroupe cinq études sous thème des questions identitaires principalement liées à la religion et la spiritualité.

Ainsi, Greer discute du phénomène de conversion des Iroquois de Kahnawake au christianisme, concept qualifié de «chauvin» par l'auteur (p. 82) qui préfère l'expression «passage d'une religion à une autre». Il explore, d'une part, les motivations des autochtones qui ont choisi d'adopter les rites et les croyances chrétiennes et, d'autre part, les objectifs des missionnaires chrétiens à soumettre les peuples indigènes à l'autorité de l'Église puisque l'identité catholique donnerait à ses pratiquants un sentiment «collectif d'eux-mêmes» (p. 92) qui favoriserait l'intégration à la nation dominante.

Dans les sixième et septième chapitres, Greer fait un survol des grands récits hagiographiques qui ont inspiré les fidèles de toutes origines et cimenté la foi catholique en Europe et dans les Amériques. D'une part, ces biographies rappellent les conversions spectaculaires de certains autochtones comme Catherine Tekakwitha et d'autre part, les succès éclatants de certains missionnaires jésuites partout sur le continent comme ce fut le cas du Père Chaumonot. Greer discute aussi des échanges culturels qui se sont pratiqués de part et d'autre entre les jésuites et les autochtones.





Le huitième chapitre est consacré à une étude comparative sur les missions des jésuites au Paraguay et en Nouvelle-France (p. 171) pour montrer comment, d'un bout à l'autre du continent, les peuples autochtones ont vécu les entreprises de christianisation opérées par les Européens. Il conclut que celles-ci ont été menées avec des objectifs et des résultats fort différents qui s'expliquent en grande partie par la nature des relations entre les Espagnols et les peuples autochtones en Amérique du Sud, reposant sur la conquête, et, au nord, celles des Français et des Iroquois, fondées sur le commerce et les alliances (p. 185).

Dans la troisième et dernière partie de l'ouvrage qui s'intitule «Études d'histoire socioculturelle», Greer discute de la relation qu'entretenaient les classes laborieuses canadiennes avec l'autorité.

Dans le neuvième chapitre, l'auteur réfléchit aux motivations qui ont poussé les soldats en poste dans la forteresse française de Louisbourg à se soulever contre leurs officiers. En s'appuyant sur d'autres travaux, Greer conclut que les soldats, étant de nature docile mais épris de justice, se sont résolus à se rebeller pour mettre fin à l'exploitation structurelle dont ils se croyaient victimes.

Dans le dixième chapitre, Greer discute cette fois des jeux de pouvoirs entre les habitants canadiens et le clergé dans les paroisses rurales du XVIII^e siècle en montrant qu'il arrive difficilement à asseoir l'autorité de l'institution. Par exemple, les lieux de culte, soit l'Église et la salle paroissiale, sont désignés dans les esprits comme étant des endroits de socialisation bien plus que de dévotion où les paroissiens agissent comme bon leur semble. Ceux-ci n'hésitent d'ailleurs pas à défier l'autorité de leur curé lorsque des décisions sont prises sans recueillir le consentement des





paroissiens. Ces observations amènent l'auteur à affirmer qu'à cette époque, l'habitant dominait ses institutions.

Finalement, dans le onzième et dernier chapitre de l'ouvrage, Greer discute des échanges de connaissances médicales entre les peuples autochtones, principalement alimentés par des chamans, et les colons européens qui pratiquent une médecine basée sur la science. L'auteur montre comment les rapports de force, d'influence s'organisent pour que l'un ou l'autre groupe impose ses techniques de guérison des maux.

Conclusion

En terminant, il faut mentionner quelques lacunes méthodologiques agaçantes qui rendent moins aisée la lecture de l'ouvrage. D'abord, on ne trouve nulle part de précisions sur la provenance et le contexte où ont été publiés ces textes à l'origine. De plus, lorsque l'auteur discute des travaux de ses pairs, il prend très rarement la peine de préciser à quels travaux il fait référence. On doit se contenter de désignations floues comme «les historiens contemporains» ou encore «les historiens traditionalistes» comme s'il s'agissait d'un groupe d'historiens homogènes.

Finalement, le lecteur sera étonné que l'ouvrage ne contienne pas de conclusion. Peut-être s'agit-il d'un oubli qui aurait échappé à la vigilance de l'auteur et de son éditeur? C'est bien dommage puisqu'à la fin de la lecture, on a l'impression d'être face à un livre quelque peu décousu, où les liens entre l'objectif annoncé en introduction et les différentes parties du livre semblent mal ficelés. Une conclusion aurait permis en partie de gommer cette impression qu'il s'agit là d'un recueil de textes et non d'un livre.

Myriam D'Arcy

Candidate à la maîtrise en histoire, UQAM





131

HOMMAGE

Jacques Cayouette*

**FLORE LAURENTIENNE
ET FLORE CUBAINE******ANDRÉ BOUCHARD**

Marie-Victorin à Cuba. Correspondance avec le frère Léon,
Préface de Pierre Bourque, Québec, Presses de l'Université
de Montréal, 2007, 219 pages

Fouiller dans une correspondance de 37 ans entre deux amis comme les frères Marie-Victorin et Léon peut être un exercice périlleux ou, au contraire, porteur d'informations de premier plan. Habituellement on consulte une correspondance pour vérifier un élément historique ou sélectionner une citation pour étayer une biographie. Si on décide par contre de publier une grande partie des échanges épistolaires, l'entreprise demande une bonne dose de discernement. Surtout si l'un des protagonistes figure parmi les monuments de l'histoire scientifique du Québec, Marie-Victorin (1885-1944), frère des Écoles chrétiennes. Agir

* Ph.D., chercheur scientifique, systématique des graminées fourragères.

** À la mémoire d'André Bouchard, dont nous apprenons le décès au moment de mettre sous presse, nous reproduisons ici le compte rendu consacré à son ouvrage *Marie-Victorin à Cuba* dans *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, printemps 2009. Monsieur Bouchard était considéré comme un poids lourd de l'écologie scientifique et un pilier du débat environnemental. Il avait été conservateur scientifique du Jardin botanique de Montréal pendant de nombreuses années et membre de la commission Coulombe où il avait développé le concept de gestion écosystémique, une recommandation centrale de la commission sur l'avenir de la forêt québécoise.





avec doigté, c'est d'ailleurs ce qui honore l'auteur, André Bouchard, de l'Institut de recherche en biologie végétale du département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et du Jardin botanique de Montréal. Il n'aurait jamais accepté de scruter une correspondance trop intime même sous prétexte d'une analyse spécialisée (p. 24).

La correspondance présentée ici s'est faite entre deux collègues de la même communauté, botanistes autodidactes engagés dans la connaissance de la flore de leurs coins de pays respectifs, le Québec pour Marie-Victorin (*Flore laurentienne*, 1935), et Cuba pour le frère Léon (1871-1955). Ce dernier publiera les premiers tomes d'une *Flora de Cuba*. Ces ouvrages ont fait époque dans leurs pays respectifs. À partir de 1938, les deux botanistes uniront leurs efforts pour explorer la « perle des Antilles » et révéler ses richesses floristiques. Deux des trois tomes de leur oeuvre commune, *Itinéraires botaniques dans l'île de Cuba*, seront publiés de leur vivant.

Cette entreprise majeure, la dernière de la vie de Marie-Victorin, a incité l'auteur à examiner les échanges entre les deux botanistes. « J'ai alors décidé, écrit-il, de préparer une correspondance commentée, convaincu que cette approche permettrait de comprendre une bonne partie de la période cubaine de Marie-Victorin » (p. 25). Ce dernier s'intéresse à la flore de Cuba depuis l'éveil de sa carrière scientifique (1907-1910), qui coïncide avec le début de sa correspondance avec Léon. Dès 1923, Marie-Victorin envisage d'aller à Cuba, mais il attendra après la publication de la *Flore laurentienne* et l'établissement du Jardin botanique de Montréal pour effectuer un premier séjour en 1938. Presque à chaque année, le frère Léon l'y incitait en tablant sur la santé fragile de son confrère et en soulignant le climat réparateur des Antilles.





L'excellent livre d'André Bouchard comprend trois éléments majeurs. En plus de la correspondance, qui comprend la reproduction d'environ les deux tiers des 206 lettres retracées entre les deux botanistes (celles de Marie-Victorin à Léon entre 1907 et 1923 ont été perdues), on y trouve une présentation et une mise en contexte étoffées (p. 11-46). On apprend par exemple que le frère Léon, Français d'origine, a suivi un an de formation au Québec avant de s'établir à Cuba en 1905. Il s'intéresse rapidement à la flore de l'île et établit des contacts et des collaborations avec des botanistes américains et locaux. Parallèlement, les principales étapes de la vie de Marie-Victorin sont rappelées et mises en relation avec ce projet commun.

Le troisième élément majeur de cet ouvrage comprend les nombreuses notes accompagnant les lettres, notes qui témoignent du talent de chercheur de l'auteur et de son désir de tirer le maximum de cette correspondance. Des éléments trop techniques ou des points moins pertinents ont été exclus, ce qui indique que l'auteur destine son ouvrage à un lectorat non scientifique. Les notes touchent divers sujets : renseigner sur tel personnage, botaniste ou non, sur une particularité de la vie de communauté, un événement contemporain, une opinion sur la guerre en cours ; préciser la définition d'un herbier, d'un spécimen type en botanique, la raison d'être du nom de telle plante, l'importance d'une revue scientifique comme *Le Naturaliste canadien*, la signification d'une expression religieuse latine, d'une désignation en espagnol d'un accident géographique ; relever tel élément d'archive, tel personnage retracé et contemporain des protagonistes, comme le frère Alain, maintenant Alain Liogier, devenu citoyen américain.

Lors des sept séjours de Marie-Victorin à Cuba, entre 1938 et 1944, la correspondance avec le frère Léon s'interrompt





évidemment. L'auteur prend alors soin de présenter brièvement chacun des voyages en utilisant des éléments tirés des *Itinéraires* et délimite sur des cartes le parcours des expéditions.

La qualité des pages de présentation et la richesse des notes accompagnant la correspondance confèrent à cet ouvrage sa plus grande originalité. Non seulement l'auteur atteint-il son but en cernant les circonstances entourant l'expérience cubaine de Marie-Victorin, mais il nous permet d'en découvrir davantage sur l'homme et le botaniste, et sur le frère Léon lui-même. Plusieurs traits particuliers sur Marie-Victorin sont mis en évidence, comme l'importance de l'héritage familial dans la réalisation de ces voyages et les inévitables tensions que cet état d'exception créait au sein de sa communauté et même auprès de sa sœur religieuse. On ressent toute la lourdeur de son état de santé précaire et le désir de s'échapper pour un moment de ses responsabilités au Jardin et à l'Institut botaniques. On relève sa grande compréhension de la nature humaine lorsqu'il tolère les frasques d'un collaborateur du frère Léon, le botaniste Carabia, et refuse d'en devenir le directeur spirituel. Il préfère souligner le potentiel du personnage. On sent qu'il aurait souhaité autant d'indulgence à son égard de la part de certains de ses supérieurs et confrères.

On découvre également des éléments inédits ou moins connus de Marie-Victorin botaniste. On s'aperçoit qu'il apprend rapidement à maîtriser la flore tropicale de Cuba, qu'il sait produire de saisissantes synthèses de ses paysages et qu'il se documente à l'herbier du Jardin botanique de New-York avant chaque retour à Montréal. On note quels sont les botanistes qu'il consulte pour ses publications, avec qui il entretient des rapports privilégiés, comment il prépare ses publications, du moins celles des dernières années de





sa vie, comment il utilise son entregent pour trouver du financement pour les *Itinéraires* et comment il s'intéresse à la photographie et aux nouvelles techniques comme les diapositives couleur pour ses conférences.

Même si l'auteur a conçu son livre pour le grand public et non pour le spécialiste, l'absence d'un index couvrant les notes des lettres et les textes de présentation constitue une lacune importante qui limite sérieusement l'utilisation de cet ouvrage pour la référence.

Marie-Victorin ayant fait l'objet de plusieurs biographies, bibliographies, articles de fond ou autres livres, on pourrait croire que tout a été écrit à son sujet et qu'il faudrait plutôt se concentrer sur d'autres botanistes québécois de marque dont les biographies restent à produire, comme par exemple les Marcel Raymond, Ernest Rouleau, Louis-Marie et Bernard Boivin. Malgré ce préjugé plus que favorable envers Marie-Victorin, on est étonné de voir qu'on attend encore une biographie de fond présentant le botaniste. Plusieurs éléments retrouvés dans le livre d'André Bouchard servent à combler certaines lacunes, mais une synthèse actualisée est toujours à venir. En attendant, on peut espérer qu'un nouveau livre du même auteur, annoncé sur Marie-Victorin à Cuba nous donne un éclairage plus complet sur la dernière période de la vie du célèbre botaniste. □





*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*

 **Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE**

**www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881**



Sansregret, Taillefer & Associés inc.
Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone: **(450) 471-2662**
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur:
(450) 471-0026
(514) 355-7923

Allard CA inc.
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel: allardp@qc.aira.com





JACQUES PALARD

La Beauce inc. Capital social et capitalisme régional, PUM, 2009, 337 pages

BARTHÉLÉMY COURMONT

Chine, la grande séduction. Essai sur le soft power chinois, Choisel, 2010, pages

JACQUES BERNARD ET NORMAND PERRON

La Beauce-Etchemin-Amiante, PUL, 2010, 184 pages

STÉPHANIE TREMBLAY

École et religions. Genèse du nouveau pari québécois, Fides, 2010, 264 pages

SÉBASTIEN VINCENT

Ils ont écrit la guerre, VLB, 2010, 312 pages

LAURENT NÉRICH

La petite guerre et la chute de la Nouvelle-France, Athena éditions, 2009, 243 pages

RICHARD FOISY

L'Arche, un atelier d'artistes dans le Vieux-Montréal, VLB, 2010, 208 pages

JULES TESSIER

Sur la terre comme un ciel, Fides, 2010, 272 pages

PATRICK DRAMÉ ET JEAN LAMARRE

1968. Des sociétés en crise: une perspective globale, PUL, 2010, 216 pages





GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca





Prévenez le coût!



Votre date d'échéance
est indiquée sur votre
étiquette d'adressage





L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'Action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même après 90 ans d'existence, de notre mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés

a/s: Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

(514) 845-8533 ou, sans frais, au 1-866-845-8533





CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Henri Joli-Cœur
Patrick Allen †	Lucie Lafortune †
François-Albert Angers †	Anna Lagacé-Normand †
Gaston-A. Archambault †	Bernard Lamarre
Jean-Paul Auclair †	Denis Lazure †
Paul Banville	Richard Leclerc
Thérèse Baron	Clément Martel
François Beaudoin	Jacques-C. Martin
Gaston Beaudry †	Yvon Martineau
Dominique Bédard †	Roger Masson
Yvan Bédard	Daniel Miroux
Henri Blanc	Louis Morache
Antoinette Brassard	Rosaire Morin †
Henri Brun	Reginald O'Donnell
Jean-Charles Claveau	Arthur Prévost †
Roch Cloutier	Ghislaine Raymond-Roy
Robert Comeau	René Richard †
Robert Côté	Jacques Rivest
Louis-J. Coulombe	Jean-Denis Robillard
Gérard Deguire	Ivan Roy
Bob Dufour	Paul-Émile Roy
Yves Duhaime	Claudette Thériault
Nicole Forest	Marcel Trottier †
Léopold Gagnon	Réal Trudel
Henri-F. Gautrin †	Cécile Vanier
Claude Ghanimé	André Verronneau
Paul Grenier	Claude-P. Vigeant
Michel Grimard	Madeleine Voora
Yvon Groulx	André Watier
Marcel Henry	

Le Club des 100 associés regroupe les donateurs de 1000 \$ et plus.





L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Collaboration à la révision

Jacques Brousseau

Mise en page

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur





LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Secrétaire

Charles-Philippe Courtois

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Mathieu Bock-Côté

Christian Gagnon

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Jean-Louis Bourque

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

Benoît Dubreuil

Geneviève Dugré

Henri Laberge

Josée Lacourse

Gilles Lavoie

Alain Laramée

Anne-Michele Meggs

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Jacques Boulay †, Nicole Boudreau,
Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon,
Hélène Chénier, Pierre Dupuis †, Lucia Ferretti, Delmas Lévesque,
Yvon Groulx, Léo Jacques, Yves Michaud, Roméo Paquette,
Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest †,
Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Paul-Émile Roy





ABONNEMENT

GRILLE TARIFAIRE

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	73,37 \$ (65 \$ + taxes)	135,45 \$ (120 \$ + taxes)
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	42,89 \$ (38 \$ + taxes)	76,75 \$ (68 \$ + taxes)
Institution	129,81 \$ (115 \$ + taxes)	220,11 \$ (195 \$ + taxes)
Autres pays	150 \$	275 \$
Abonnement PDF	50,79 \$ 45 \$ + taxes	90,30 \$ 80 \$ + taxes

Nouveauté!

TVQ 1012563392

TPS 11901 9545

Trois façons de régler votre abonnement

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP : www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».

